



# Rapport annuel 2016



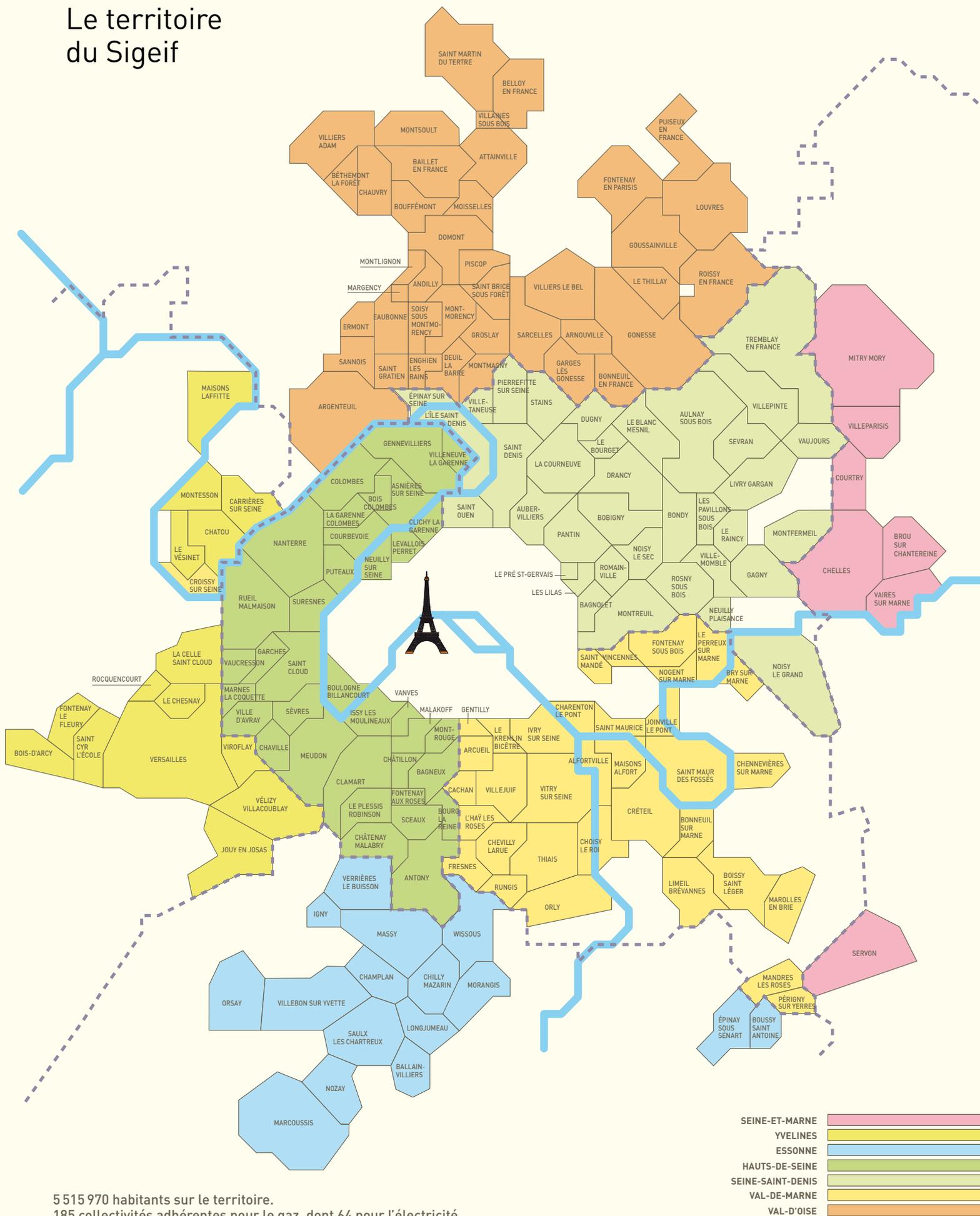
SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

# SOMMAIRE

---

	<b>Le message du président</b>	<b>3</b>
	<b>Les chiffres clés</b>	<b>4</b>
<b>1</b>	<b>Le monde de l'énergie : les faits marquants de l'année 2016</b>	<b>10</b>
<b>2</b>	<b>Le Sigeif, acteur majeur de la transition énergétique</b> Structures et instances, les « métiers » du Sigeif au service des collectivités, le budget du Syndicat.	<b>20</b>
<b>3</b>	<b>Garantir la bonne exécution des contrats de concession</b> Les modalités du contrôle, le territoire, les clients et les consommations. Le contrôle physique des ouvrages, le contrôle comptable des concessions gaz et électricité, le contrôle et la sécurisation de la TCFE, les enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers.	<b>34</b>
<b>4</b>	<b>Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement</b> Enfouissement des lignes électriques aériennes, maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement, développement et qualité de l'éclairage public.	<b>74</b>
<b>5</b>	<b>Accompagner les collectivités dans l'efficacité énergétique</b> Accompagner la politique énergétique des collectivités. Valoriser les certificats d'économies d'énergie. Assurer une veille technologique et expérimenter.	<b>82</b>
<b>6</b>	<b>Développer le GNV et le bioGNV en Île-de-France</b> Une dynamique de marché. Création de la SEML Sigeif Mobilités.	<b>90</b>
<b>7</b>	<b>Acheter le gaz aux meilleures conditions</b> Une nouvelle consultation en 2016. Le site Internet du groupement de commandes.	<b>98</b>
<b>8</b>	<b>Communiquer pour un meilleur service</b> La communication institutionnelle du Syndicat.	<b>104</b>
	<b>Annexes</b>	<b>111</b>

# Le territoire du Sigeif



5 515 970 habitants sur le territoire.  
 185 collectivités adhérentes pour le gaz, dont 64 pour l'électricité.  
 9 429 km de réseau gaz et 8 785 km de réseaux électriques.

SEINE-ET-MARNE	
YVELINES	
ESSONNE	
HAUTS-DE-SEINE	
SEINE-SAINT-DENIS	
VAL-DE-MARNE	
VAL-D'OISE	

Limites de départements



## LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

### Jean-Jacques Guillet

Président du Syndicat intercommunal  
pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Maire de Chaville

Membre honoraire du Parlement

*Le Sigeif  
est un acteur  
incontournable  
de la transition  
énergétique  
qui s'opère  
actuellement.*

**E**NGAGÉ depuis plus de dix ans dans la coopération décentralisée, désormais en partenariat avec les autres grands syndicats urbains d'Île-de-France, le Sigeif a vu, à l'expérience, combien, avec des budgets qui demeurent faibles, des réalisations, toutes dans le domaine de l'énergie, avaient un impact positif considérable pour les populations qui en bénéficient.

On peut faire beaucoup avec peu. L'effet de levier constitué par les moyens déployés par notre établissement en Île-de-France en témoigne.

En dehors de la géothermie, l'Île-de-France ne dispose d'aucune ressource énergétique, alors qu'elle est, de loin, la région la plus consommatrice. Ce phénomène est d'ailleurs appelé à s'accroître avec le développement des transports urbains, des véhicules électriques, la multiplication des data-centers ou, plus simplement, la généralisation des smartphones et objets connectés. Malgré un espace contraint – et à cause de cela – l'Île-de-France est appelée à être un lieu privilégié d'innovation et de développement des énergies renouvelables.

Les grands projets lancés par le Sigeif dans le secteur du photovoltaïque et de la méthanisation – en coopération, dans ce domaine, avec le Sycotom et GRDF – participent de l'effort à effectuer pour associer à nos terri-

toires une production locale d'énergie qui modifie le paradigme centralisé que nous connaissons depuis soixante-dix ans.

La lutte contre le réchauffement climatique et pour la qualité de l'air en milieu urbain nous conduit, de même, à affronter le problème des mobilités.

C'est tout d'abord au transport lourd qu'il faut évidemment s'intéresser. L'inauguration par le Sigeif, en 2016, de la plus grande station d'avitaillement en GNV et bioGNV de France n'est que le début d'une longue série, qui a donné une impulsion décisive à ce secteur d'activité. Dédiée à la création d'un véritable réseau de stations en Île-de-France, une SEML – Sigeif Mobilités – a été créée, en partenariat avec la Caisse des dépôts, le Sycotom, le Siaap, le Siredom et GRTgaz Développement. La région Île-de-France, en mai 2017, s'y est associée.

Ces pas, essentiels, étant franchis, d'autres champs d'action s'offrent au Sigeif, en particulier dans le domaine de la rénovation thermique et de l'efficacité énergétique, où il va amplifier l'accompagnement de ses communes membres.

Cette projection vers un avenir décarboné ne nous éloigne pas de notre mission centrale d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie. La participation à l'établissement des schémas d'investissements des concessionnaires et le contrôle du bon exercice de leur mission de service public entrent dans une même logique d'anticipation et d'impulsion.

Outil au service des collectivités territoriales, le Sigeif est aussi un outil incontournable de la transition énergétique qui s'opère actuellement. ■

# LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION GAZ EN 2016

185 COLLECTIVITÉS / 5 515 970 HABITANTS

**1 194 436** clients

.....  
Longueur du réseau

**9 429** KM

.....  
**327** M€

de recettes

.....  
**29 526,8** GWH

de gaz acheminés

.....  
Valeur brute  
des ouvrages

**1 604,9** M€

.....  
**34,2** M€

consacrés  
au renouvellement  
des ouvrages

**9,7** M€

consacrés au  
développement  
du réseau de gaz

.....  
Âge moyen  
des canalisations

**27** ans

.....  
**539** dommages  
aux ouvrages de gaz  
lors de travaux de voirie,  
dont 341 avec fuites

.....  
**44 852** clients  
coupés à la suite  
d'un incident

**95 560**

conduites montantes,  
dont 46 136 (48%)  
en concession

.....  
**2 832** postes  
de détente  
de distribution  
publique

.....  
Recherche systématique  
de fuites

**8 626** KM

de canalisations  
surveillées

.....  
**15 031**

appels de tiers reçus  
pour fuite ou odeur  
de gaz

## ENQUÊTE DE SATISFACTION (1)

**66%** des utilisateurs ont pour fournisseur Engie.  
Seuls **17%** des utilisateurs ont changé de fournisseur, leur raison principale (**73%**) étant un prix plus avantageux.

### Les différents usages du gaz

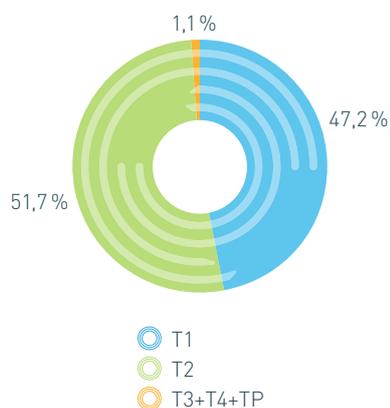
**47%** de l'échantillon ont déclaré utiliser le gaz naturel. Pour l'échantillon restant, **4%** utilisent le gaz en bouteille et **49%** n'utilisent pas le gaz.

(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 21 novembre au 10 décembre 2016, auprès d'un échantillon représentatif des 185 collectivités adhérentes du Syndicat.



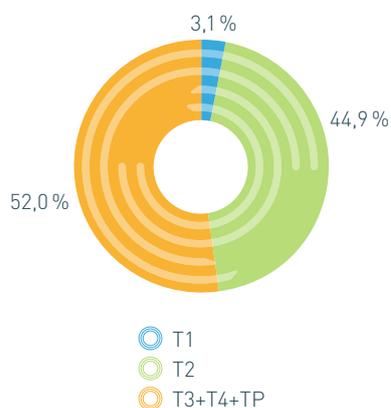
### Répartition des clients par tarif d'acheminement\*

1 194 436 clients (- 0,5 %)



### Répartition de la consommation par tarif d'acheminement\*

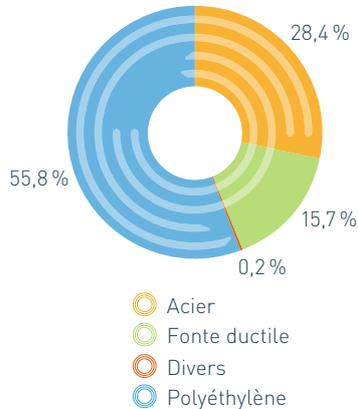
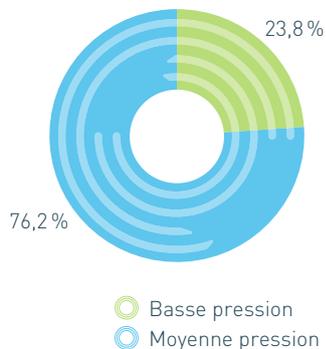
29 555 GWh (+ 8,2 %)



\* Voir définition des tarifs page 35.

### Nature et longueur des réseaux de distribution

9 429 km

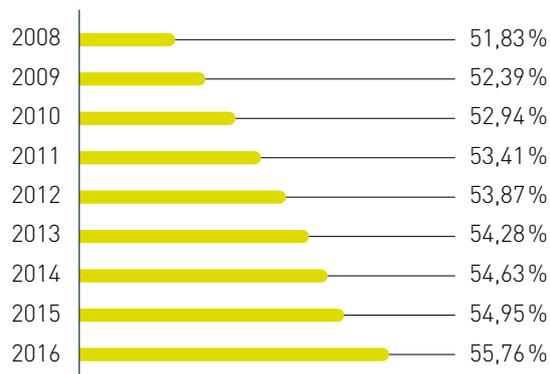


### Évolution de la nature des réseaux (en km)



\* Cuivre, tôle bitumée.

### Part du polyéthylène (en%)



# LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN 2016

64 COLLECTIVITÉS / 1 428 181 HABITANTS

**681 817**

clients

.....

Longueur des réseaux

**3 703 KM** HTA

et **5 083 KM** BT

.....

**239 M€**

de recettes

.....

**6 545,8 GWH**

d'électricité acheminés

.....

Valeur brute  
des ouvrages

**832 M€**

.....

Valeur nette

**425 M€**

.....

Valeur brute  
des compteurs Linky

**4,02 M€**

.....

Valeur nette

**4 M€**

.....

**17,5 M€**

consacrés  
au développement  
du réseau électrique

.....

**24,5 M€** consacrés  
à la qualité, à l'environnement  
et au renforcement,

dont **10,5 M€**  
pour les postes-source

.....

Âge moyen  
des ouvrages

**34,8** ans

.....

**6,4** incidents aux 100 km  
sur le réseau HTA

et **14,2** incidents  
sur le réseau BT

.....

**41 771** clients coupés  
plus de 3 heures, en durée  
cumulée

**52,4 MIN** de durée  
moyenne de coupure par an  
(critère B)

.....

**2 992** clients aidés  
dans le cadre du FSL

**45 593** clients aidés  
dans le cadre du TPN

.....

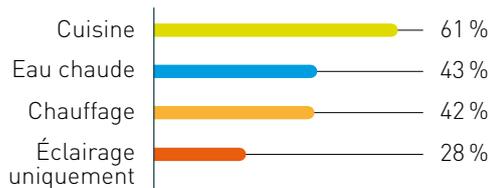
**111 MW** de puissance  
installée des EnR (cogéné-  
ration, photovoltaïque...)

.....

## ENQUÊTE DE SATISFACTION (1)

**78 %** des utilisateurs ont pour fournisseur EDF.

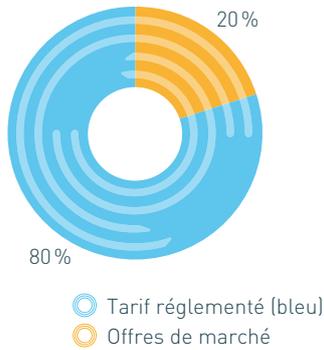
**47 %** des utilisateurs jugent l'électricité « plutôt chère ».



(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 21 novembre au 10 décembre 2016, auprès d'un échantillon représentatif des 64 collectivités adhérentes du Syndicat.

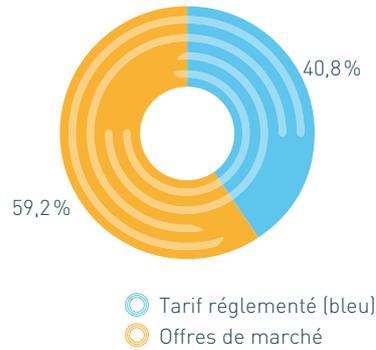
### Répartition des clients entre tarif réglementé et offres de marché

681 817 clients (+ 0,87 %)



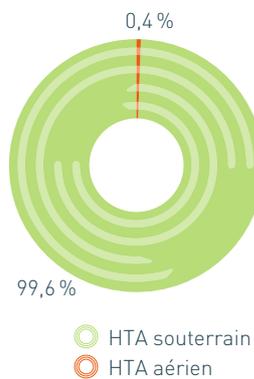
### Répartition de la consommation entre tarif réglementé et offres de marché

6 546 GWh (- 0,4 %)

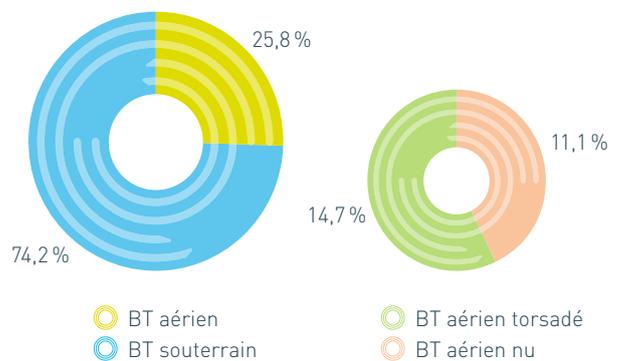


### Nature et longueur des réseaux de distribution

Réseau HTA : 3 702 km



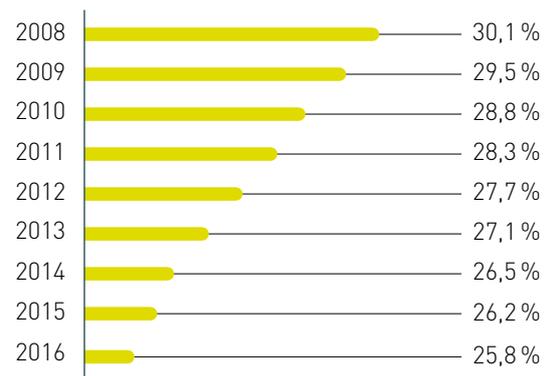
Réseau BT : 5 083 km



### Évolution de la nature des réseaux (en km)

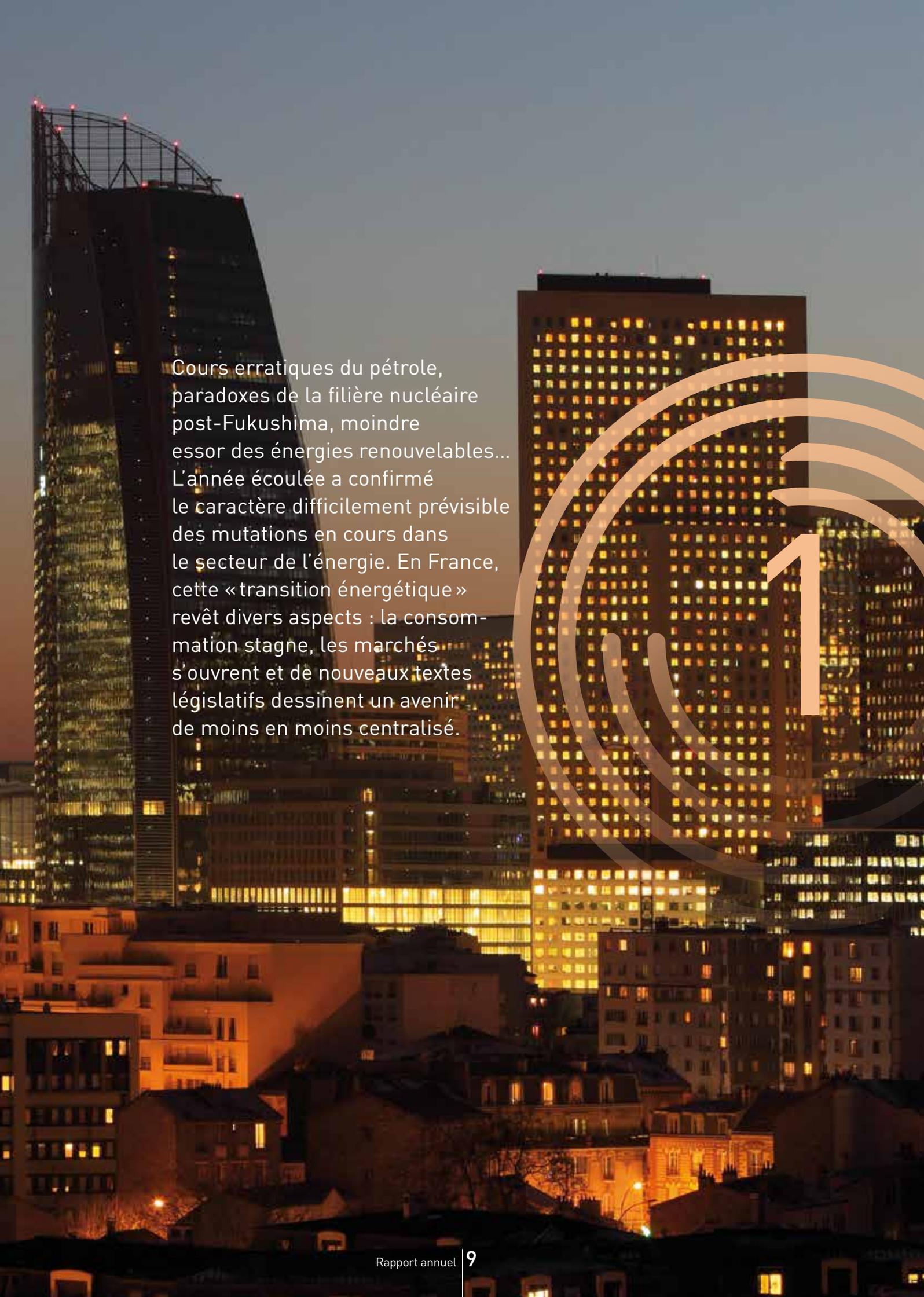


### Part du réseau aérien BT (en %)



A nighttime photograph of a city skyline. In the foreground, there are several multi-story residential buildings with some windows lit up. In the middle ground, a large, curved, illuminated structure, possibly a stadium or arena, is visible. In the background, several tall skyscrapers are lit up, with some displaying logos like 'A' and 'SPR'. The sky is dark, and the overall scene is illuminated by the city lights.

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

A nighttime photograph of a city skyline. On the left, a tall, dark skyscraper with a curved top and a grid of lights is prominent. To its right, several other high-rise buildings are lit up, their windows glowing with warm yellow light. In the foreground, lower-rise residential buildings are visible, also with some lights on. A large, semi-transparent graphic overlay is positioned on the right side of the image. It consists of several concentric, curved lines that form a partial circle, and a thick, white arrow pointing upwards and to the right, superimposed over the lines.

Cours erratiques du pétrole, paradoxes de la filière nucléaire post-Fukushima, moindre essor des énergies renouvelables... L'année écoulée a confirmé le caractère difficilement prévisible des mutations en cours dans le secteur de l'énergie. En France, cette « transition énergétique » revêt divers aspects : la consommation stagne, les marchés s'ouvrent et de nouveaux textes législatifs dessinent un avenir de moins en moins centralisé.



## MONDE

### PÉTROLE : HAUSSE DES PRIX EN TROMPE-L'ŒIL

37 \$ en janvier, 26 en février et 57 en décembre : par rapport à son point bas, le prix du baril a doublé en 2016. Mais les cours restent très inférieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques années, lorsqu'ils s'établissaient largement au-dessus des 100 \$ le baril, faisant même craindre (ou espérer) un rapide *peak oil*. En cause : le ralentissement économique et, surtout, la surproduction, qui n'est pas près de s'arrêter. Avec une redistribution des cartes : les États-Unis dépassent désormais la Russie et se rapprochent de l'Arabie Saoudite. Devant la chute des prix, les pays de l'Opep ont longtemps semblé hésitants, avant de décider de réduire leur production de 1,2 million de barils par jour, sur un total de plus de 33 millions (accord du 30 novembre, suivi peu après d'un accord similaire émanant de onze pays non-Opep, dont la Russie). L'effet sur les prix a été rapide, avec des cours tenant depuis solidement le seuil des 50 \$. Néanmoins, cumulés, ces objectifs

de réduction de la production concernent à peine 1 % des 98 millions de barils extraits chaque jour!

Ce mouvement erratique des prix a aussi affecté les autres matières premières, à l'instar du charbon qui a atteint un point bas à 40 \$ la tonne pour finir l'année à 77 \$. En Chine, il est à observer que plusieurs mines ont fermé en 2016. Le gaz est resté relativement stable, malgré l'arrivée d'importantes capacités de production de

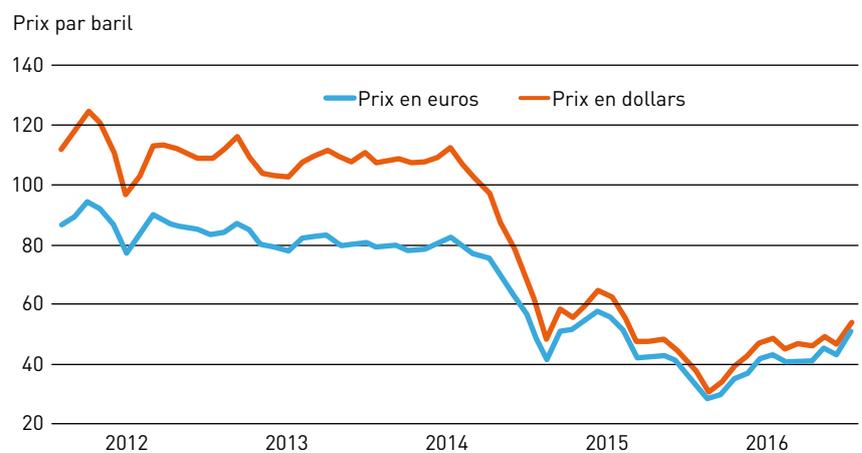
GNL et les premières exportations des États-Unis. La consommation mondiale a légèrement progressé, à hauteur de 1,6%, tirée par des températures assez peu élevées et des prix en baisse.

Conséquence de prix atones, les investissements demeurent limités au strict nécessaire. En France, les difficultés rencontrées par quelques fleurons du secteur pétrolier illustrent parfaitement ce marasme. Vallourec et CGG (services géophysiques) n'en finissent pas de revoir à la baisse leurs objectifs, avec des cours boursiers qui s'effondrent depuis plusieurs années. Enfin, Maurel et Prom a été racheté par Pertamina, groupe public indonésien, signant la fin du rêve industriel français d'être présent dans l'exploration-production.

### ZONES URBAINES : LA POLLUTION TOUCHE 80% DES HABITANTS

Dans une étude publiée en mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a estimé que 80% des personnes vivant dans des zones urbaines subissaient

#### PRIX DU PÉTROLE (BRENT)



En décembre 2016, le prix en euros du baril de pétrole brut de la mer du Nord (Brent) rebondit fortement (+19,1% après -4,6%), revigoré par l'accord de réduction de la production des pays de l'Opep. En dollars, la hausse du prix du baril est un peu moins marquée (+16,4% après -6,6%), l'euro s'étant de nouveau déprécié au cours du mois. (Source : Insee).

des niveaux de pollution présentant des risques pour la santé.

Avec des différences notables entre villes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (98% des habitants) et celles des pays à revenu élevé (56%). La pollution de l'air est essentiellement due à des concentrations élevées de petites particules et de particules fines, où se concentrent les substances dangereuses (sulfates, nitrates et carbone noir). De 2008 à 2013, les niveaux mondiaux de pollution atmosphérique en milieu urbain ont augmenté de 8%, précise l'OMS.

### NIVEAUX PRÉOCCUPANTS EN FRANCE

En France, et notamment à Paris et en Île-de-France, plusieurs épisodes de pollution intensive ont été observés, conduisant les pouvoirs publics à des mesures palliatives, comme le transport alterné. Embouteillages, véhicules âgés, diesel..., les causes sont multiples, et les pouvoirs publics trop souvent bienveillants : en dépit du scandale Volkswagen (tests antipollution truqués), l'Union européenne a accordé un délai aux constructeurs pour limiter l'émission de polluants des moteurs diesel.

Selon l'Agence européenne de l'environnement, «*la pollution atmosphérique demeure le plus grand risque écologique pour la santé en Europe, engendrant une baisse de la qualité de vie du fait des maladies et des quelque 467 000 décès prématurés qu'elle provoque chaque année*», dont 42 000 en France.

### NUCLÉAIRE : UN LÉGER MIEUX

Subissant toujours le contrecoup de l'accident de Fukushima, le secteur du nucléaire avance désormais de manière très contrastée selon les pays. En Europe, la Belgique a annoncé son intention de sortir de l'atome d'ici 2025, rejoignant ainsi l'Allemagne. En Chine, le dynamisme de la filière ne faiblit pas, le pays entendant doubler ses capacités en cinq ans (de 27 GW à 58 GW) et poursuivre ses investissements ensuite. Selon l'association mondiale de l'énergie nucléaire (WNA), «*à la fin de la décennie, la Chine dépassera la France et sera le deuxième pays possédant le plus de*

*réacteurs*», devançant ainsi les États-Unis. La Russie est un autre moteur du développement de l'atome, le pays misant sur l'innovation, à la fois dans l'offre (réacteurs de petite taille) et les modalités contractuelles, avec des financements attractifs pour les pays acquéreurs.

Aux États-Unis, la situation est complexe : tandis que des réacteurs ferment, faute de rentabilité, on dénombre quatre projets en cours ainsi que la mise en service de Watts Bar 2, premier nouveau réacteur depuis vingt ans, ce qui montre que le nucléaire continue de séduire. De fait, la question de la rentabilité sera sans doute cruciale dans les années à venir. EDF mise ainsi sur des prix garantis plus que sur le marché, comme à Hinkley Point, dont la construction a été confirmée, malgré le Brexit, et, probablement, à Flamanville.

### ÉNERGIES VERTES : DES INVESTISSEMENTS EN BERNE

Dans le monde, 2016 a été une année mitigée pour les énergies renouvelables, avec des investissements en baisse de 18%. Une chute à relativiser, car elle s'explique en effet en partie par celle des prix des modules photovoltaïques. On observe néanmoins un vif ralentissement des investissements en Chine et au Japon. Les Européens ont investi 70,9 milliards de dollars (+3%), dont plus du tiers au Royaume-Uni, très impliqué dans l'éolien offshore (26 milliards), l'Allemagne suivant de près (15,2 milliards), la France se situant au niveau de la Belgique (respectivement 3,2 et 3 milliards).

Le secteur reste cependant dynamique : les énergies renouvelables emploient désormais 9,8 millions de personnes dans le monde, soit 40% de plus qu'en 2012.



## FRANCE

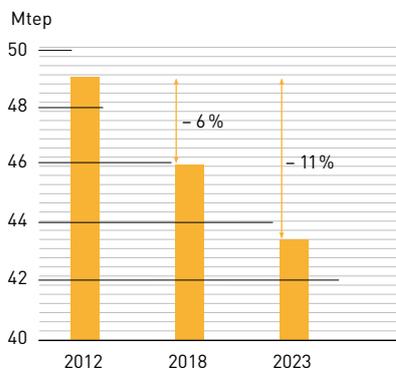
### LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE TOUJOURS SOUS PRESSION

Prix faibles, surproduction, baisse de la demande, concurrence accrue : pour les énergéticiens, la période reste difficile. Engie prévoit un plan de cession de l'ordre de 15 milliards d'euros de 2016 à 2018, visant notamment l'activité d'exploration et production pétrolière et gazière, pénalisée par la chute des prix, avec suppression de postes à la clef.

En début d'année, EDF a dû affronter une forte baisse des prix de gros de l'électricité. Puis, après la mise à l'arrêt de près d'un tiers des réacteurs nucléaires, à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire, les prix se sont emballés, le temps de réactiver le mécanisme de l'Arenh, avant de chuter à nouveau, avec le redémarrage de quelques réacteurs.

Pour financer ses investissements, le groupe a annoncé une augmentation de capital de l'ordre de 4 milliards d'euros à laquelle l'État, actionnaire à près de 85%, s'est engagé à participer. La cession d'une partie du capital (49,9%) de RTE à la Caisse des dépôts et CNP Assurances a été actée en décembre. Désormais, EDF invite ses actionnaires à percevoir leurs dividendes en actions et non plus en numéraire. Enfin, la société a annoncé des réductions d'effectifs de l'ordre de 5%, avant de doubler cet objectif début 2017, prévoyant, par exemple, la fermeture de ses 77 boutiques restantes d'ici 2019.

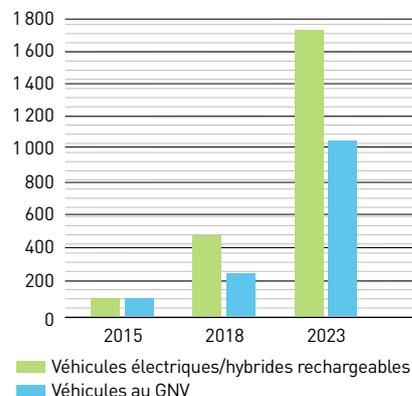
### CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LES TRANSPORTS



D'ici 2023, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'atteindre 2,4 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables grâce à la poursuite des dispositifs d'aides et au développement des bornes de recharge. Les aides à l'achat seront-elles suffisantes pour faire émerger la filière et atteindre cet ambitieux objectif, le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation en France n'excédant pas aujourd'hui 100 000 unités ? (Source : automobile-propre.com)

### CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DES VÉHICULES

(base 100 en 2015)



### ÉNERGIES RENOUVELABLES : PROGRESSION DE 5% DES CAPACITÉS INSTALLÉES

Fin 2016, le parc des énergies renouvelables français s'établissait à 46 GW de capacités installées, en progression de 5%. Selon RTE, 2188 MW de puissance 100% renouvelables ont été raccordés au réseau électrique. Avec 94,7 TWh, la production a été soutenue, ce qui a permis de couvrir 19,6% de la demande (soit 0,9 points de plus qu'en 2015). La dynamique de construction est notamment portée par l'éolien et le solaire, avec une croissance respective de 7,8% et de 7,1%. Le rythme des raccordements de parcs éoliens s'est fortement accru, conséquence notamment de la stabilité réglementaire (loi Brottes, zones de développement éolien), et d'une meilleure visibilité économique, avec le nouveau mécanisme de soutien.

Néanmoins, le rythme de progression des EnR électriques reste insuffisant pour se conformer aux objectifs fixés par l'État. Sans inflexion soutenue, la fourchette de 71 à 78 GW de capacités

installées à l'horizon 2023 ne sera sans doute pas atteinte. En témoignent la fin des ambitions du constructeur Areva et le désengagement d'Engie dans l'hydrolien, la stagnation des capacités de production hydroélectrique, l'important potentiel de la petite hydroélectricité confrontée à la réglementation sur le classement environnemental des cours d'eau...





## PLUS DE GAZ POUR FAIRE DE L'ÉLECTRICITÉ

L'année 2016 a été marquée par une baisse de la consommation d'électricité (de l'ordre de 3%, à 531,3 TWh), confirmant la tendance à la stabilisation observée depuis 2010, et une vive hausse de celle du gaz (+9,9%, à 63 TWh), celle-ci s'expliquant, notamment, par l'augmentation de la production des centrales thermiques au gaz. En effet, GRTgaz a constaté une augmentation de 75,3% de la quantité de gaz utilisée pour produire de l'électricité, afin de pallier la moindre production des centrales nucléaires, plusieurs réacteurs ayant été mis à l'arrêt.

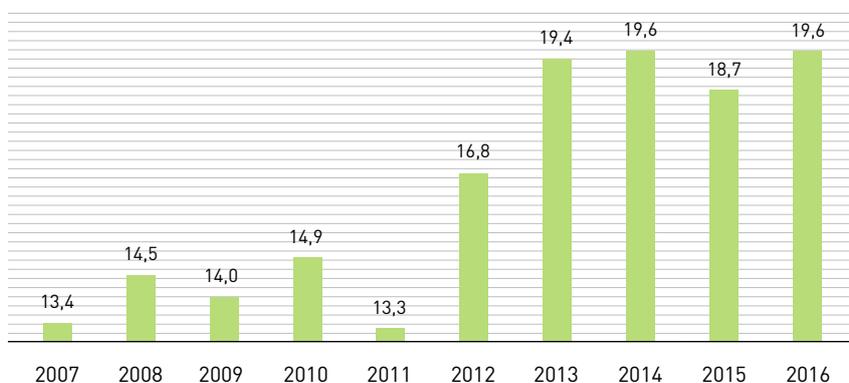
## OCTOBRE : PUBLICATION DE LA PPE

Feuille de route de la transition énergétique, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) définit les grands équilibres d'une stratégie bas carbone à l'horizon 2023.

Les trois principales filières d'électricité renouvelable se voient fixer des objectifs ambitieux : fourchette entre 25,8 et 26,05 GW pour l'hydroélectrique, entre 21,8 et 26 GW pour l'éolien terrestre, entre 18,2 et 20,2 GW pour le solaire, soit presque le double du parc actuel. Il est également prévu d'augmenter de 50% la production de chaleur et de froid «renouvelables et de récupération», avec la biomasse comme principale ressource.

À l'inverse, la PPE entend diminuer la part des énergies fossiles. Ainsi, la consommation de charbon doit être réduite de manière drastique (-37%), tout comme celle du pétrole (-23%) et, à un degré moindre, du gaz (-16%). Il en va différemment du biométhane (100% propre), avec de très ambitieux objectifs d'injection dans le réseau : 1,7 TWh en 2018 et 8 TWh en 2023. Autre énergie fossile, le nucléaire est absent de cette PPE, le seul objectif formel étant celui défini dans la loi

### PART ANNUELLE DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (en %)



Source : RTE.

## CALENDRIER DES GRANDS OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Gaz à effet de serre (GES)			- 40 % de réduction des émissions (par rapport à 1990)		- 75 % de réduction des émissions (par rapport à 1990)	
Consommation d'énergie primaire			- 30 % de réduction des énergies fossiles (par rapport à 2012)		- 50 % de réduction	
Consommation d'énergie finale	14 % EnR	23 % d'EnR	32 % EnR		- 50 % de réduction de la consommation (par rapport à 2012)	
Production d'électricité	74,8 % nucléaire 16,4 % EnR		50 % nucléaire	40 % EnR		
	2012	2020	2025	2030	2040	2050

Source : loi de transition énergétique. © 2015 connaissance-des-energies.org

TEPCV d'août 2015, avec une participation au mix électrique de 50 % d'ici 2025, ce qui entraînerait la fermeture de plusieurs réacteurs.

Enfin, la PPE prévoit un parc de 2,4 millions de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en 2023 et, pour les véhicules roulant au gaz naturel, 0,7 TWh de bioGNV consommé en 2018, puis 2 TWh en 2023. Ainsi, le bioGNV représenterait 20 % des consommations de GNV en 2023, dans des segments complémentaires à l'électromobilité.

On dénombre quelque 600 réseaux fermés en France, mais leur régime juridique était plutôt incertain. À présent, une ordonnance précise leur périmètre, définit les utilisateurs (« un ou plusieurs consommateurs non résidentiels exerçant des activités de nature industrielle, commerciale ou de partages de services »), encadre leur existence par des raisons techniques ou de sécurité et impose une autorisation administrative.

cembre, un arrêté a fixé le niveau de tarif de base (82 €/MWh) de ce complément, assorti d'une prime de gestion, visant les coûts liés à l'accès au marché de l'électricité et au marché de capacité (2,8 €/MWh). Le nouveau cadre légal défini par la loi de transition énergétique met ainsi fin à plusieurs années d'incertitudes pour les producteurs.

### AUTOCONSOMMATION ET RÉSEAUX FERMÉS

Deux ordonnances complémentaires ont été adoptées en 2016, visant la distribution d'électricité : l'une porte sur l'autoconsommation et l'autre vise les réseaux fermés. L'autoconsommation collective dispose désormais de règles précises et sera soumise à un tarif d'acheminement spécifique. Enedis, qui anticipe un vif développement de cette pratique, pose systématiquement des compteurs Linky afin d'accompagner les projets identifiés et en assurer le double comptage.

### ÉOLIEN : TARIF GARANTI ET COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

Prévue par la loi du 10 février 2000, l'obligation d'achat de l'électricité d'origine éolienne va progressivement disparaître, remplacée par un complément de rémunération. Conforme au droit européen du régime des aides d'État, ce nouveau dispositif permet aux producteurs de vendre l'électricité au marché, soit directement soit par un intermédiaire de type agrégateur, une rémunération versée par EDF (acheteur public obligé, via la CSPE) complétant la différence entre les coûts de production et les prix de marché. En dé-



En France, le rythme des raccordements de parcs éoliens s'est fortement accru en 2016.

## ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ

En 2016, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) s'est élargi à la précarité énergétique, avec une obligation spécifique de 150 TWh cumac à réaliser en deux ans. Ces CEE visent des opérations améliorant l'habitat de foyers en grande difficulté, par exemple dans les logements sociaux. En parallèle, le Gouvernement a annoncé un doublement des objectifs dans la quatrième période (2018 à 2020), avec 1600 TWh cumac, dont 400 au bénéfice des usagers en situation de précarité énergétique.

## RESTRUCTURATION D'AREVA

Toujours confronté à la chute de ses activités, Areva cède des filiales et mise sur une augmentation de capital. Le nouvel Areva, entièrement dédié au cycle du combustible, s'appellera NewCo : 10% de son capital seront souscrits par de nouveaux investisseurs (Japan Nuclear Fuel limited et Mitsubishi Heavy industries), le reste

étant assuré par l'État. Une structure de défaisance, chargée, notamment, du projet d'EPR Olkiluoto 3 en Finlande, est également prévue. Enfin, le groupe s'est séparé d'Areva TA, filiale dédiée à la propulsion et la recherche, qui a été reprise par un consortium regroupant l'Agence des participations de l'État, le Commissariat à l'énergie atomique, le groupe naval DCNS, EDF en détenant déjà des parts. Mais le plan de restructuration est loin d'être terminé.

Areva doit aussi céder ses activités liées aux réacteurs nucléaires (New NP). Au total, l'État devrait accorder 4,5 milliards d'euros à Areva, qui seraient convertis en capital. Ce plan a été approuvé par Bruxelles début 2017, autorisant sa mise en œuvre effective.

Mais Areva n'est pas au bout de ses difficultés. L'ASN a en effet constaté des anomalies de fabrication dans l'usine Creusot Forge en charge des pièces de la cuve de l'EPR de Flamanville. L'ASN a poursuivi ses investigations, estimant que ces défauts de fabrication pourraient toucher d'autres centrales en fonctionnement. Cela s'est traduit par l'arrêt temporaire de dix-huit réacteurs d'EDF, pour permettre le contrôle des générateurs de vapeur.

## ENGIE : LA RESTRUC- TURATION SE POURSUIT

L'année 2016 a encore été difficile pour Engie, avec une perte nette de 400 millions d'euros, les résultats ayant souffert de nouvelles provisions (4,5 milliards d'euros), pour l'essentiel liées aux pertes de valeur des centrales thermiques ainsi qu'au démantèlement et à la gestion aval du cycle nucléaire. La baisse des prix du pétrole et du gaz a également pesé. Néanmoins, le groupe a continué à résorber son endettement et à réduire ses frais de fonctionnement. Réaffirmant son ambition de devenir un des leaders mondiaux de la transition énergétique, Engie poursuit son engagement dans les énergies à bas carbone ou complètement décarbonées (énergies renouvelables, gaz naturel) et l'efficacité énergétique, en sortant des autres activités. La très polluante centrale au charbon d'Hazelwood, en Australie, a ainsi été cédée en 2016.

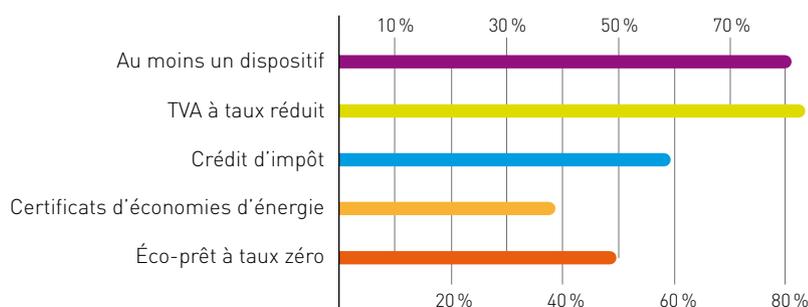
## ERDF DEVIENT ENEDIS

Fin mai, ERDF a changé de nom en devenant Enedis et s'est dotée d'une nouvelle identité. La Commission de régulation de l'énergie a en effet estimé qu'ERDF présentait une proximité trop forte avec le nom du groupe EDF, induisant une confusion dans l'esprit des consommateurs, le premier exerçant une mission de service public en monopole, la maison-mère œuvrant dans le champ concurrentiel.

## DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS ÉVOLUÉS

Fin 2016, Enedis a déployé 2,3 millions de compteurs Linky. Dans le gaz, le démarrage national est attendu en

### PROMOTION DES DISPOSITIFS D'AIDE PAR LES ARTISANS ET PME DU BÂTIMENT AUPRÈS DE LEURS CLIENTS PARTICULIERS

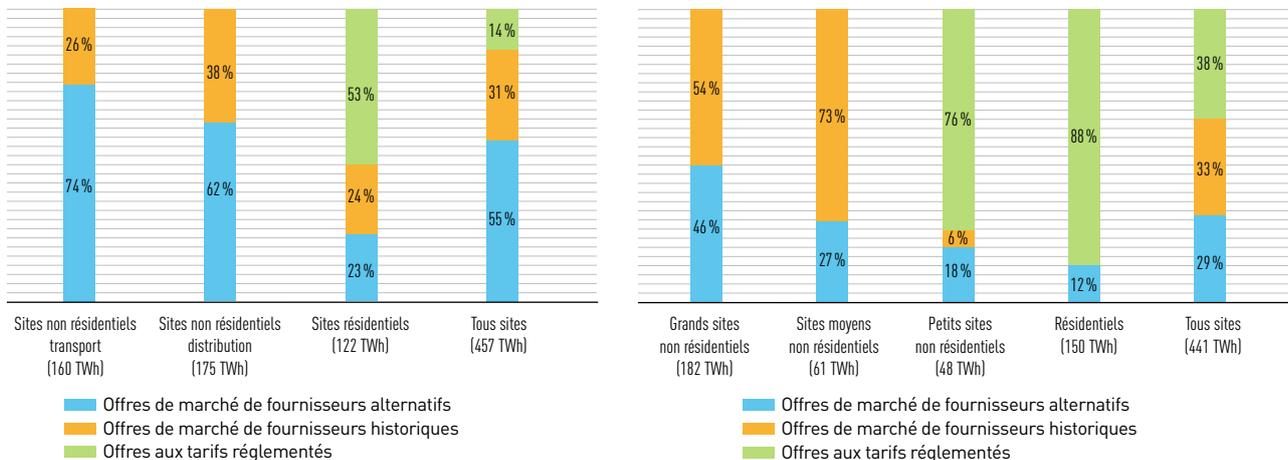


82% des artisans informent les clients particuliers sur au moins un dispositif d'aide financière. Néanmoins, le dispositif des certificats d'économies d'énergie n'est promu que par 39% des artisans et des PME interrogés. [Source : enquête Open campagne 2015, Ademe.]

## RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS ANNUALISÉES PAR TYPE D'OFFRE AU 31.12.2016

GAZ

ÉLECTRICITÉ



Sources : GRD, GRT, RTE, fournisseurs historiques, CRE.

mai 2017. Après le déploiement initial de 140 000 compteurs, GRDF prépare en effet la généralisation du compteur Gazpar, visant 11 millions d'unités installées d'ici 2023.

Le compteur Linky présente diverses fonctionnalités intéressant les consommateurs (facture de la consommation réelle, prestations à distance relatives au contrat et à la fourniture) et le distributeur lui-même, parce qu'il lui permettra de mieux piloter le réseau. Ce déploiement s'est heurté à quelques refus, émanant d'associations évoquant un risque pour la santé ou l'absence de protection de la vie privée, relayés parfois par des communes. À l'intention de ces dernières, le Sigeif a informé les maires qu'ils ne pouvaient pas s'opposer à un déploiement national décidé par l'État.

En décembre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié une étude sur ces compteurs, jugeant peu probable que ceux-ci engendrent «des effets sanitaires à court ou long terme».

Car, comme ceux d'un téléviseur ou de chargeurs d'ordinateur portable, les champs électromagnétiques émis par

Linky s'avèrent très inférieurs aux valeurs limites d'exposition réglementaire. Les conclusions de l'Anses sont identiques pour les autres compteurs évolués (Gazpar, compteurs d'eau), qui communiquent par liaison radio sans fil, l'Anses soulignant que la durée d'exposition est «bien plus faible que celle due à un téléphone GSM». L'Agence nationale des fréquences (ANFR) avait également démontré que le compteur Linky n'émet pas davantage d'ondes qu'un compteur classique.

### UN PLAN CLIMAT POUR LE GRAND PARIS

En mai, la Métropole du Grand Paris a lancé un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), qui devrait être adopté fin 2017. Destiné à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, ce plan doit détailler les actions à mener en matière d'efficacité énergétique, de développement coordonné des réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur, de production d'énergies renouvelables, de récupération, du stockage... Il devra aussi

être en cohérence avec ceux, déjà nombreux, adoptés par des collectivités franciliennes auparavant.

### MARCHÉS PROFESSIONNELS : FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

L'ouverture des marchés de détail s'est brusquement accélérée début 2016, avec la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) de la plupart des sites de clients professionnels, mais également une forte baisse des prix.

Pour le gaz, les prix de marché s'imposent désormais pour tout site consommant plus de 30 MWh par an et, dans l'électricité, dès lors qu'il est raccordé à une puissance supérieure à 36 kVA. Conséquence de cette obligation légale, la concurrence s'est fortement accrue.

En électricité, quelque 4,56 millions de sites résidentiels (sur 32,1 millions) ont ainsi dû opter pour une offre à prix de marché, et, chez les professionnels, ils sont 1,55 million (sur un

total de 5 millions). Les parts de marchés des concurrents d'EDF représentent ainsi quelque 15% des sites, mais 30% des volumes.

Dans le gaz, l'ouverture est encore plus marquée, avec 5 millions de particuliers en offres à prix de marché (sur 10,7 millions) et 584 000 professionnels (sur un total de 664 000). Une différence notable, toutefois : le fournisseur historique Engie détient dans son portefeuille une part non négligeable de clients hors TRV.

Si l'essentiel des sites professionnels concernés par la fin des TRV a «basculé» dans les prix de marché, un certain nombre d'entre eux ont négligé de se conformer à la loi, se voyant ainsi contraints de souscrire une offre transitoire. Deux appels d'offres ont été lancés par la CRE, l'un en mars, l'autre

en novembre, afin de leur désigner des fournisseurs par défaut. Fin 2016, quelque 2 700 sites pour l'électricité et 3 600 pour le gaz restaient encore en offre transitoire, en dépit de son surcoût très élevé (de l'ordre de 30%).

Pour les acheteurs publics, les gains se sont souvent avérés significatifs, à l'image de ceux réalisés par le Sigeif au travers de son groupement de commandes pour le gaz naturel.

Mais les prix de marché comportent aussi une nouvelle forme de complexité, avec de nouveaux coûts – dont la répercussion est parfois fortement sollicitée par les fournisseurs (CEE, marché de capacité, stockage gazier...) – et, surtout, la capacité à acheter dans un laps de temps réduit pour mieux s'adapter au marché.

## TOTAL RACHÈTE LAMPIRIS

Le géant pétrolier Total poursuit sa diversification dans l'électricité. En 2016, le groupe a racheté Saft, le fabricant de batteries, pour un milliard d'euros, et Lampiris, un fournisseur belge d'énergie, pour 180 millions d'euros.

Cette dernière acquisition lui permet aussi de prendre position dans la commercialisation de gaz et d'électricité auprès des particuliers, l'entreprise comptant quelque 850 000 clients en Belgique et 200 000 en France.



# LE SIGEIF, ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



En leur proposant des services innovants sur mesure, le Sigeif accompagne les collectivités dans la transition énergétique. En complément de l'organisation du service public de la distribution du gaz et de l'électricité, il anime l'un des plus importants groupements de commandes d'achat de gaz naturel de France.



Créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif) est à la fois précurseur et innovant.

Premier grand syndicat intercommunal en France, au début du xx<sup>e</sup> siècle, il a progressivement structuré le régime juridique de la concession de service public, en l'adaptant aux besoins de ses communes adhérentes. Dans ce cadre, il a assuré à chacun, sur tout son territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste.

Un siècle plus tard, le monde de l'énergie a profondément changé. Ces dernières années, avec la mondialisation des échanges et l'ouverture du secteur de l'énergie à la concurrence, de nouveaux acteurs (régulateurs, distributeurs, fournisseurs) et des offres de marché sont apparus.

Émergent aussi de nouveaux défis, notamment en matière de développement durable : maintenance des réseaux, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables, économie circulaire... Dans ce contexte, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs et de fédérateur des collectivités locales, telles que les exercent les grands syndicats d'énergie comme le Sigeif, s'avèrent plus que jamais nécessaires.

## STRUCTURES ET INSTANCES

Le Sigeif est un syndicat mixte fermé. En 2016, il regroupe 185 collectivités pour la compétence gaz et 64 pour l'électricité.



---

## LE COMITÉ D'ADMINISTRATION

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, élus par leur assemblée délibérante.

Par-delà les appartenances politiques et dans le respect mutuel des approches de chacun, le Sigeif est administré dans un esprit de consensus. Son Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Comme dans toute collectivité territoriale, le Comité délègue à son président et au Bureau un certain nombre de compétences, dont il assure le contrôle. Il se réunit quatre fois par an.

---

## LE BUREAU

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau (lire p. 27) compte un président et quinze vice-présidents. Il met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat.

Depuis 1983, le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et maire de Chaville.

---

## LES COMMISSIONS

Les commissions permanentes (lire p. 30) du Sigeif préparent le travail du Bureau et les décisions du Comité :

- > Composées d'élus et de représentants des concessionnaires, les deux commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité arrêtent le montant des redevances, assurent le contrôle des missions confiées aux concessionnaires et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programme de travaux...).

- > Pour répondre aux préoccupations des communes adhérentes dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie, le Sigeif a créé, en 2014, trois commissions dédiées. Chacune d'elles compte quinze membres.
- > Associant élus et représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux (CSPL) apporte les informations indispensables aux usagers. Elle recueille leurs avis pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.
- > La commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde énergétiquement démunies.
- > Une commission consultative paritaire, associant les établissements publics territoriaux à fiscalité propre présents sur le territoire syndical, a été créée en décembre 2015 par le Sigeif. Composée de vingt-quatre membres, elle permet de coordonner l'action des collectivités, de faciliter les échanges de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid). L'année 2016 a permis à chacune des collectivités concernées de désigner son représentant. Désormais, composée en bonne et due forme, la commission va notamment permettre au Syndicat d'assister les EPCI dans l'élaboration de leurs plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Le Sigeif est également engagé dans la commission consultative de la Métropole du Grand Paris, chargée d'examiner un schéma directeur des réseaux d'énergie métropolitains : réseaux de gaz, d'électricité, de chaleur et de froid, visant à assurer leur complémentarité.

## PARMI LES PARTENAIRES DU SIGEIF

- > **L'AFG** (*Association française du gaz*) est un précieux relais d'information sur les techniques les plus récentes de la chaîne gazière.
- > **L'Ademe Île-de-France** met à la disposition du Sigeif un cadre de travail pour développer sa mission de conseil en énergie partagé (CEP), au service des plus petites communes du territoire (voir page 86).
- > **Amorce** est une association nationale représentant notamment les collectivités pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Le Sigeif bénéficie d'importantes sources de veille technique et juridique sur l'énergie. Par son expertise, il contribue à la montée en compétence de ce réseau.
- > **L'APC**. Depuis juin 2015, le Sigeif est adhérent de l'Agence parisienne du climat, aux côtés de 90 autres partenaires ; nombre d'entre eux ont une vocation métropolitaine et régionale. L'APC mène diverses actions (ateliers sur la transition énergétique, plateformes locales de rénovation énergétique, etc.) qui concernent le Syndicat et ses adhérents.
- > **L'ATEE** (*Association technique énergie environnement*) met en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises en animant les clubs techniques « Biogaz » et « CEE », deux sujets d'intérêt majeurs pour le Sigeif et ses adhérents.
- > **La FNCCR** collabore étroitement avec le Sigeif, qui y adhère depuis 1945, sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en est vice-président.

## LES SERVICES

L'équipe fonctionnelle du Sigeif regroupe trente-trois collaborateurs, répartis en :

- > Deux services techniques, gaz et électricité. À la compétence historiques de contrôle des concessions s'ajoutent de nombreuses missions (enfouissement des réseaux électriques, groupement de commandes d'achat de gaz naturel...).
- > Un service de conseil et d'assistance aux collectivités (efficacité énergétique, conseil en énergie partagé).
- > Une cellule « développement », rattachée au directeur général, chargée du suivi des évolutions techniques, réglementaires et institutionnelles liées à la transition énergétique.
- > Un service administratif et financier.
- > Un service juridique.
- > Un service communication, rattaché au cabinet du président.

Le Sigeif dispose de ses propres locaux, rue de Monceau (Paris 8<sup>e</sup>).

## LE BUDGET

Les ressources financières du Syndicat sont principalement constituées de redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement) versées par Enedis et EDF Commerce pour l'électricité, par GRDF pour le gaz, ainsi que des cotisations des membres adhérent au groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires et les travaux d'enfouissement des lignes aériennes. La redevance R2, liée aux travaux électriques, et la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) sont reversées aux communes.

S'y ajoutent diverses subventions, notamment liées aux actions de la maîtrise de l'énergie. Le budget global pour 2016 est de 42,1 millions d'euros (voir page 25).

## AU SERVICE DES COMMUNES : LES MISSIONS DU SIGEIF

### LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS, MÉTIER "HISTORIQUE" DU SYNDICAT

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice pour :

- > La distribution du gaz. Il représente à ce titre 185 collectivités propriétaires d'un réseau de 9 429 km, dont 76,2% de canalisations en moyenne pression.
- > La distribution de l'électricité, au nom de 64 collectivités propriétaires d'un réseau de 8 785 km, dont 42% en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure le contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GRDF pour le gaz, Enedis (ex-ERDF) pour la distribution d'électricité, EDF Commerce pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

Chaque année, il contrôle les concessionnaires et en rend compte aux communes par l'envoi de deux rapports, également rendus publics sur le site Internet du Sigeif.

Le contrôle porte principalement sur :

- > L'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
- > L'analyse comptable et financière (compte de résultat, valeur du patrimoine), les droits du concédant, les investissements réalisés...

- > Le degré de satisfaction des clients-usagers (qualité de l'énergie distribuée, prestations des distributeurs...), mesuré par deux enquêtes annuelles.

Enfin, chaque année, le Sigeif fournit aux communes les éléments de calcul nécessaires au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP) dues par les concessionnaires.

### LE DÉVELOPPEMENT DE "NOUVEAUX MÉTIERS"

#### TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2012, le Syndicat propose à ses communes adhérant à la compétence électricité d'organiser et de contrôler la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE, voir page 57). À la fin de l'année 2016, 52 communes avaient confié cette mission au Syndicat.

### COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : LE SIGEIF POURSUIT SON ACTION

*Impliqué dans des actions de coopération décentralisée, le Sigeif mobilise ses moyens pour accompagner des collectivités étrangères dans leurs programmes de développement, notamment leur volet énergétique.*

*En 2016, plusieurs nouvelles actions ont été approuvées par le Comité. Dans l'île de Madagascar, un programme de développement du biogaz présenté par l'association Codegaz a ainsi été soutenu par le Syndicat. Il portera sur la construction de 25 bio-digesteurs destinés à des familles d'exploitants agricoles défavorisés de la région de Fianarantsoa. Toujours à Madagascar, une subvention a par ailleurs été accordée à l'association HAMAP-Humanitaire, en vue de renforcer un dispositif d'alimentation en eau potable à l'aide de l'énergie solaire que cette ONG avait mis en place dans des villages*

*situés au Sud-Ouest de l'île (région de l'Atsimo Andrefana), au bénéfice de près de 3 700 habitants.*

*Enfin, au Laos, le Sigeif a décidé de participer à deux projets de l'association Triangle génération humanitaire : la construction d'un forage alimentant un centre de santé et des écoles dans la zone de Nassalone, et la création d'un réseau d'eau dans la zone de Nam Kata.*



#### ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Afin d'améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine, mais aussi assurer la qualité de la desserte et la sécurisation du réseau électrique, comme en cas d'événements climatiques exceptionnels, le Sigeif procède régulièrement à l'enfouissement de réseaux électriques.

Il fait bénéficier les communes des dispositions négociées avec le concessionnaire pour les travaux concernés (article 8 du cahier des charges et article 4 de son annexe 1), disposant ainsi d'une enveloppe budgétaire annuelle, qui finance les opérations

dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Celles-ci font l'objet d'une programmation pluriannuelle établie en liaison avec l'ensemble des collectivités adhérentes.

À la demande des communes, le Sigeif assure l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public, communications électroniques), dans le cadre d'une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique (voir page 75).

## MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, le Sigeif leur propose plusieurs outils opérationnels : formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de MDE, conseil en énergie partagé (CEP, mission conduite avec l'appui de l'Ademe)... S'y ajoute la valorisation des opérations ouvrant droit aux certificats d'économies d'énergie (CEE), dispositif renforcé en 2016.

Accessibles grâce au groupement de commandes, d'autres prestations viennent s'ajouter à un dispositif dédié à une politique énergétique durable dans les territoires (voir page 84).

## ACHAT GROUPÉ DE GAZ ET DE SERVICES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement à son « cœur de métier », le Sigeif a mis sur pied un groupement de commandes dont il est le coordonnateur depuis 2004. Ce groupement offre à près de 600 organismes publics et privés d'Île-de-France (communes, bailleurs sociaux, établissements publics d'enseignement, établissements de santé...) la possibi-



lité d'accéder à des prix très concurrentiels pour la fourniture de gaz et de services d'efficacité énergétique. La taille de ce groupement de commandes fait du Sigeif un des premiers acheteurs publics de gaz en France (voir page 96).

## DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES AU GAZ

Dans le cadre des nouvelles compétences statutaires dont il s'est doté en 2014, le Sigeif est habilité à installer et exploiter des infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz. À cette fin, avec la ville de Paris, le groupe La Poste, GRDF et la région Île-de-France, il a conclu un partenariat visant à développer un réseau francilien de stations publiques d'avitaillement.

En 2016, ce partenariat a débouché sur la création d'une première station GNV à Bonneuil-sur-Marne, dont le Sigeif a assuré la maîtrise d'ouvrage. Après en avoir assuré la construction, le Sigeif en a confié l'exploitation à la société Endesa pour une durée de

trois années. La station a été inaugurée en novembre 2016.

Afin de susciter la construction d'une dizaine d'autres stations dans les prochaines années, le Sigeif a créé une société d'économie mixte locale en décembre, la SEML Sigeif Mobilités, dotée d'un capital de 5 millions d'euros et comptant comme autres actionnaires fondateurs la Caisse des dépôts, GRTgaz Développement, le Syctom, le Siaap et le Siredom (lire page 92).

## LE BUDGET DU SYNDICAT

L'organisation et les moyens du Sigeif sont adaptés à ses missions de garant de la continuité et de la qualité du service public du gaz et de l'électricité. Ils lui permettent aussi de développer de nouveaux services : contrôle et collecte de la TCFE, maîtrise de la demande d'énergie, groupement d'achats, mobilités propres, production d'énergies renouvelables...



## RECETTES

Le Syndicat ne perçoit aucune recette fiscale. La majeure partie de ses ressources est issue des redevances versées par Enedis (ex-ERDF) et GRDF, dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994. À ces redevances s'ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, le produit de la TCFE – reversé aux communes –, le remboursement des frais de maîtrise d'ouvrage... Toutes sections confondues, l'exécution du budget 2016 – avec les excédents constatés à fin 2015 – fait apparaître un total de 42,1 millions d'euros.

En 2016, les principaux éléments du budget se déclinent en trois volets.

### REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT (R1)

Les redevances dites R1 permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux deux concessionnaires. Elles sont déterminées principalement par la longueur des réseaux et la population des communes membres du Syndicat. En 2016, le montant perçu par le Sigeif s'élève à 3,76 millions d'euros :

> 2,93 millions d'euros (+ 1% par rapport à 2015) pour les 185 communes adhérant à la compétence gaz.

> 0,83 million d'euros (+ 4% par rapport à 2015) pour les 64 collectivités adhérant à la compétence électricité.

### REDEVANCES D'INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ (R2)

Résultant des travaux réalisés par les communes ou par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public ou les réseaux de distribution d'électricité, la redevance d'investissement s'élève, en 2016, à 2,88 millions d'euros (visant les travaux mandatés en 2014), dont :

> 1,86 million d'euros (2,1 en 2015) pour l'éclairage public, les investissements des collectivités territoriales représentant environ 10,3 millions d'euros hors taxes (11,9 en 2013).

> 1,02 million d'euros (1 million en 2015) correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique.

Le montant total des travaux engagés en 2014 s'élève à plus de 4,4 millions d'euros hors taxes (4,1 en 2013).

### AUTRES RECETTES

Les autres ressources financières de fonctionnement sont essentiellement constituées du produit de la TCFE, pour 19,85 millions d'euros (dont 19,65 reversés aux communes et 0,2 million

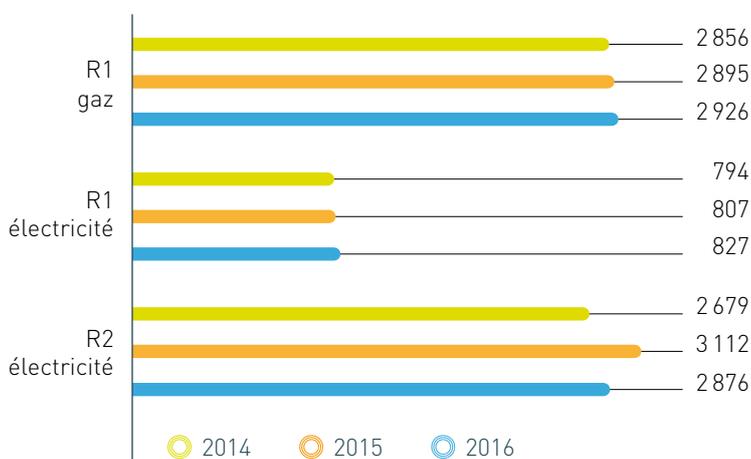
d'euros conservé par le Sigeif pour ses frais de collecte et de contrôle), des cotisations du groupement de commandes d'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique pour 1,27 million d'euros (+ 4% par rapport à 2015) et des frais de maîtrise d'ouvrage et de produits divers, pour 0,4 million.

Les recettes réelles d'investissement sont issues des participations perçues pour les travaux d'enfouissement (2,4 millions), d'un emprunt de 1,5 million, des créances sur transfert de droit à déduction de TVA (0,5 million) et de la capitalisation d'une partie des excédents de fonctionnement 2015, pour 2,6 millions. S'y ajoutent les recettes d'ordre de transfert de la section de fonctionnement, pour 2,6 millions.

## DÉPENSES

Dans la section de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCFE. Pour l'investissement, ces dépenses concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, le remboursement des emprunts liés aux travaux, la mobilité GNV et diverses subventions versées aux communes adhérentes.

## ÉVOLUTION DES REDEVANCES DE CONCESSION (EN MILLIERS D'EUROS)



### REDEVANCES 2016

#### R1 fonctionnement : 3 752 453 euros

- 2 925 683 pour le gaz  
- 826 770 euros pour l'électricité

#### R2 investissement électricité : 2 875 596 euros

- 1 844 349 euros au titre des travaux d'éclairage public\*  
- 1 031 247 euros au titre des travaux d'enfouissement\*\*

\* Bénéficiaires : 59 communes sur 64.

\*\* Bénéficiaires : 31 communes sur 64.

## SAVOIR-FAIRE ET FAIRE SAVOIR

Relais majeur entre les instances nationales et locales, le Syndicat accorde une importance particulière à la communication. Avec ses différents supports et des actions de sensibilisation ciblées, il informe ses communes adhérentes et le grand public de l'évolution du secteur de l'énergie et notamment de sa réglementation (voir p. 104). La lettre d'information Réseaux-Énergie aborde l'essentiel de l'actualité énergétique internationale, nationale et locale.

Le site Internet [www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr) offre une présentation de l'ensemble des activités et des publications du Sigeif. Un espace réservé aux adhérents leur donne accès à tous documents utiles. Ce site sera refondu en 2017.

Les journées d'information thématiques font le point sur l'actualité énergétique et ses enjeux pour les collectivités locales (véhicules propres, ouverture à la concurrence, énergies renouvelables, système énergétique français, transition énergétique...). Les rapports de contrôle et le rapport d'activité relatent les missions de service public confiées aux deux concessionnaires et détaillent les activités du Syndicat.

mandes, contrôle des concessions et de la TCFE, études réalisées dans le cadre des nouvelles compétences), pour 0,40 million d'euros.

- > La communication institutionnelle et événementielle, pour 0,10 million d'euros.
- > La station GNV de Bonneuil-sur-Marne (location immobilière, études juridiques et techniques, inauguration...), pour 0,31 million d'euros.
- > Enfin, les charges financières s'élèvent à 10 000 euros.

### INVESTISSEMENT

Au total, le Sigeif a consacré, en 2016, 9,94 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement (contre 6,4 millions l'année précédente). Le Syndicat compte 5,13 millions d'euros de « restes à réaliser », concernant principalement les opérations d'enfouissement de réseaux électriques engagées et non soldées fin 2015, la construction de la station d'avitaillement de véhicules fonctionnant au GNV située à Bonneuil-sur-Marne, ainsi que le solde de l'apport en capital à verser à la SEML Sigeif Mobilités.

- > Les opérations d'enfouissement des réseaux réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif (4,55 millions d'euros) et la redevance d'électricité R2 (travaux mandatés en 2014), versée par le Sigeif (1,91 million d'euros) aux communes ou aux communautés d'agglomération ayant réalisé des travaux d'enfouissement et d'éclairage public, représentent la part principale de ce budget.
- > La mobilité GNV constitue, quant à elle, le deuxième poste de dépenses. 1,4 million d'euros ont été investis au capital de la SEML Sigeif Mobilités, dont le Sigeif est l'actionnaire principal, et 1,3 million d'euros ont été consacrés à la construction de la station de compression de Bonneuil-sur-Marne.
- > La part restante (0,78 million d'euros) des dépenses concerne le remboursement de la dette, la coopération décentralisée et l'équipement du Sigeif.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 fait apparaître un résultat net de 0,44 million d'euros.

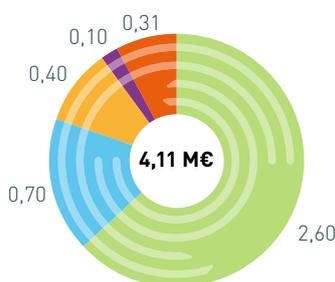
### FONCTIONNEMENT

En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 23,8 millions d'euros, dont 19,7 millions issus du produit de la TCFE perçu pour le compte des communes et immédiatement reversé à celles-ci.

Pour les 4,11 millions d'euros restants (+ 0,4 % par rapport à 2015), les principaux postes budgétaires sont :

- > Les charges de personnel, qui s'élèvent en 2016 à 2,6 millions d'euros, pour un effectif de 33 personnes.
- > Les dépenses obligatoires et charges courantes, pour 0,69 million d'euros.
- > Les appuis extérieurs des services techniques (groupement de com-

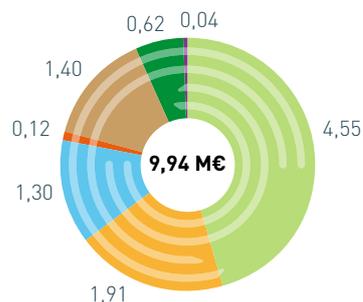
### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS TCFE) (EN MILLIONS D'EUROS)



- Charges de personnel
- Charges courantes et financières
- Appuis extérieurs des services techniques
- Communication institutionnelle
- Station GNV de Bonneuil\*

\* Location immobilière, études juridiques et techniques, inauguration...

### DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)



- Enfouissement des réseaux électriques
- R2 et autres subventions
- Construction de la station GNV de Bonneuil
- Équipement du siège
- Participation au capital de la SEML Sigeif Mobilités
- Dette
- Coopération décentralisée

# LE BUREAU DU SIGEIF

au 31 décembre 2016

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est composé d'un président et de quinze vice-présidents. Il est chargé de la mise en œuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



**Jean-Jacques Guillet**  
**PRÉSIDENT**

Député des Hauts-de-Seine<sup>(1)</sup>  
Maire de Chaville



**Olivier Thomas**

**1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Conseiller régional  
d'Île-de-France  
Maire de Marcoussis



**Guy Daragon**

**6<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Conseiller municipal  
de Mitry-Mory



**Serge Carbonnelle**

**11<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Maire adjoint  
des Pavillons-sous-Bois



**Jean-Pierre Schosteck**

**2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Maire de Châtillon



**Joëlle Ceccaldi-Raynaud**

**7<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE**

Maire de Puteaux



**Michel Ribay**

**12<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Maire adjoint  
de Saint-Denis



**Michel Herbillon**

**3<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Député du Val-de-Marne  
Maire de Maisons-Alfort<sup>(2)</sup>



**Xavier Caron**

**8<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Maire adjoint  
d'Enghien-les-Bains



**Philippe Juvin**

**13<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Député européen  
Maire de La Garenne-  
Colombes



**Patrice Calmégane**

**4<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Maire de Villemomble



**Marie Chavanon**

**9<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE**

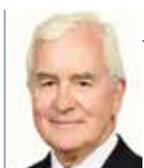
Maire adjoint de Fresnes<sup>(3)</sup>



**Caroline Foucault**

**14<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE**

Premier maire adjoint  
de Verrières-le-Buisson



**Hubert Ulrich**

**5<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Délégué de Versailles



**Bernard Gauducheau**

**10<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Conseiller régional  
d'Île-de-France  
Maire de Vanves



**Nelly D'Haene**

**15<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE**

Déléguée  
de Saint-Maurice

<sup>(1)</sup> Jean-Jacques Guillet ne s'est pas représenté aux élections législatives de juin 2017.

<sup>(2)</sup> Michel Herbillon, réélu député en juin 2017, reste conseiller municipal de Maisons-Alfort et, conformément à l'article L0141-1 du Code électoral, il a démissionné de son poste de vice-président du SigEIF, le 2 juillet 2017.

<sup>(3)</sup> Marie Chavanon a été élue maire de Fresnes le 8 juillet 2017, succédant ainsi à Jean-Jacques Bridey, réélu député dans la 7<sup>e</sup> circonscription du Val-de-Marne.

## LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE S'ORGANISENT POUR CONDUIRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Après la promulgation, durant l'été 2015, des lois NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) et TECV (Transition énergétique pour une croissance verte), l'année 2016 a été l'année de la mise en place, en Île-de-France, de nouvelles instances de travail et de concertation, destinées à bâtir une région et une métropole durables.

### LE SIGEIF INSTALLE LA « COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE DE LA RÉGION PARISIENNE »

La loi Transition énergétique pour la croissance verte avait déterminé que chaque syndicat d'énergie devait constituer et animer des « commissions consultatives », réunissant, à parité, des représentants du syndicat et des représentants de chacun des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre sur le territoire desquels le syndicat exerçait, en tout ou partie, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie (AODE).

Par délibération du 14 décembre 2015, le Sigeif a donc créé la « commission

consultative paritaire de l'énergie de la région parisienne », réunissant les représentants de la Métropole du Grand Paris et des onze communautés d'agglomération et communautés de communes de la couronne parisienne présentes sur les territoires du Sigeif (soit en tout 325 communes). Au cours de l'année 2016, la commission a été progressivement composée, au rythme des désignations des élus délégués par les douze EPCI concernés (voir en pages 30-31).

La séance d'installation s'est tenue en janvier 2017.

Conformément à la loi, la commission sera chargée de « coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données ».

Les travaux de la commission doivent avoir une finalité très pratique et opérationnelle. Comme l'a indiqué Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif et président de la commission : « Il s'agira d'éclairer et de coordonner les choix des collectivités-membres dans leurs politiques et leurs investissements touchant à la maîtrise, à la production et

à la distribution de l'énergie. C'est un enjeu stratégique à l'heure de la transition énergétique des territoires et au moment où la situation financière des collectivités oblige à finement peser les choix d'investissement. »

### LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS SOUHAITE INSTALLER UN PARTENARIAT PERMANENT AVEC LES GRANDS SYNDICATS TECHNIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE

Les grands syndicats techniques d'Île-de-France, gestionnaires historiques des services publics urbains de l'agglomération parisienne (le Sedif pour l'eau, le Siaap pour l'assainissement, le Sycotom pour les ordures ménagères, le Sigeif et le Sipperec pour l'énergie et l'EPTB Seine Grands Lacs pour la gestion de la Seine) sont rassemblés depuis quelques années au sein d'une entente intersyndicale. Objectif : inventer de nouvelles passerelles entre leurs activités et développer des actions communes afin de mieux répondre aux défis de la transition énergétique et de la résilience de leurs territoires. C'est dans ce cadre qu'ils ont notamment organisé un stand commun lors de la COP 21 et, en 2016, lors du salon de l'AMIF, sous la bannière des « services publics urbains du Grand Paris ».

En 2015, les débats parlementaires relatifs à la création de la « Métropole du Grand Paris » avaient constaté l'expertise et conforté le rôle opérationnel et fonctionnel – depuis parfois plus de cent ans, comme le Sigeif! – de ces grands syndicats techniques qui ont construit concrètement la métropole parisienne, bien avant que celle-ci ne s'institutionnalise.

C'est pourquoi l'établissement public de la Métropole du Grand Paris, installé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a souhaité immédiatement engager des échanges avec les « grands syndicats urbains », afin de définir les bases d'un partenariat permanent sur les sujets d'intérêt commun, notamment en matière de planification et de coordination des investissements. Un protocole a été signé début 2017.



### LES CINQ GRANDS SYNDICATS D'ÉNERGIE FRANCILIENS CRÉENT UN « PÔLE ÉNERGIE ÎLE-DE-FRANCE »

La loi TECV confie un rôle moteur aux collectivités locales et territoriales dans la mise en œuvre de la transition énergétique et invite les syndicats d'énergie à mobiliser leur expertise pour accompagner leurs membres adhérents dans toutes leurs initiatives : distribution rationnelle de l'énergie, production décentralisée, maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique, nouvelles mobilités...

C'est dans ce but que les présidents des cinq grands syndicats d'énergie d'Île-de-France – le Sigeif, le Sipperec, le SDESM, le Sey 78 et le SMDEGTVO – ont décidé de se rapprocher afin de coordonner leur action sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes, avec la région comme « chef de file ».

Les comités d'administration des cinq syndicats ont donc adopté le principe de constitution d'un « pôle énergie Île-de-France », structure souple de partage et de coopération organisée sous forme d'une « entente intersyndicale », conformément au CGCT.

Les premiers objectifs recherchés sont listés dans le projet de convention constitutive du pôle :

- > Partager l'expertise et le savoir-faire des membres dans les domaines techniques, juridiques et financiers afin de faciliter une montée en compétence mutualisée et de mettre à disposition de toutes les communes d'Île-de-France une offre de services équivalente et performante pour la mise en œuvre de la transition énergétique.
- > Organiser des formations des élus, des membres de l'entente et de leurs agents.
- > Participer à la création et à l'animation, à l'échelle régionale, des outils de connaissance et de planification des investissements (réseaux, unités de production décentralisée d'énergies renouvelables, etc.).
- > Optimiser l'exercice, par les membres de l'entente, des missions de contrôle de leurs concessionnaires et coordon-

ner leurs stratégies de négociation avec ces concessionnaires ainsi que leurs autres partenaires industriels.

- > Mettre à la disposition de la région, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue, et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France.

Les travaux du pôle commenceront en 2017.



Signature, le 13 avril 2016, à l'occasion du Salon de l'Amif, d'un protocole d'accord pour le développement du GNV/bioGNV. De gauche à droite : Xavier Dugoin (Siredom), Jean-Jacques Guillet (Sigeif) et Christian Farrugia (GRDF).



Signature, le 13 avril 2016, du contrat de la délégation de service public pour l'exploitation de la station GNV de Bonneuil-sur-Marne. De gauche à droite : Arnaud Wyers (Endesa), Jean-Jacques Guillet et Juan José Muñoz (Endesa).



Allocation de Jean-Jacques Guillet à l'occasion du Salon de l'Amif, en présence, de gauche à droite, de Jacques JP Martin (Sipperec), d'Hervé Marseille (Syctom), de Bélaïde Bedreddine (Siaap) et d'André Santini (Sedif).



Intervention de Jean-Michel Philip, directeur général adjoint du Sigeif, sur le stand de GRTgaz, à l'occasion du salon de l'Amif.



Stand commun, sous la bannière des « services publics urbains du Grand Paris », des grands syndicats franciliens (Sedif, Siaap, Sigeif, Sipperec et Syctom).

# LES COMMISSIONS

Outre les commissions institutionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales, le Comité du Sigeif a installé plusieurs commissions thématiques qui, dans cet esprit de consensus propre au fonctionnement du Syndicat, constituent des lieux de débat dans lesquels se préparent les décisions.

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Comme dans toutes les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du Sigeif est, de par la loi, investie du pouvoir d'attribuer les marchés publics les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la valeur excède les seuils européens.

### PRÉSIDENT DE DROIT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

### MEMBRES TITULAIRES

Jacques Lepeltier • *Longjumeau*

Christian Hézode • *Antony*  
Eric Schindler • *Neuilly-sur-Seine*  
Ali Aissaoui • *Montfermeil*  
Christophe Paquis • *Les Lilas*

### MEMBRES SUPPLÉANTS

Jean-Paul Bourre • *Vaires-sur-Marne*  
Antoine Dupin • *Meudon*  
Alain Sanson • *Fontenay-le-Fleury*  
Serge Vallée • *Neuilly-Plaisance*  
Fatah Aggoune • *Gentilly*



### VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Michel Herbillon • *Maisons-Alfort*

### MEMBRES TITULAIRES

Yann Alexandre • *Groslay*  
Meriem Ben Naser • *Livry-Gargan*  
Régis Champ • *Wissous*  
Sophie Deschiens • *Levallois-Perret*  
Bernard Foisy • *Le Plessis-Robinson*  
Jean Garric • *Chevilly-Larue*  
Cathy Gourdain • *Baillet-en-France*  
Marie-Rose Harenger • *Noisy-le-Sec*  
Christian Hézode • *Antony*  
Pierre Lebeau • *Vincennes*  
Patrick Leroy • *Rungis*  
Guillaume Mare • *Asnières-sur-Seine*  
Stéphane Prat • *Ivry-sur-Seine*  
André Roure • *Charenton-le-Pont*  
Ali Zahi • *Bondy*



## COMMISSIONS DE SUIVI DES CAHIERS DES CHARGES

Composées paritairement d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi veillent à l'application des cahiers des charges de la distribution publique du gaz et de l'électricité. Elles arrêtent, notamment, le montant des redevances et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programmes de travaux, rapports de contrôle...).

### COMMISSION DE SUIVI GAZ

#### PRÉSIDENT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

#### MEMBRES TITULAIRES

Bernard Foisy • *Le Plessis-Robinson*  
Frédéric Nicolas • *Dugny*  
Bernard Chappellier • *Le Kremlin-Bicêtre*  
Hervé Soulié • *Saint-Cloud*

#### MEMBRES SUPPLÉANTS

Jean-Louis Ghiglione • *Châtenay-Malabry*  
Meriem Ben Naser • *Livry-Gargan*  
Patrick Leroy • *Rungis*  
Merouan Hakem • *Bagnole*

### COMMISSION DE SUIVI ÉLECTRICITÉ

#### PRÉSIDENT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

#### MEMBRES TITULAIRES

Jean-Louis Boulèquet • *Chatou*  
Pierre Chazan • *Orsay\**  
Pierre Chevalier • *Ville-d'Avray*  
Hervé Soulié • *Saint-Cloud*

#### MEMBRES SUPPLÉANTS

Laurent Dilouya • *Chelles*  
Michel Lerouge • *Vélizy-Villacoublay*  
Gérard Couté • *Ballainvilliers*  
Gabriella Thomy • *Tremblay-en-France*

\* Pour la compétence électricité, la commune d'Orsay est représentée au sein du Comité d'administration du Sigeif par la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

## COMMISSION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

À travers cette commission, le Sigeif s'implique dans des actions extérieures, en partenariat avec différentes ONG, et mobilise des moyens pour venir en aide à des populations du monde énergétiquement déshéritées.

## COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En application de la procédure légalement prévue pour les délégations de service public, cette commission est notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'émettre un avis au vu duquel le président du Sigeif engagera les négociations.

#### PRÉSIDENT DE DROIT

Jean-Jacques Guillet • *Chaville*

#### MEMBRES TITULAIRES

Annie Marguerite • *Bonneuil-sur-Marne*  
Xavier Caron • *Enghien-les-Bains*  
Guy Daragon • *Mitry-Mory*  
Eric Schindler • *Neuilly-sur-Seine*  
Caroline Foucault • *Verrières-le-Buisson*

#### MEMBRES SUPPLÉANTS

Alain Sanson • *Fontenay-le-Fleury*  
Serge Carbonnelle • *Les Pavillons-sous-Bois*  
Patrick Leroy • *Rungis*  
Bernard Gauducheau • *Vanves*  
Hubert Ulrich • *Versailles*

**COMMISSION CONSULTATIVE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers afin de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

**VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE**  
Nelly D'Haene • *Saint-Maurice*

**MEMBRES COMPÉTENCE GAZ**  
Christiane Baudat • *Suresnes*  
Hervé Soulié • *Saint-Cloud*  
Emmanuel Gilles de la Londe • *Bry-sur-Marne*  
Annie Marguerite • *Bonneuil-sur-Marne*  
Daniel Aubert • *L'Haj-les-Roses*

**MEMBRES COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ**  
Claude Sicre de Fontbrune • *Villeparisis*  
Emmanuel Feltesse • *Marnes-la-Coquette*  
Guillaume Fournier • *Gagny*  
Ali Aissaoui • *Montfermeil*  
Enrique Pinto • *EPT Grand-Orly Val-de-Bievre\**

**ASSOCIATIONS MEMBRES**  
CNAFC (Confédération nationale des familles catholiques),  
UFC Que Choisir ?  
FNE Île-de-France (France nature environnement IDF),  
CLCV (Consommation, logement et cadre de vie),  
IDFE (Île-de-France environnement),  
Orgeco (Organisation générale des consommateurs),  
Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)

\* L'EPT Grand-Orly Val-de-Bievre représente la commune de Morangis au sein du Comité d'administration du Sigeif.

**COMMISSION CONSULTATIVE  
PARITAIRE DE L'ÉNERGIE**

La commission consultative paritaire du Sigeif rassemble 12 élus du Syndicat et les représentants des 12 établissements publics à fiscalité propre présents sur son territoire. La loi lui donne pour missions de coordonner l'action de ses membres, de faciliter l'échange de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (gaz, électricité, chaleur et froid).

**PRÉSIDENT DE DROIT**  
Jean-Jacques Guillet • *Chaville*



**MEMBRES REPRÉSENTANT LES EPCI**  
Jean-Marie Bontemps • *Carnelle Pays-de-France*

Alexandre Dohy • *Communauté de communes du Val de l'Oise*  
Nicole Gouëta • *Métropole du Grand Paris*  
Dominique Stabile • *Orée de la Brie*  
Pierre Chazan • *Paris-Saclay*  
Xavier Vanderbise • *Paris Vallée-de-la-Marne*  
François About • *Plaine Vallée*  
Jean-Noël Moisset • *Roissy Pays-de-France*  
Jean-Yves Galet • *Saint-Germain Boucles-de-Seine*  
François Levasseur • *Val d'Yerres Val-de-Seine*

**COMMISSION MDE, RÉNOVATION THERMIQUE  
DES BÂTIMENTS ET PRÉCARITÉ**

L'objectif de cette commission est de veiller à la mise en œuvre des dispositions relatives aux tarifs sociaux et aux situations de précarité énergétique. Elle étudie également les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments mobilisables par les collectivités.

**VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**  
Guy Daragon • *Mitry-Mory*

**MEMBRES**  
Christiane Baudat • *Suresnes*  
Meriem Ben Nasen Jolly • *Livry-Gargan*

Nathalie Baudoin • *Val Parisis*  
François Lambert • *Versailles Grand Parc*

**MEMBRES REPRÉSENTANT LE SIGEIF**  
Jean-Jacques Guillet • *Chaville*  
Patrice Calmèjane • *Villemomble*  
Xavier Caron • *Enghien-les-Bains*  
Marie Chavanon • *Fresnes*  
Guy Daragon • *Mitry-Mory*  
Nelly D'Haene • *Saint-Maurice*  
Caroline Foucault • *Verrières-le-Buisson*  
Bernard Gauducheau • *Vanves*  
Michel Ribay • *Saint-Denis*  
Jean-Pierre Schosteck • *Châtillon*  
Olivier Thomas • *Marcoussis*  
Hubert Ulrich • *Versailles*

Emmanuel Chambon • *Fontenay-aux-Roses*  
Pierre Chevalier • *Ville-d'Avray*  
Henri De Nonneville • *Vauclerion*  
Jérémy Demassiet • *Bois-D'Arcy*  
Jean-Pierre Fortin • *Sèvres*  
Jean-Louis Ghiglione • *Châtenay-Malabry*  
Pierre Lebeau • *Vincennes*  
Michel Lerouge • *Vélizy-Villacoublay*  
Claude Mariot • *Villepinte*  
Yves Pique • *Colombes*  
Alain Sanson • *Fontenay-le-Fleury*  
Patrick Tiessé • *Épinay-sous-Sénart*  
Philippe Cipriano • *Saint-Maur-des-Fossés*

**COMMISSION TRANSPORTS ET NOUVELLES MOBILITÉS**

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer les actions susceptibles d'être développées par le Syndicat dans le domaine des nouveaux modes de transport et des mobilités. Elle sera, dans ce cadre, notamment amenée à rendre des avis sur les projets de développement de stations de compression de GNV et bioGNV ainsi que sur les projets de développement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

**VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**  
Xavier Caron • *Enghien-les-Bains*

**MEMBRES**  
Pascal Akoun • *L'Île-Saint-Denis*  
Jean-Marie Bontemps • *Belloy-en-France*  
Mickaël Camillieri • *Argenteuil*  
Régis Champ • *Wissous*  
Bernard Chappellier • *Le Kremlin-Bicêtre*  
Jean Cuivillier • *Le Perreux-sur-Marne*  
Stéphane De Paoli • *Bobigny*  
Antoine Dupin • *Meudon*  
Guillaume Fournier • *Gagny*  
Patrick Leroy • *Rungis*  
Nathalie Prieur • *Louvres*  
Éric Schindler • *Neuilly-sur-Seine*  
Hervé Soulié • *Saint-Cloud*  
Joël Villaca • *Marolles-en-Brie*  
Jean-Pierre Valentin • *Carrières-sur-Seine*

**COMMISSION ENR ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

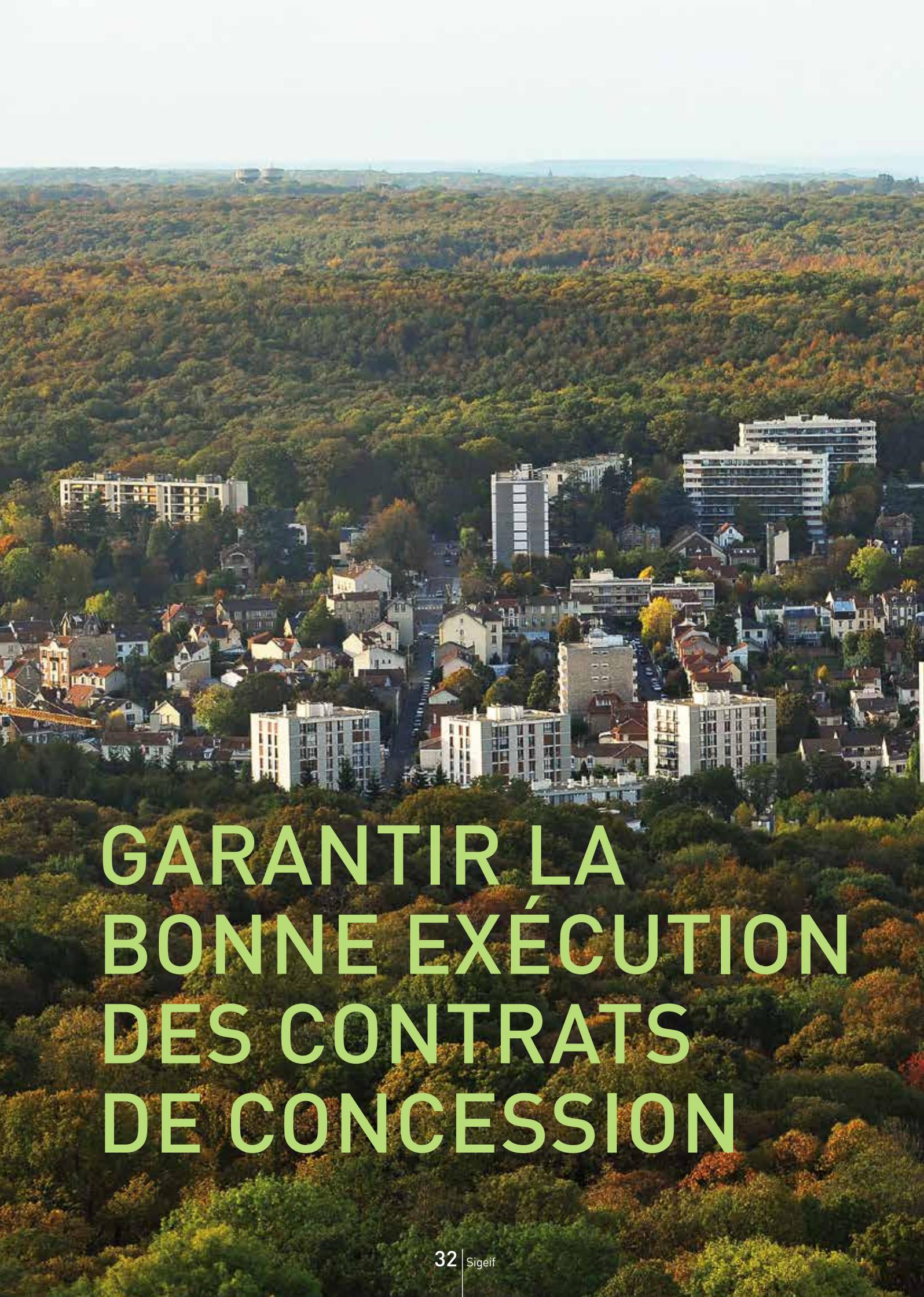
Cette commission est amenée à réfléchir, à étudier et à se prononcer sur les projets liés à l'ensemble des domaines concernant l'efficacité énergétique et les ENR : CEE, CEP, biogaz, assistance à l'efficacité énergétique, solaire...

**VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**  
Michel Ribay • *Saint-Denis*

**MEMBRES**  
Fatah Aggoune • *Gentilly*  
Béatrice Belliard • *Boulogne-Billancourt*  
Thierry Bonnet • *Croissy-sur-Seine*  
Pierre Chazan • *Orsay\**  
Philippe d'Estaintot • *Rueil-Malmaison*  
Sophie Deschiens • *Levallois-Perret*  
Laurent Dilouya • *Chelles*

Fouad El Kouradi • *Aulnay-sous-Bois*  
Christian Fournès • *Nozay*  
René Herbez • *Ermont*  
Michel Hieu • *Nanterre*  
Jean-Michel Issakidis • *Viroflay*  
Jean-François Jacq • *Périgny-sur-Yerres*  
Stéphane Prat • *Ivry-sur-Seine*  
Jean-Pierre Riotton • *Sceaux*

\* Pour la compétence électricité, la commune d'Orsay est représentée au sein du Comité d'administration du Sigeif par la CA Paris-Saclay.



# GARANTIR LA BONNE EXÉCUTION DES CONTRATS DE CONCESSION



Âge moyen des réseaux, temps de coupure, investissements, patrimoine... Pour améliorer en permanence la qualité d'acheminement du gaz et de l'électricité, le Sigeif contrôle et évalue la bonne exécution des missions confiées aux concessionnaires GRDF, Enedis (ex ERDF) et EDF Commerce.

## LES MODALITÉS DU CONTRÔLE

Aujourd'hui au centre des débats nationaux et internationaux, la « transition énergétique » repose sur des réseaux performants, robustes et évolutifs. Par son contrôle et, plus largement, le dialogue permanent qu'il entretient avec ses concessionnaires, GRDF, Enedis et EDF Commerce, le Sigeif garantit à ses communes membres et à l'ensemble des usagers la qualité durable du service public délégué de la distribution du gaz et de l'électricité.

Le Syndicat veille également à ce que l'évolution technique des réseaux réponde à de nouveaux besoins et usages : intégration des énergies renouvelables décentralisées et intermittentes, développement des véhicules électriques et GNV, etc.

Enfin, son suivi financier et patrimonial des concessions garantit l'équilibre économique des contrats.

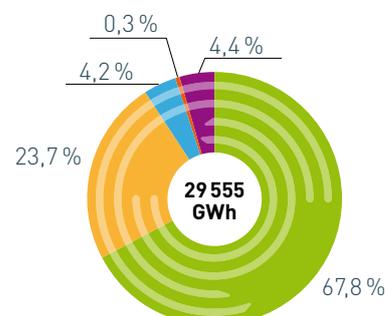
Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le cœur de métier du Sigeif. Une mission qu'il exerce en permanence, au nom des communes, et qui repose sur la compétence technique et financière de ses spécialistes chargés d'organiser et de contrôler la distribution du gaz et de l'électricité sur son territoire.

Défini par les conventions de concession signées le 21 novembre 1994 entre le Sigeif, Gaz de France et EDF, le contrôle dévolu à l'autorité organisatrice de la distribution (AOD) a été progressivement renforcé par le législateur.

Dans ce cadre, le Syndicat conduit trois grands types d'actions :

- > Le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi

## CONSOMMATION DE GAZ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



- Résidentiel (1 186 853)
- Tertiaire (5 677)
- Industrie (562)
- Agriculture (67)
- Autres (995)

(Nombre de clients)

Source : GRDF.

que de la qualité de l'énergie distribuée.

- > Le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés.
- > Le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, date de l'ouverture des marchés de l'énergie aux particuliers, le Sigeif a renforcé les modalités de ce contrôle, en raison d'un contexte devenu très évolutif.

## LE TERRITOIRE, LES CLIENTS ET LES CONSOMMATIONS

Première autorité concédante en France pour le gaz, et troisième pour l'électricité, le Sigeif étend son territoire sur 1 094,44 km<sup>2</sup>, rassemblant 5 515 970 habitants. Fin 2016, il regroupait 185 collectivités pour la distribution publique de gaz naturel et 64 pour celle de l'électricité.



Communément regroupés sous l'appellation la «petite couronne», les départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne sont les plus urbanisés d'Île-de-France. À eux seuls, ils comptent 4 235 991 habitants, pour une superficie de 657 km<sup>2</sup>, soit une densité de 6 447 habitants par kilomètre carré.

## LA CONCESSION GAZ

Fin 2016, le territoire de la concession gaz totalisait 1 194 436 clients, contre 1 201 033 en 2015, soit une baisse de 0,6% (-6 597 clients).

Comme lors des années précédentes, cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant des contrats de «cuisson» (tarif T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des départements de la petite couronne.

La consommation de gaz naturel en données brutes (non corrigées des variations climatiques) a augmenté de 8,2% – tendance également obser-

## RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHÉMINÉE (en GWh)

### CONCESSION GAZ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2015-2016	Énergie acheminée	
				Total	Évolution 2015-2016
Seine-et-Marne	128 132	28 786	0,4 %	704,9	8,7 %
Yvelines	346 945	78 111	- 0,8 %	2 209,4	9,9 %
Essonne	210 610	42 405	0,1 %	1 306,3	10,9 %
Hauts-de-Seine	1 617 484	334 859	- 1,0 %	8 865,3	8,0 %
Seine-Saint-Denis	1 505 180	332 659	- 0,2 %	7 678,1	7,8 %
Val-de-Marne	1 113 327	242 586	- 0,8 %	5 690,2	6,9 %
Val-d'Oise	594 292	135 030	0,1 %	3 100,6	9,6 %
<b>Total</b>	<b>5 515 970</b>	<b>1 194 436</b>	<b>- 0,6 %</b>	<b>29 554,8</b>	<b>8,2 %</b>

Source : GRDF.

vée au niveau national -, passant à 29 554,08 GWh, contre 27 317,6 en 2015. L'année 2016 était globalement plus froide que celle de l'année précédente. Et cela s'est traduit, dans les consommations des ménages, des professionnels et des collectivités (tarifs T2 et T3) par une augmentation de 9% par rapport à 2015, liée principalement au chauffage.

Ces variations climatiques se retrouvent dans le nombre de «degrés jours unifiés» (DJU, voir page 37) mesurés

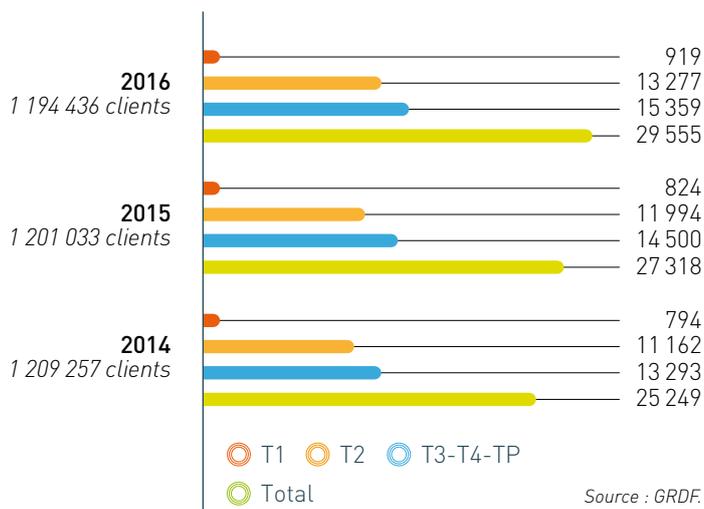
dans l'année. En 2016, sur le territoire du Sigeif, le total annuel des DJU s'est établi à 2 180, contre 1 925 en 2015.

Les quantités de gaz livrées aux industriels (T4) et aux très gros consommateurs (TP) alimentés par le réseau de distribution sont, quant à elles, en légère baisse.

Enfin, les recettes d'acheminement s'élèvent à 327 millions d'euros, contre 299,5 millions l'année précédente.

## ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE ACHÉMINÉE(en GWh)

### CONCESSION GAZ



### TARIFS D'ACHÈMINEMENT DU GAZ NATUREL

- **T1** : 0 à 6 000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).
- **T2** : 6 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- **T3** : de 300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- **T4** : plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- **TP (tarif de proximité)** : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

## LES PRINCIPAUX POINTS DU CONTRÔLE

### POUR LE GAZ

*Extension, renouvellement des réseaux par type de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.*

### POUR L'ÉLECTRICITÉ

*Extension, renouvellement et renforcement des réseaux moyenne tension et basse tension, vérification du registre des terres et des mouvements enregistrés dans le système d'information géographique, mesures sur le terrain.*

### POUR LES DEUX ÉNERGIES

- > Évolution des quantités d'énergie acheminée et du nombre de clients.
- > Qualité des produits : PCS, pour le gaz, et tenue de la tension, pour l'électricité.
- > Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, continuité de la fourniture...).
- > Valeurs comptable et financière des ouvrages, résultats d'exploitation, droits du concédant.
- > Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise chaque année, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes d'opinion auprès de 2 000 consommateurs de gaz et d'électricité.



## LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Réparti sur 64 collectivités, le territoire de la concession pour la distribution publique de l'électricité compte 681 817 clients raccordés aux réseaux HTA et BT.

Alors que la population de l'Île-de-France enregistre une croissance de 0,8%, la quantité globale d'énergie acheminée sur le territoire du Syndicat est, avec 6 545,8 GWh, en légère baisse (- 0,4%) par rapport à l'année précédente. Il n'en est pas de même pour le secteur résidentiel (client BT < 36 kVA), qui enregistre une consommation supérieure de 0,2% par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique par une période hivernale plus froide, ce que confirment, par ailleurs, les DJU (voir page ci-contre).

Les recettes d'acheminement s'élèvent à 239 millions d'euros dans le territoire concédé, contre 234,5 millions l'année précédente. La consommation moyenne annuelle des clients BT souscrivant une offre inférieure ou égale à 36 kVA s'élève à 4 871 kWh, contre 4 903 kWh en 2015 et 4 846 kWh en 2014. Ramenée à l'échelle communale, cette moyenne varie dans une fourchette de 3 172 à 12 283 kWh par client.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les contrats de fourniture d'électricité dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA (tarifs «jaune» et «vert») ne bénéficient plus des tarifs réglementés. Désormais, ces sites doivent disposer d'un contrat à prix de marché, en vertu de la loi NOME (décembre 2010), dans le cadre du processus de libéralisation des marchés de l'électricité français.

Dans le cadre du service public de fourniture, seules subsistent les offres au tarif réglementé de vente dit «bleu»

(545 178). Elles sont uniquement proposées par le fournisseur historique EDF Commerce.

En 2016, quelque 136 639 clients ont opté pour des offres de marché. Pour mémoire, on comptait respectivement 570 343 clients aux tarifs réglementés de vente et 105 595 en offres de marché en 2015. La progression des offres à prix de marché, de l'ordre de 30%, est donc très significative.

## LE CONTRÔLE PHYSIQUE DES OUVRAGES

Les ouvrages des deux concessions comprennent les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que l'ensemble des dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client. Dénommés «biens de retour», les ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif, pour le compte de ses communes adhérentes.

Leur gestion est déléguée aux opérateurs de réseau, GRDF pour le gaz naturel et Enedis pour l'électricité. En 2024, à l'expiration des contrats de concession, les ouvrages devront être remis à la disposition du Sigeif, en état normal de fonctionnement.

## LE PATRIMOINE ET LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

Élément constitutif du service public, la continuité du service implique une gestion sans faille du patrimoine des deux concessions pour l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité jusqu'au consommateur.

## LES DJU, UNITÉ DE MESURE DE LA RIGUEUR DE L'HIVER

DJU est l'abréviation de « degrés jours unifiés ». Communément utilisée en météorologie et par les professionnels du chauffage et de la climatisation, cette unité de calcul thermique permet de mesurer la rigueur des hivers. Pour une période donnée, le calcul des DJU s'effectue en cumulant, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence, fixée par convention à 18°C. Par exemple, 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8°C (18 - 8 = 10).

Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement durant la période de chauffe, soit 232 jours entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 20 mai. Cela permet d'apprécier la rigueur hivernale.



Pour un hiver de rigueur moyenne, le nombre de DJU se situe entre 2 000 et 2 500 pour la majeure partie du territoire français. En France, le total annuel moyen va de 1 100-1 200 DJU pour la côte corse à plus de 2 500-2 600 pour la Lorraine. En 2016, le territoire du Sigeif (station de référence Montsouris) a totalisé 2 273 DJU contre 1 925 DJU en 2015, et 1 791 en 2014. Par simple comparaison des DJU, on observe donc que l'année 2016 a été plus froide que les deux années précédentes.

## RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHÉMINÉE (en GWh)

### CONCESSION ÉLECTRICITÉ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2015-2016	Énergie acheminée		
				Total <sup>(1)</sup>	Dont offres <sup>(2)</sup>	Évolution 2015-2016
Seine-et-Marne <sup>(3)</sup>	116 190	52 649	1,5 %	516,7	295,2	0,7 %
Yvelines	346 945	179 173	0,7 %	1 644,4	995,4	-1,2 %
Essonne	172 953	83 084	1,1 %	1 045,3	684,7	-1,5 %
Hauts-de-Seine	241 058	125 639	0,5 %	1 077,9	615,3	-0,8 %
Seine-Saint-Denis	476 454	206 247	0,9 %	1 949,4	1 141,9	0,9 %
Val-de-Marne	71 612	33 690	1,3 %	302,1	141,9	-0,9 %
Val-d'Oise	2 969	1 335	0,7 %	9,9	2,8	2,0 %
<b>Total</b>	<b>1 428 181</b>	<b>681 817</b>	<b>0,9 %</b>	<b>6 545,8</b>	<b>3 877,2</b>	<b>-0,4 %</b>

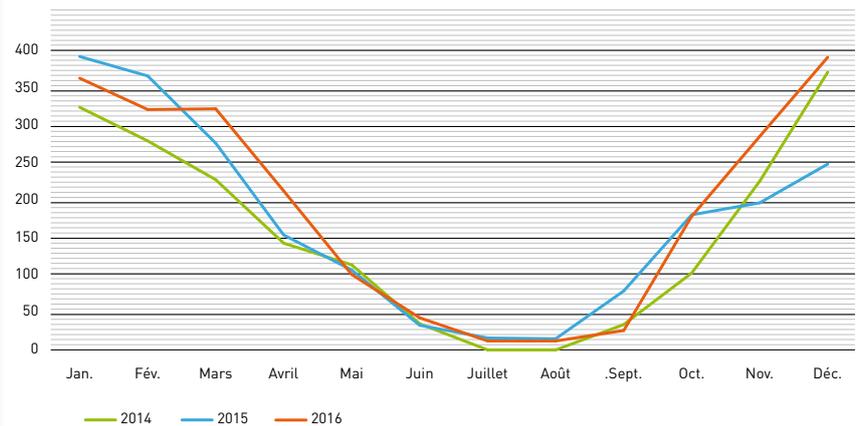
Source : Enedis.

(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.

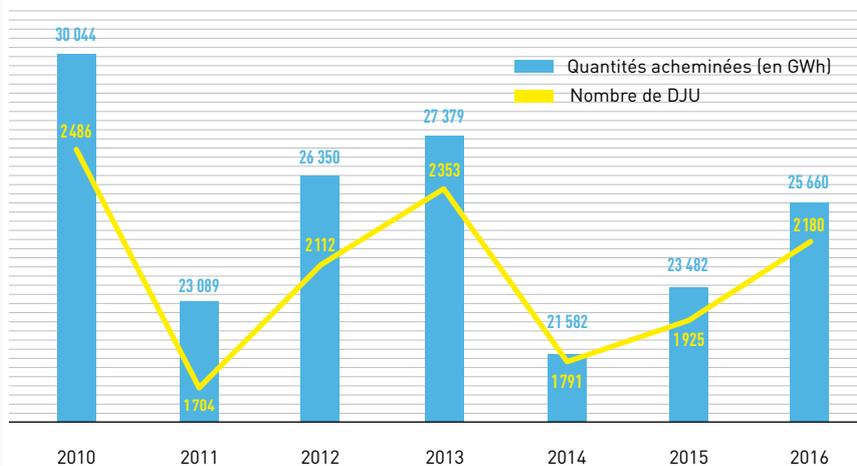
(2) Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché.

(3) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

### DJU MENSUELS EN ÎLE-DE-FRANCE, DE 2014 À 2016



### DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHÉMINÉES POUR LE CHAUFFAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF



Source : Sofratherm.

## UNE NOUVELLE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC : POUR UNE PRISE EN COMPTE DES DÉSAGRÈMENTS DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX

Afin de prendre en compte les nuisances générées par les travaux réalisés sur le domaine public par les gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité (GRDF et Enedis pour la distribution, GRTgaz et RTE pour le transport), le législateur a décidé de permettre aux collectivités gestionnaires de la voirie (commune, EPCI ou département) d'instaurer une nouvelle redevance pour l'occupation provisoire du domaine public, communément appelée «RODP chantiers» (décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, codifié au CGCT).

Pour émettre ces nouveaux titres de recettes, les collectivités doivent impérativement prendre préalablement une délibération (ou une décision) instaurant le principe et le mode de calcul de cette redevance.

En ce qui concerne le réseau de distribution de gaz, le plafond de cette nouvelle redevance est fixé à 0,35 euro par mètre de canalisation construite et/ou renouvelée et mise en gaz au cours de l'année précédente.

S'agissant des chantiers sur les ouvrages du réseau de distribution d'électricité, le mode de calcul est différent puisque le plafond est égal au dixième de la redevance d'occupation du domaine public (RODP).

*Nota : il ne s'agit pas d'un remplacement d'une redevance par une autre, mais bien*

*d'une nouvelle redevance complétant la redevance classique RODP, toujours en vigueur.*

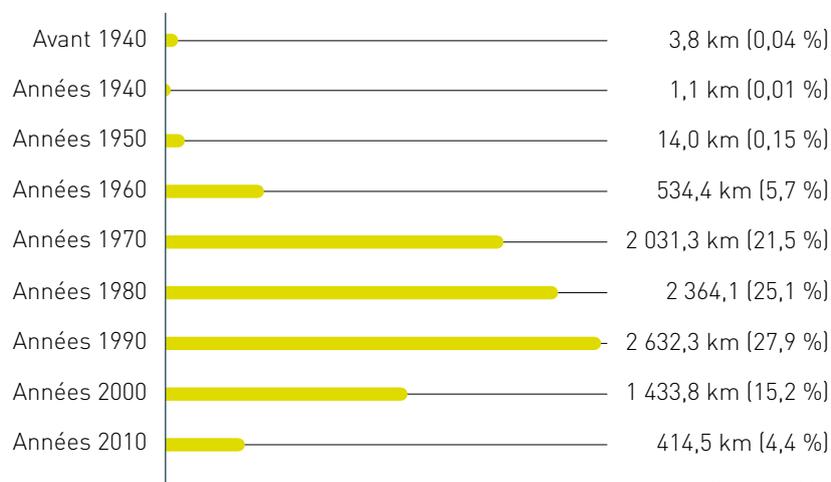
### Liens utiles :

> Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, codifié au CGCT.



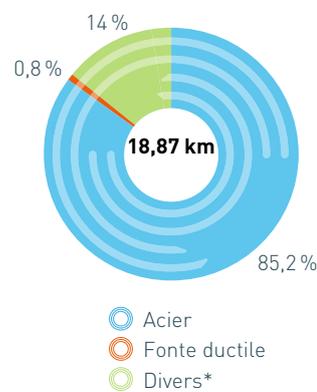
### ANNÉES DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

ÂGE MOYEN : 27 ANS • LINÉAIRE TOTAL : 9 429 KM



Source : GRDF.

### NATURE DU RÉSEAU DE GAZ POSÉ AVANT 1960

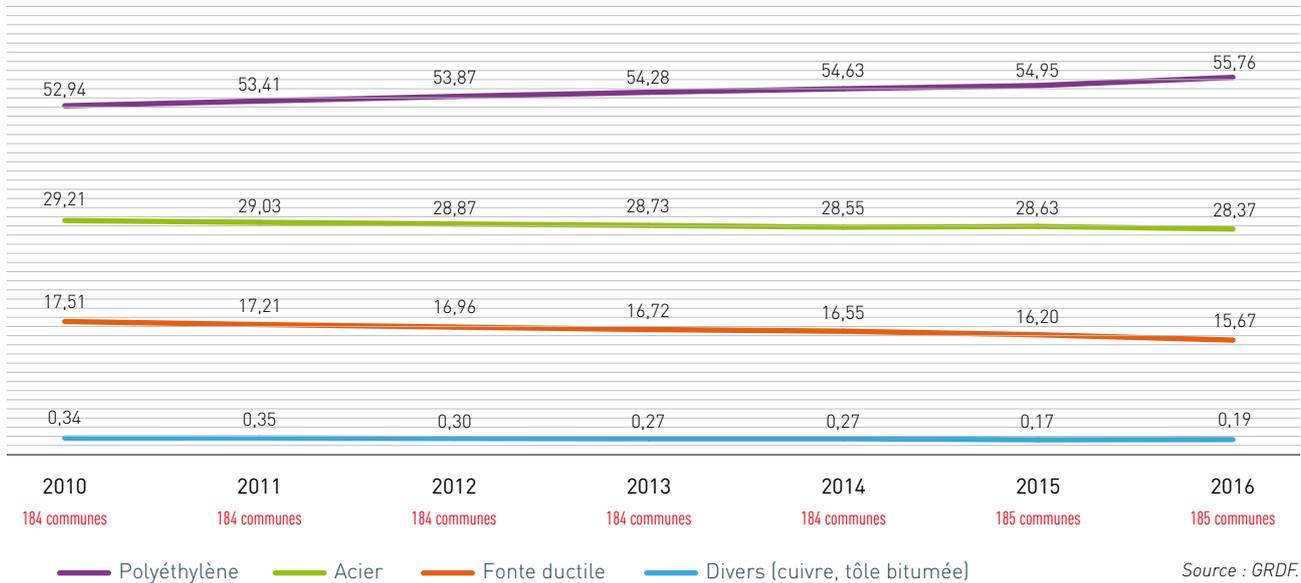


\*Tôle bitumée, cuivre, plomb...

Source : GRDF.

## ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ PAR MATÉRIAU (EN %)

LINÉAIRE TOTAL : 9 429 KM



Pour garantir cet objectif, le Syndicat exerce un double contrôle :

- > Contrôle technique permettant de vérifier la qualité de l'énergie distribuée et la maintenance des ouvrages par les concessionnaires.
- > Contrôle financier, par le biais d'expertises comptables.

Ce travail d'analyse s'assortit ensuite de préconisations, le Sigeif invitant ses concessionnaires à renforcer et à renouveler les ouvrages concédés, ainsi qu'à poursuivre leurs efforts d'investissement nécessaires au renforcement et au renouvellement des ouvrages.

À la fin 2016, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les 185 collectivités membres du Sigeif s'élève à 9 429 km (près de 5% du réseau national).

Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile, le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC).

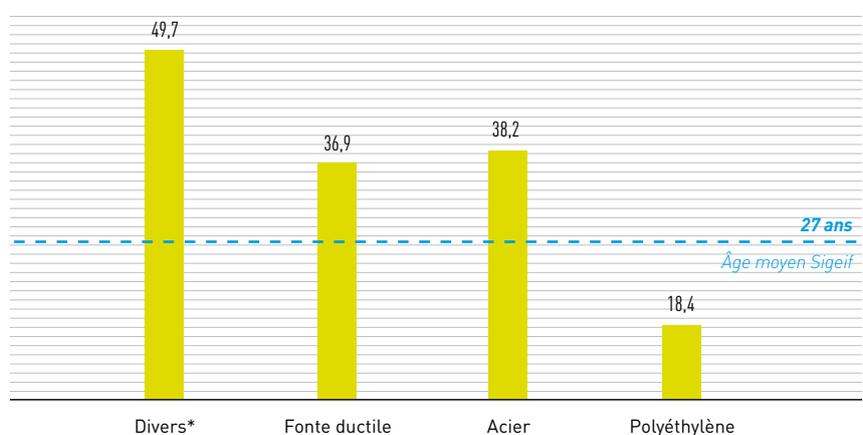
Long de 2 246 km (-76 km par rapport à 2015), soit 24% du réseau de distribution, le réseau basse pression est progressivement remplacé par la moyenne pression lors des travaux entrepris par le concessionnaire.

De longueur relativement faible (97,2 km, soit 1% du linéaire total), les réseaux MPA et MPC n'évoluent guère. La MPB, qui reste la plus utilisée, représente 75% du réseau de distribution

## CONTRÔLE DE LA CONCESSION GAZ

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz nécessite cinq types d'ouvrages : les postes de détente transport-distribution, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

## ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX DE GAZ PAR MATÉRIAU (en années)



\* Tôle bitumée, cuivre et plomb.

Source : GRDF

(7086 km, soit + 71 km). S'y ajoutent 2832 postes publics de détente destinés à alimenter le réseau basse pression du Syndicat.

## UN RÉSEAU DE PLUS EN PLUS SÉCURISÉ

En raison de ses qualités de souplesse et de solidité, qui optimisent la sécurité du réseau de distribution, le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé.

Ce type de canalisation (BP ou MPB) est posé dans la quasi-totalité des cas.

## LE PCS, CE QU'IL FAUT SAVOIR

*La qualité du gaz se mesure à son pouvoir calorifique. Celui-ci représente la quantité d'énergie (exprimée en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz. D'une certaine manière, le pouvoir calorifique est au gaz ce que la puissance (exprimée en watts) est au courant électrique : plus il est important, plus la flamme a un pouvoir chauffant.*

*Le gaz contenant de l'hydrogène, la combustion avec l'oxygène s'accompagne de la formation d'eau, et deux pouvoirs calorifiques sont utilisés :*

> **Le pouvoir calorifique supérieur (PCS)**, qui comprend la quantité de chaleur restituée par la condensation de la vapeur d'eau (à pression constante).

> **Le pouvoir calorifique inférieur (PCI)**, qui, à pression constante, fait abstraction de la quantité de chaleur emportée par la vapeur d'eau avec les produits de combustion.

*À noter que le pouvoir calorifique utilisé dans la facturation aux clients est le PCS. Le gaz distribué sur le territoire du Syndicat, appelé gaz H, est à haut pouvoir calorifique. Sa valeur moyenne est estimée à 11,04 kWh/Nm<sup>3</sup>.*

Font exception quelques rares chantiers, où les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, qui exigent alors l'emploi de l'acier.

Le réseau en polyéthylène (5258 km) dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (56%). Il a progressé de 74 km en 2016.

Le linéaire des canalisations en acier et en fonte ductile a légèrement baissé lors des restructurations de réseau, au cours desquelles elles sont remplacées par le polyéthylène.

Fin 2016, ces linéaires s'élevaient respectivement à 2675 et 1478 km. La longueur des canalisations en cuivre et en tôle bitumée (18 km) diminue régulièrement, et leur résorption est prévue à brève échéance.

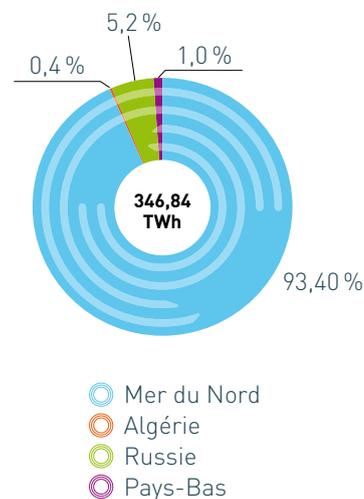
## RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DE FUITES

Complètement inodore, le gaz n'est détectable que par l'ajout d'une substance odorante, le mercaptan. La sécurité des canalisations du réseau de distribution est systématiquement contrôlée grâce à des véhicules de surveillance de réseau (VSR). Équipés de capteurs ultrasensibles – nettement plus que le nez humain – ces véhicules permettent de localiser avec précision des fuites éventuelles.

Ils détectent en effet la moindre particule de méthane dans l'air et l'analysent immédiatement grâce au laboratoire embarqué à l'arrière. En parallèle, des agents de GRDF munis d'un capteur portatif effectuent une surveillance à pied dans des zones inaccessibles aux véhicules.

En 2016, sur le territoire du Syndicat, 8626 km de canalisations ont été surveillés (contre 9295 km en 2015 et 10957 en 2014). Depuis 2010, GRDF contrôle le réseau basse pression quatre fois par an.

## APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DE L'ÎLE-DE-FRANCE



Source : GRTgaz.

## L'ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS

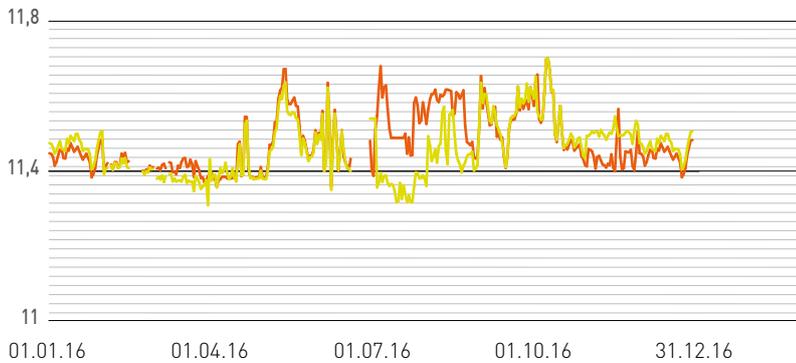
Avec un âge moyen de 27 ans, les canalisations de distribution sur le territoire du Sigeif sont relativement jeunes, la résorption totale de la fonte grise ayant favorisé leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 18,9 km à la fin 2016, contre 370 km en 2002. L'acier et la tôle bitumée, qui en constituent les deux principaux matériaux, représentent respectivement 16,1 et 2,2 km.

## LA QUALITÉ DU GAZ DISTRIBUÉ

Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par plusieurs gazoducs, le gaz provenant principalement de la mer du Nord et, dans une moindre mesure, d'Algérie (via le terminal de gaz naturel liquéfié de Montoir-de-Bretagne) et de Russie.

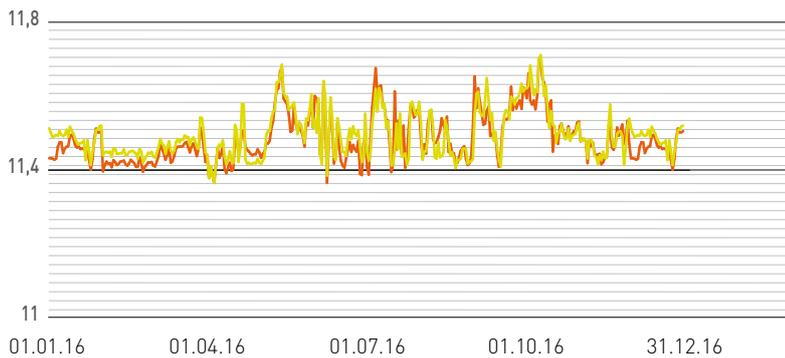
## CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRES DU SIGEIF

### SCEAUX



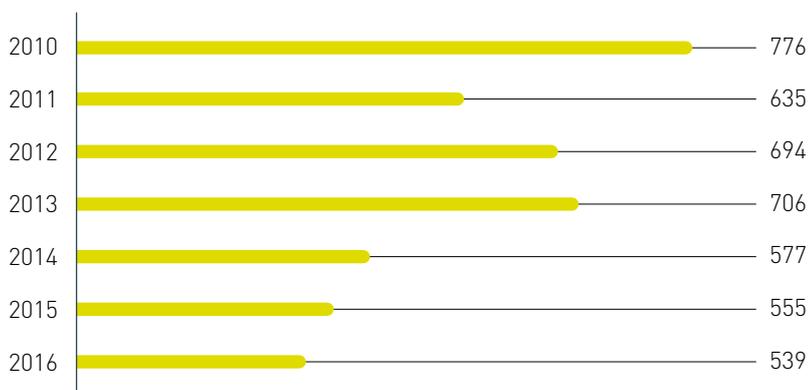
N.B. Pas de données ou données partielles du 13 au 31 janvier, ainsi que du 1<sup>er</sup> au 23 août, en raison d'un dysfonctionnement survenu sur le chromatographe.

### BONDY



— Valeurs mesurées par le Sigeif      — Valeurs calculées par GRTgaz

## NOMBRE D'AGRESSIONS SUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ LORS DE TRAVAUX



Source : GRDF.

## MA CONCESSION GAZ

Continuité du projet "Nouvelle données pour une nouvelle donne" (voir page 42), l'outil "Ma concession gaz" est, depuis l'année 2016, accessible au Sigeif (pour le contrôle de la concession) et à ses communes adhérentes. Cette nouvelle plateforme de données permet ainsi de simplifier le partage des informations techniques relatives aux ouvrages de la concession (inventaire et maintenance des CICM, longueurs des réseaux par matériau...) entre l'autorité concédante et concessionnaire, mais également d'accéder à de nombreuses informations annexes telles que le prix des énergies, les différents comptes rendus d'activité de GRDF, les incidents en temps réel sur le réseau...

Désormais, ces mêmes informations annexes sont accessibles aux communes, y compris la cartographie du réseau de distribution de gaz, qui est consultable (à l'aide d'un module « Google maps ») et téléchargeable au format PDF.

### Lien utile :

[www.grdf.fr/monespace](http://www.grdf.fr/monespace)



Plaquette de présentation réalisée par le Sigeif et envoyée à toutes ses communes membres.

## NOUVELLES DONNÉES POUR UNE NOUVELLE DONNE

*Fin 2014, GRDF a lancé une concertation, intitulée «Nouvelles données pour une nouvelle donne», avec les principales associations d'élus, portant sur les informations mises à disposition des autorités concédantes dans le compte rendu annuel d'activité de la concession (Crac), afin qu'elles contrôlent le bon accomplissement des missions de service public déléguées. Cette concertation a ainsi permis de formuler des recommandations pour le ministère en charge de la rédaction du décret annoncé dans l'article 42 du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.*

*Représentant la FNCCR, le Sigeif s'est impliqué dans ce groupe de travail durant dix-huit mois, apportant sa contribution à diverses thématiques : indicateurs de suivi d'activité et de performance, patrimoine, gestion du réseau et de la clientèle, communication financière. L'ensemble des documents produits est disponible sur [www.nouvellesdonneesgaz.fr](http://www.nouvellesdonneesgaz.fr). Avec l'ensemble des parties prenantes, le Sigeif a ainsi œuvré à l'élaboration d'un nouveau Crac, enrichi et mieux adapté aux enjeux de la concession.*

*Ces avancées ont fait l'objet d'un décret publié le 21 avril 2016. Celui-ci harmonise le contenu du Crac en le détaillant : inventaire de tous les ouvrages distinguant les biens de retour et biens de reprise, valeur brute, valeur nette comptable réévaluée, valeur de remplacement des ouvrages concédés... Le Crac remis au Sigeif, visant l'année 2015, a été le premier à intégrer les nouvelles données issues de cette concertation.*

L'hiver, cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne. Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien se traduisent par une variation dans le temps de la qualité du gaz.

GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est, pour sa part, concerné par cinq d'entre eux (voir carte page 46). La mesure du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est obtenue par calcul et validée, dans chacun des sous-réseaux, par un chromatographe de contrôle situé au point considéré comme le plus défavorable.

GRTgaz a décidé d'anticiper l'application d'une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergies acheminées et consommées. Aussi s'est-il fixé une tolérance maximale de 1,15% (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé. Son objectif est de respecter cette tolérance, dans une durée couvrant au moins 95% de la période contrôlée. Le Sigeif a inscrit ses deux chromatographes dans le nouveau mode de détermination du PCS défini par GRTgaz.

Situé à Bondy, le premier est également utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau «Gaz H Est».

Installé à Sceaux, le second contrôle la partie sud du sous-réseau «Paris». Il complète le contrôle effectué par GRTgaz dans le laboratoire «Mira-beau», lui-même installé dans Paris, le long des berges de la Seine.

## LES LABORATOIRES DE CONTRÔLE

Le Sigeif vérifie les valeurs du PCS calculées par GRTgaz sur son territoire. Ses deux chromatographes assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat (la carte de la page 46 indique la position de ces sous-réseaux et des chromatographes).

À travers ces installations, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué dans 68% de son territoire. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de compléter ce contrôle dans les autres sous-réseaux desservant des communes adhérentes.

Ce travail d'analyse et de mesure permet de valider les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par leurs clients.

## LE CHROMATOGRAPHE DE SCEAUX

Il contrôle le sous-réseau «Paris», qui concerne les communes adhérentes au sud de la capitale. Les écarts entre les valeurs calculées par GRTgaz et celles mesurées par le Syndicat s'avèrent très faibles et demeurent inférieurs à 1% pour toutes les mesures réalisées.

Du fait d'un dysfonctionnement momentané du matériel du Syndicat, quelques mesures n'ont pu être effectuées en janvier et en août 2016. Ce chromatographe se distingue de celui qui est utilisé par GRTgaz pour le contrôle du sous-réseau «Paris» et situé dans la capitale.

Plus proche des communes adhérentes, le chromatographe de Sceaux met en évidence la difficulté de situer les limites des «fronts de gaz» dans des réseaux maillés, tels que ceux du Sigeif, aux multiples points d'entrée. Le positionnement de ce laboratoire n'en est que plus pertinent.

## LA RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT

Chaque année, 60 000 endommagements de réseaux, tous types confondus, se produisent en France, dont un peu plus de 3 000 pour les seuls réseaux de gaz ou de matières dangereuses.

En 2016, sur le territoire du Sigeif, GRDF a reçu 19 196 demandes de travaux (DT), contre 19 216 en 2015, et 63 817 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), contre 59 727 en 2015. 539 dommages sur les ouvrages (dont 341 avec fuites) ont été enregistrés (contre 555 en 2015). La réglementation anti-endommagement des canalisations souterraines est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Inscrite dans le Code de l'environnement,

aux articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38, elle simplifie et sécurise les démarches préalables des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux publics, notamment par une amélioration progressive de la cartographie, afin de répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité publique et de la continuité des services publics.

### LE « GUICHET UNIQUE », OUTIL INDISPENSABLE DE LA RÉFORME

Ce plan anti-endommagement repose principalement sur un « guichet unique » ([www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)) centralisant tous les renseignements utiles pour réaliser les DT

et DICT : coordonnées des exploitants, bandes de zonage et formulaires de saisie de déclaration Cerfa.

Les communes sont fortement concernées dans leur rôle de maître d'ouvrage et de gestionnaire du domaine public, ainsi que dans leur mission d'exploitant pour les réseaux dont elles assurent la gestion. C'est pourquoi le Sigeif accompagne ses collectivités adhérentes dans la mise en place de cette réglementation, conduisant des réunions de sensibilisation à leur demande.

### DE NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

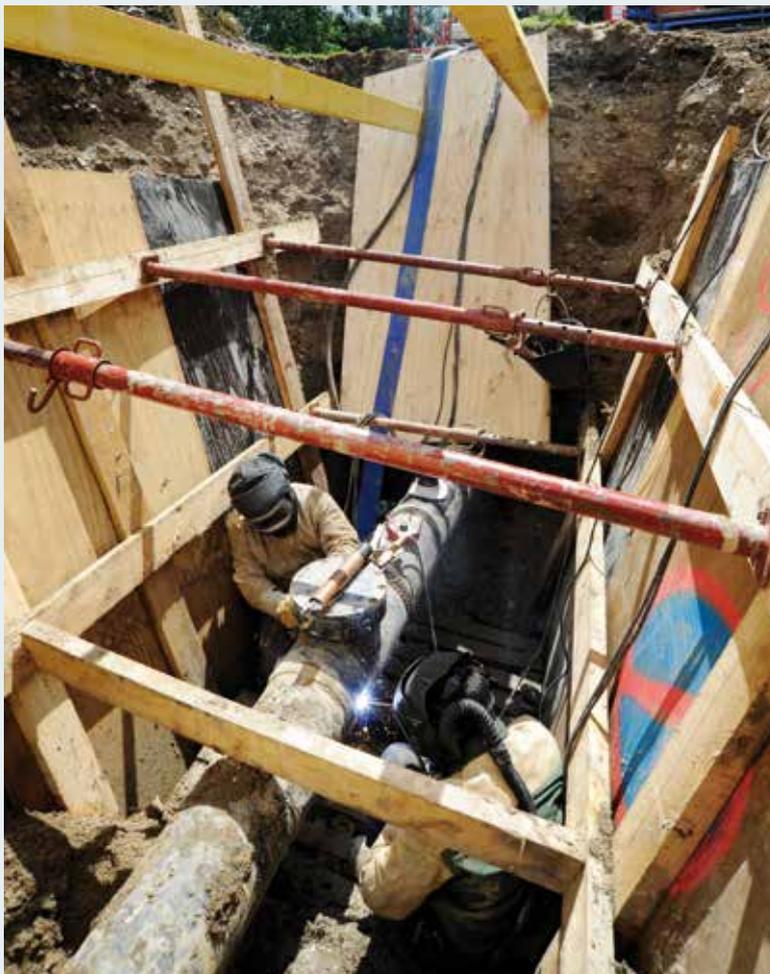
L'arrêté du 22 décembre 2015 impose de nouveaux contrôles des compétences des personnes et modifie divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux :

- > Imposer aux exploitants de réseaux (par exemple, une collectivité locale gérant un réseau d'éclairage public ou d'assainissement) l'utilisation, pour répondre aux DT et DICT, du meilleur levé régulier à grande échelle selon le format d'échange « plan de corps de rue simplifié » (PCRS).
- > Renforcer le niveau des compétences des acteurs concernés pour la réduction des dommages aux ouvrages (maîtres d'ouvrage publics ou privés de travaux, maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux). En effet, ces derniers devront obtenir obligatoirement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une habilitation dite « autorisation d'intervention à proximité des réseaux » (AIPR).

Conformément à son rôle d'autorité organisatrice du service public du gaz et de l'électricité, le Sigeif proposera à ses collectivités adhérentes, dès le second semestre de 2017, des sessions de formation, avec passage de l'examen.

#### Liens utiles :

[cnig.gouv.fr](http://cnig.gouv.fr)  
[reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://reseaux-et-canalisation.ineris.fr)  
[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)



## DÉPLOIEMENT DES PREMIERS COMPTEURS « GAZPAR »

*Après une concertation nationale et locale lancée en 2007, GRDF conduit un projet de comptage évolué visant à remplacer l'ensemble des compteurs des ménages et petits professionnels par des compteurs nommés « Gazpar », permettant la transmission à distance des index de consommation réelle. Ces compteurs offriront ainsi la possibilité de mieux maîtriser les consommations grâce à la mise à disposition quotidienne et sécurisée des données sur un espace privé en ligne. Leur rôle sera également d'optimiser la gestion du réseau par un meilleur suivi des flux gaziers y transitant.*



*L'installation a progressivement commencé, en 2016, dans trois communes du Syndicat : Rueil-Malmaison en janvier, Nanterre en juillet et Puteaux en novembre. Il s'agit d'une première phase de mise en conditions réelles du dispositif.*

*Sur le territoire national, lors de cette phase intermédiaire, 150 000 compteurs Gazpar ont été posés dans les 24 communes concernées par le dispositif, avant la généralisation du déploiement partout en France, qui s'achèvera en 2022.*

## LE CHROMATOGRAPHE DE BONDY

À Bondy, un chromatographe contrôle le sous-réseau appelé « Gaz H Est », qui concerne les communes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS sur ce sous-réseau.

Dans les mesures réalisées en 2016, les écarts ne dépassent qu'une seule fois la tolérance de 1,15%. Cet écart est largement inférieur au seuil de tolérance fixé par GRTgaz, qui s'établit à 1,15% pour au moins 95% des mesures. Le dispositif de calcul du PCS de GRTgaz s'avère donc fiable.

## SURVEILLER ET INTÉGRER LES CONDUITES MONTANTES

L'appellation « conduites montantes » regroupe les conduites d'immeuble et les conduites montantes proprement dites. Ces conduites permettent la desserte en gaz naturel des immeubles collectifs à partir des branchements sur la conduite principale. Si l'objectif premier affiché par GRDF est le contrôle de ces conduites, leur intégration dans la concession demeure une priorité.

À la fin 2016, le parc des conduites montantes sur le territoire du Syndicat s'établit à 95 560, contre 95 814 en 2015. 51,72% d'entre elles (49 424) appartiennent encore aux propriétaires des immeubles.

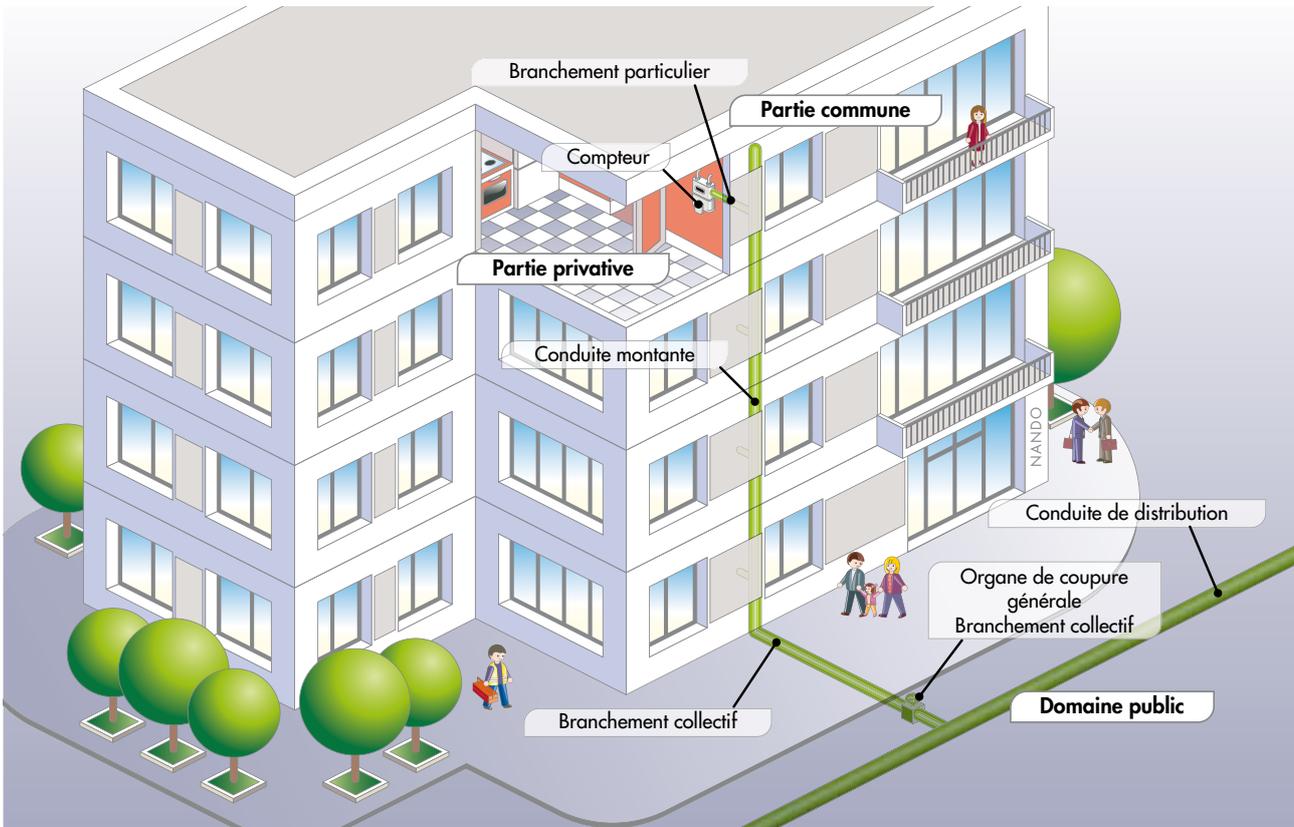
L'entretien de la totalité des conduites montantes est assuré par GRDF : 16 400 visites ont été effectuées en 2016, contre 16 045 en 2015 et 19 128 en 2014, dans le cadre d'un programme de maintenance, désormais basé sur l'analyse des facteurs de risque propres à chaque ouvrage.

Durant l'année 2016, sur 333 propositions (contre 636 en 2015) de reprise de conduites montantes, seules 31 – dont 9 dans les immeubles sociaux – ont été reprises par GRDF et intégrées dans la concession (contre 58 en 2015, 449 en 2014 et 960 en 2013).

La forte baisse du nombre de reprises en concession des conduites montantes est liée à la fin du programme de sécurisation et de résorption des conduites d'immeuble et des conduites montantes dites sensibles, dans le cadre du contrat de service public que le concessionnaire avait signé avec l'État.

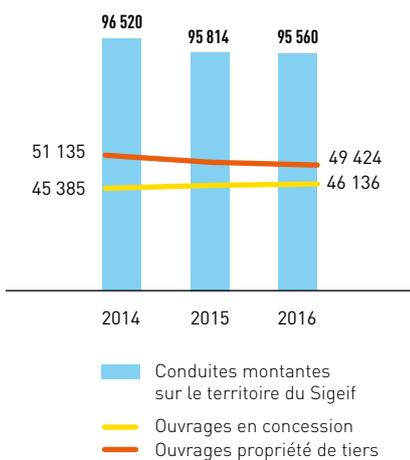
Désormais, GRDF exige systématiquement des propriétaires d'immeubles la mise en conformité des ouvrages avant toute reprise en concession, ce qui complique le processus et contribue à réduire le nombre de rétrocessions.





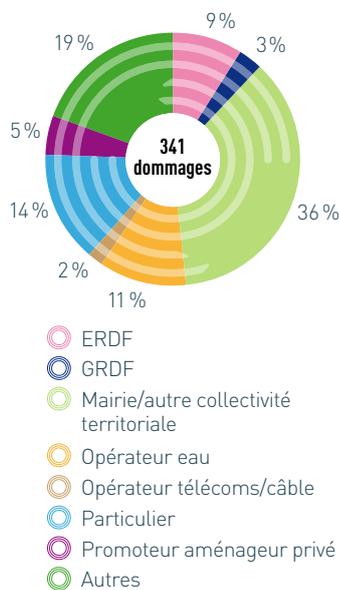
Sur le territoire du Sigeif, près de 52 % des conduites montantes appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Leur entretien est néanmoins assuré par GRDF, mais demeure à leur charge.

## ÉVOLUTION DU PARC DE CONDUITES MONTANTES DE GAZ

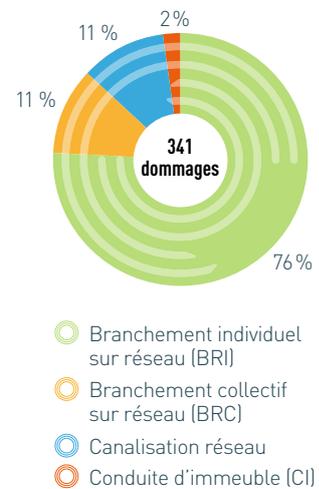


## DOMMAGES AVEC FUITES SUR LES OUVRAGES DE GAZ LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE

### PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE

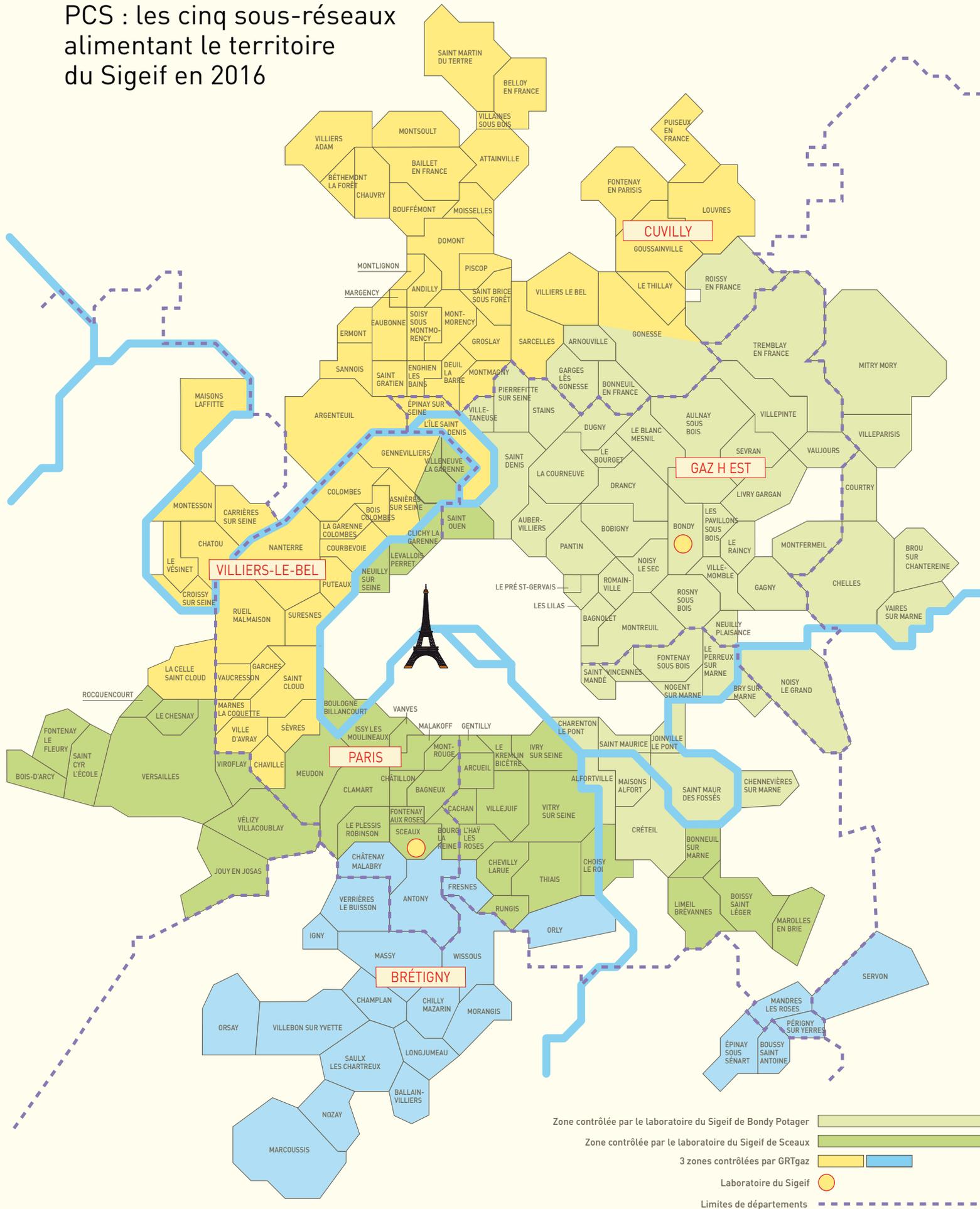


### PAR TYPE D'OUVRAGE

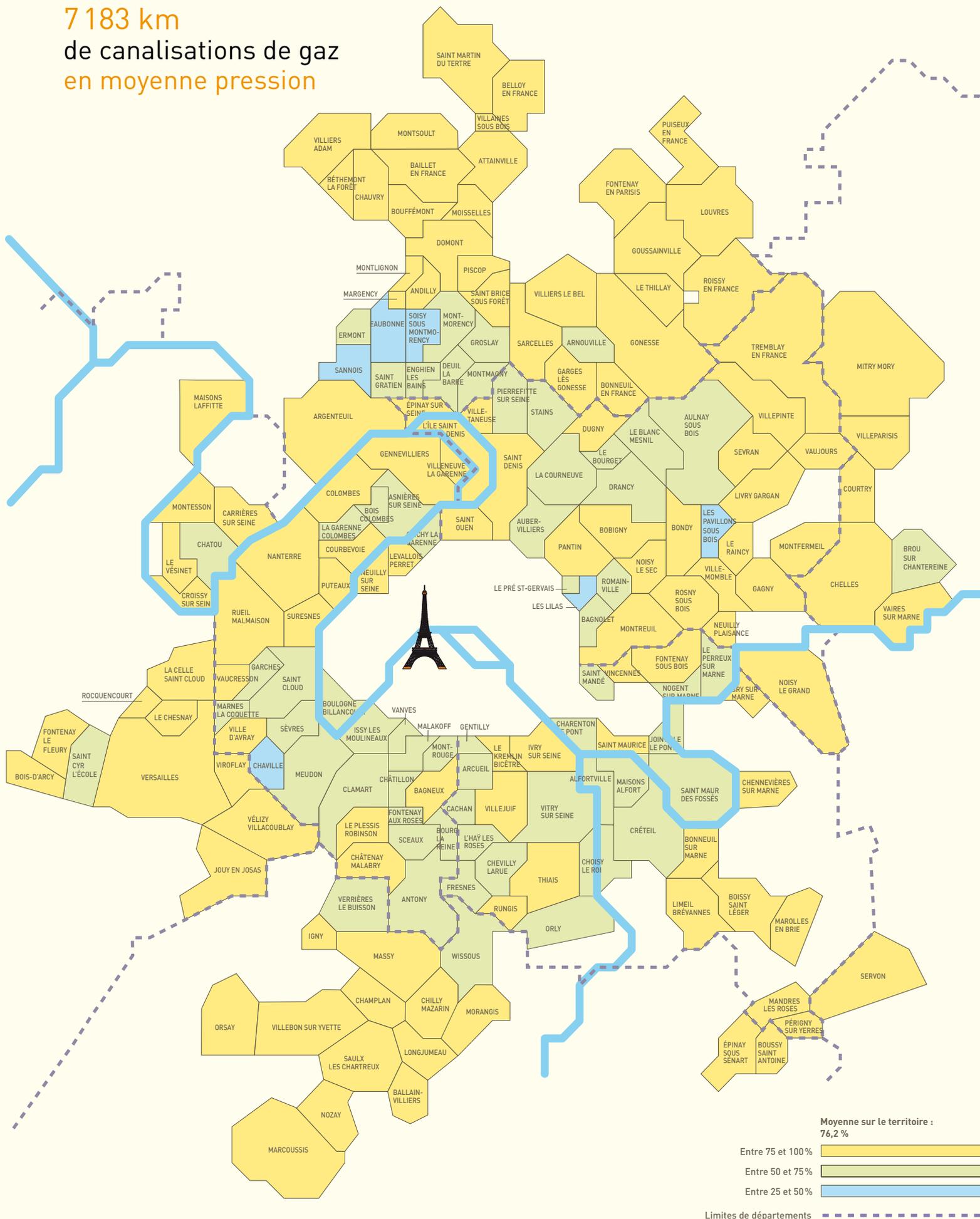


Source : GRDF.

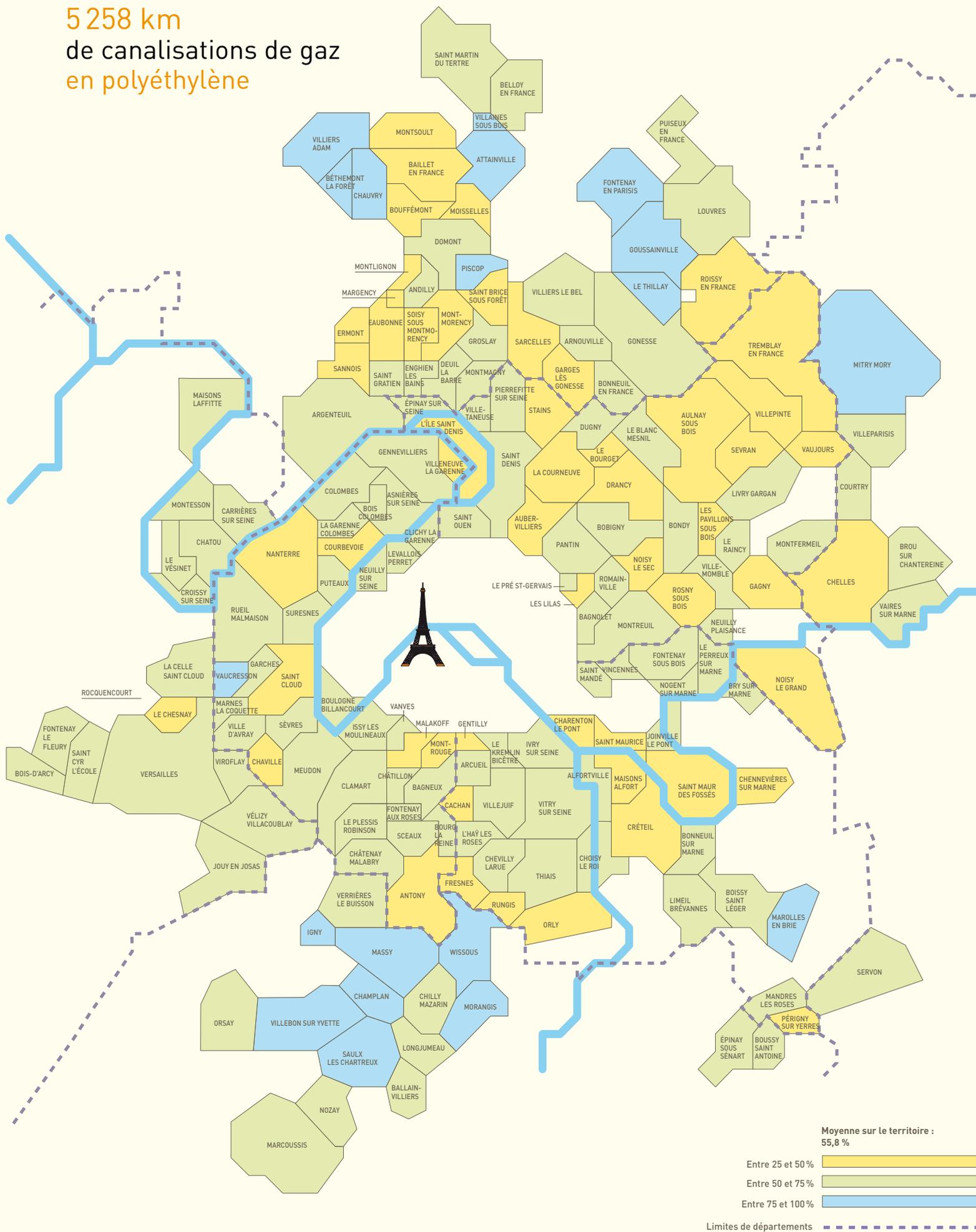
# PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif en 2016



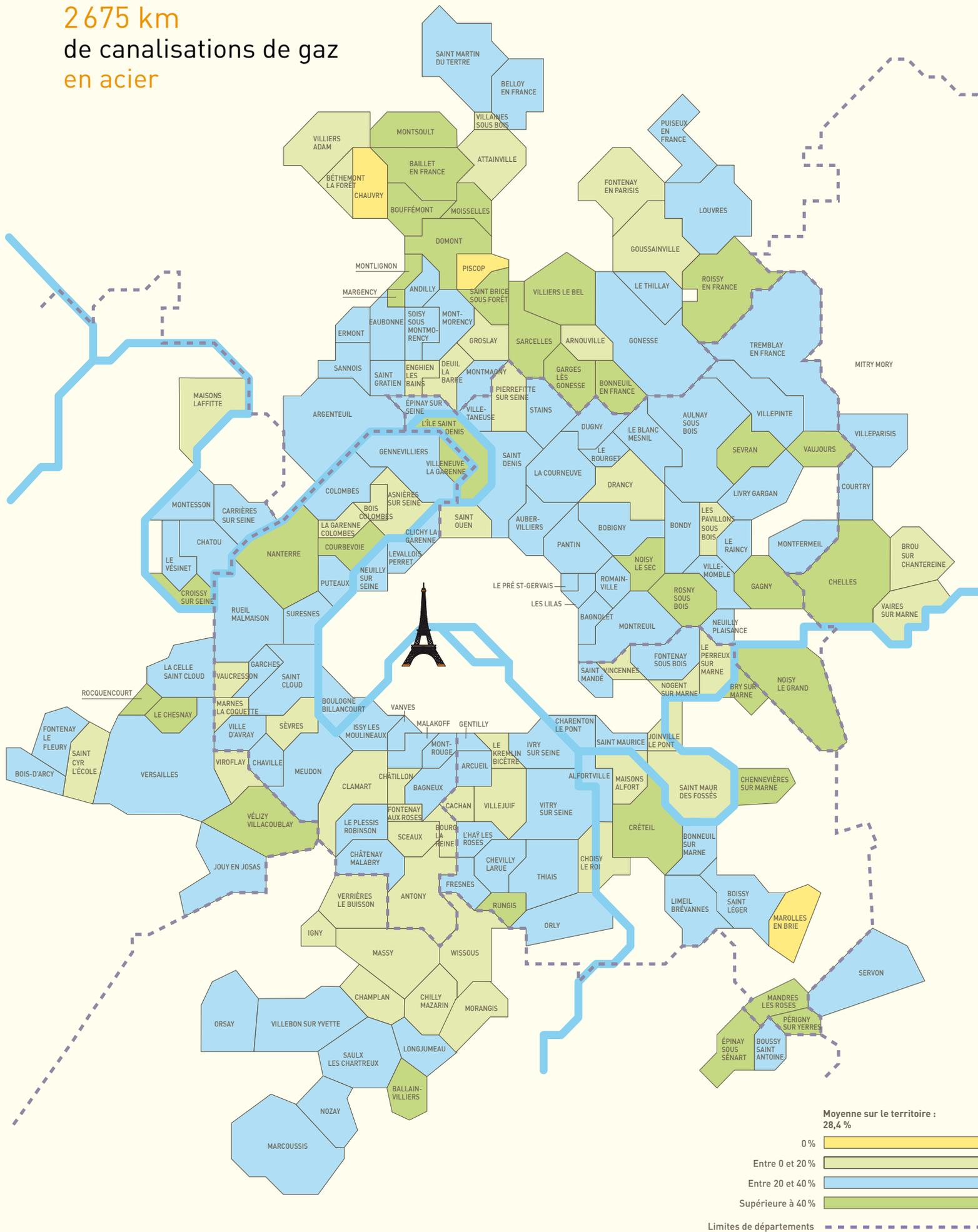
# 7 183 km de canalisations de gaz en moyenne pression



# 5 258 km de canalisations de gaz en polyéthylène



# 2675 km de canalisations de gaz en acier







## CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Dernier maillon de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les infrastructures de production et de transport (dont EDF et RTE sont propriétaires). La sécurisation et la qualité de l'alimentation électrique du consommateur dépendent du volume des investissements dédiés aux travaux d'enfouissement, de renouvellement et de renforcement menés dans les réseaux de distribution publique.

Les ouvrages du réseau qui alimentent les 681817 clients des 64 collectivités adhérant à la compétence électricité de la concession du Sigeif se décomposent en trois parties : les lignes moyenne tension (HTA, 10 000 à 20 000 V), les postes de transformation (HTA-BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V). Fin 2016, le réseau HTA, souterrain à 99,6%, s'étend sur 3 702 km (+ 14 km par rapport à 2015). Les lignes aé-

riennes haute tension, situées dans seulement 11 communes, ne représentent que 13,4 km.

Les 4 497 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT) permettent d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.

## PROGRESSION DU RÉSEAU BT SOUTERRAIN

Long de 5 083 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (74,2%), les lignes aériennes en conducteurs nus (11%) et les lignes aériennes en conducteurs torsadés (14,8%). En 2016, le réseau basse tension, ou BT, s'est accru de 21 km.

Il compte 562 km de conducteurs nus, répartis sur 89% du territoire du Sigeif, qui en constituent la partie la plus ancienne et la plus vulnérable.

Le réseau aérien torsadé s'étend, quant à lui, sur 750 km. En 2016, les travaux, réalisés en grande partie sous la maîtrise d'ouvrage

du Syndicat, ont permis de supprimer 6 km de lignes aériennes en conducteurs nus et 6 km en conducteurs torsadés.

## L'ÂGE DES RÉSEAUX

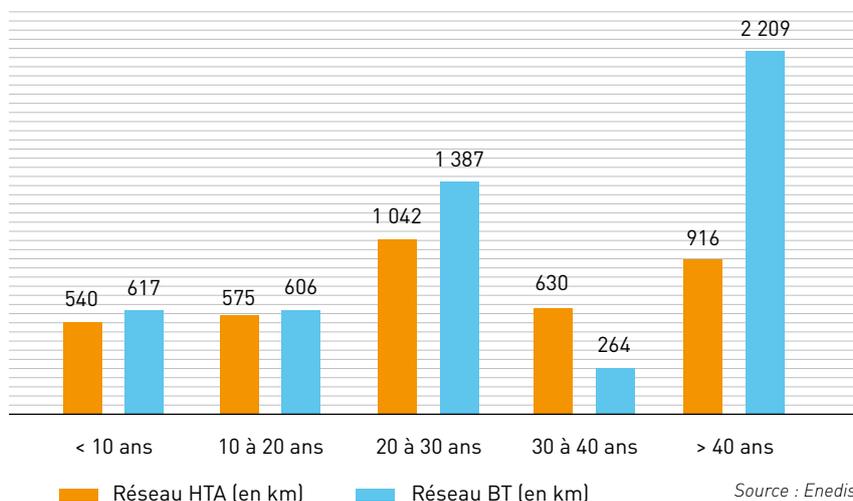
L'âge moyen des ouvrages de distribution publique concédés s'établit désormais à 34,8 ans (contre 34,2 en 2015). Cela suggère un vieillissement de ces ouvrages et amène le Sigeif à s'interroger sur le niveau des investissements à réaliser.

Le réseau basse tension est le plus ancien (39,6 ans), suivi par les postes de transformation HTA-BT (38,1 ans) et, enfin, le réseau HTA (28,2 ans).

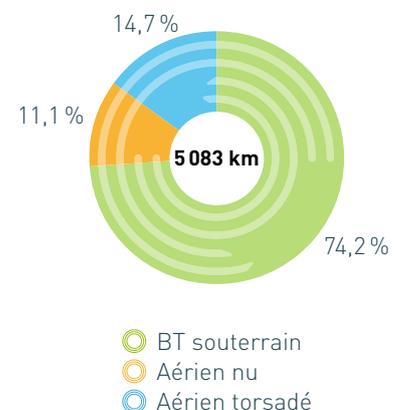
Effectué par le concessionnaire, le renouvellement des câbles les plus anciens « papier-ceinture » se conjugue avec l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat. On ne peut que constater que ces actions ne permettent toujours pas de stabiliser la progression du vieillissement des réseaux HTA et BT.

## RÉPARTITION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE (EN KM)

LINÉAIRE HTA : 3 702 KM • LINÉAIRE BT : 5 083 KM



## NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION



## LE RENOUVELLEMENT DES COLONNES MONTANTES

En raison des incertitudes sur leur régime de propriété, le renouvellement des colonnes montantes vétustes, voire obsolètes, s'opère très lentement. De fait, au moment de l'élaboration de ses derniers programmes pluriannuels d'investissement, le concessionnaire a délaissé ces ouvrages au profit des postes sources HTB/HTA (hors concession) du réseau HTA et, plus globalement, du résultat net de la concession.

Or, les colonnes montantes situées sur le territoire du Sigeif représentent plusieurs milliers d'ouvrages pour lesquels un inventaire aussi exhaustif que possible est indispensable, notamment en ce qui concerne les colonnes jugées à risque, à l'issue du déploiement du compteur Linky.

Avec la loi TECV du 17 août 2015, le Gouvernement s'est également emparé du sujet. Il doit produire un rapport susceptible d'apporter des éclaircissements sur le statut des colonnes montantes et, également, les sources de financement nécessaires à leur renouvellement.

Attendu pour août 2016, ce rapport peine à voir le jour. Sur ce registre, il y a lieu de mentionner une décision de la cour d'appel de Versailles, en date du 29 mars 2016, qui a donné raison à des copropriétaires de la commune de Saint-Mandé (94) ayant pris une délibération pour l'intégration de leur colonne montante au réseau concédé et condamné le concessionnaire à procéder à sa mise aux normes.

Enfin, dans le cadre de la modernisation de son contrat de concession, le Syndicat a d'ores et déjà engagé des discussions avec son concessionnaire à ce sujet.

## LE CONTRAT DE CONCESSION, MISE À JOUR ET MODERNISATION

*Dans un souci de modernisation et de prise en compte des évolutions techniques et réglementaires, le Sigeif et ses concessionnaires (Enedis et EDF Commerce) ont procédé à un « toilettage » du contrat de concession, en lien avec le développement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et, également, avec la fourniture d'énergie électrique au tarif réglementé. Engagée depuis plusieurs années, cette concertation s'est traduite par l'édition, en septembre 2016, d'une version consolidée du contrat de concession [\[version disponible sur le site www.sigeif.fr\]](http://www.sigeif.fr).*

*Durant l'année 2016, les négociations se sont poursuivies en vue de faire évoluer ce contrat et de l'adapter aux spécificités de notre concession urbaine. À l'issue d'un dialogue rééquilibré entre l'autorité concédante et le concessionnaire, les parties ont cherché à s'accorder sur l'évolution et le devenir du réseau. En effet, face à des sollicitations de plus en plus nombreuses, ce réseau doit pérenniser la qualité du service et accompagner la baisse des consommations, pour des usagers-clients toujours plus exigeants. Une annexe spécifique précise les dispositions relatives à la gouvernance*

*des investissements. Six thématiques ont été définies pour structurer le futur schéma directeur des investissements qui se déclinera ensuite en périodes de quatre ans.*

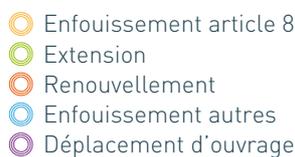
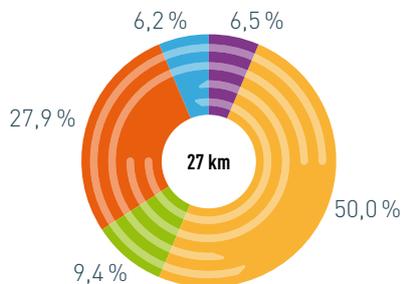
*Fin 2016, un certain nombre d'éléments d'ordre technique et financier étaient toujours en cours d'examen :*

- > Les recettes de concession (ex-redevances de fonctionnement et d'investissement de concession).
- > Le devenir et l'affectation du « stock » des provisions pour renouvellement.
- > L'affectation comptable de la contribution des tiers.
- > La répartition de la maîtrise d'ouvrage.
- > La fixation de la durée de vie comptable et d'amortissement de certains ouvrages.
- > L'amélioration et la précision des inventaires techniques et financiers des biens en concession (localisés ou non localisés).
- > L'équilibre économique du contrat via un bilan de fin et d'ouverture de concession identifiant précisément les patrimoines relevant du domaine public remis au concessionnaire ainsi que sa valorisation sans oublier les ressources en assurant le financement.

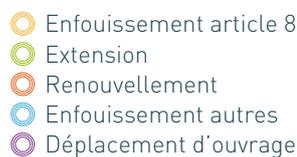
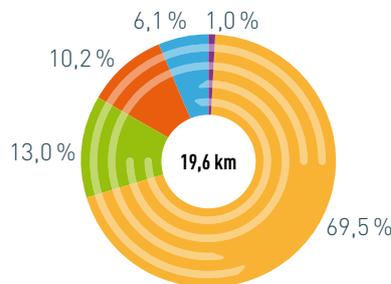


## PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES

TOTAL HTA ET BASSE TENSION



TOTAL BASSE TENSION



## LE CONTRÔLE CONTINU DES PROJETS DE CONSTRUCTION

Le contrôle continu des projets de travaux réalisés sur le réseau concédé sous la responsabilité du maître d'ouvrage (le concessionnaire ou l'AODE) permet au Syndicat de disposer d'une information précise sur les évolutions qualitative et quantitative de son patrimoine technique.

Ces ouvrages sont exécutés dans le respect des normes en vigueur et, s'agissant des réseaux publics, conformément aux prescriptions complémentaires mentionnées au cahier des charges de la concession.

123 dossiers ont été reçus en 2016 (contre 163 en 2015 et 184 en 2014). Onze avis avec observation ont été émis, dont la principale cause est l'absence de déclaratif du linéaire abandonné ou déposé.

Totalisant une longueur de 27 km (- 23 km par rapport à 2015 et - 13 km par rapport à 2014), les projets de

construction (HTA et BT) se répartissent en deux domaines :

- > Les travaux imposés au distributeur par les clients et les collectivités (72% du linéaire projeté).
- > Les travaux entrepris à l'initiative du concessionnaire, dits « délibérés » (renforcement et renouvellement), qui représentent la part restante. Ils totalisent 7,6 km, soit une diminution significative par rapport à 2015 (- 66%). Sur ce total, 5,6 km, situés principalement dans les communes de l'ouest de la concession (Vélizy-Villacoublay, Saint-Cyr-l'École, Meudon, Saint-Cloud, Sèvres et Verrières-le-Buisson), ont pour objet le renouvellement de câbles souterrains HTA. Le réseau BT (2 km) se répartit, quant à lui, sur cinq communes, dont trois situées dans le département de Seine-Saint-Denis, totalisant plus de 1,6 km.

La construction des ouvrages est réalisée systématiquement en souterrain.

Les projets d'Enedis relatifs au renouvellement du réseau BT, d'environ 2 km, sont en augmentation par rap-

port à 2015 (+46%). Néanmoins, plus de 2200 km d'ouvrages BT (43% du linéaire total BT) ont plus de cinquante ans. Aussi le Sigeif doit-il souligner l'insuffisance des investissements du concessionnaire.

De fait, ce sont les travaux d'enfouissement des lignes aériennes basse tension, entrepris par le Sigeif, qui représentent, de loin et comme lors des années antérieures, la part la plus importante (69,5%) du linéaire total BT projeté et déclaré à l'AODE.

## LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

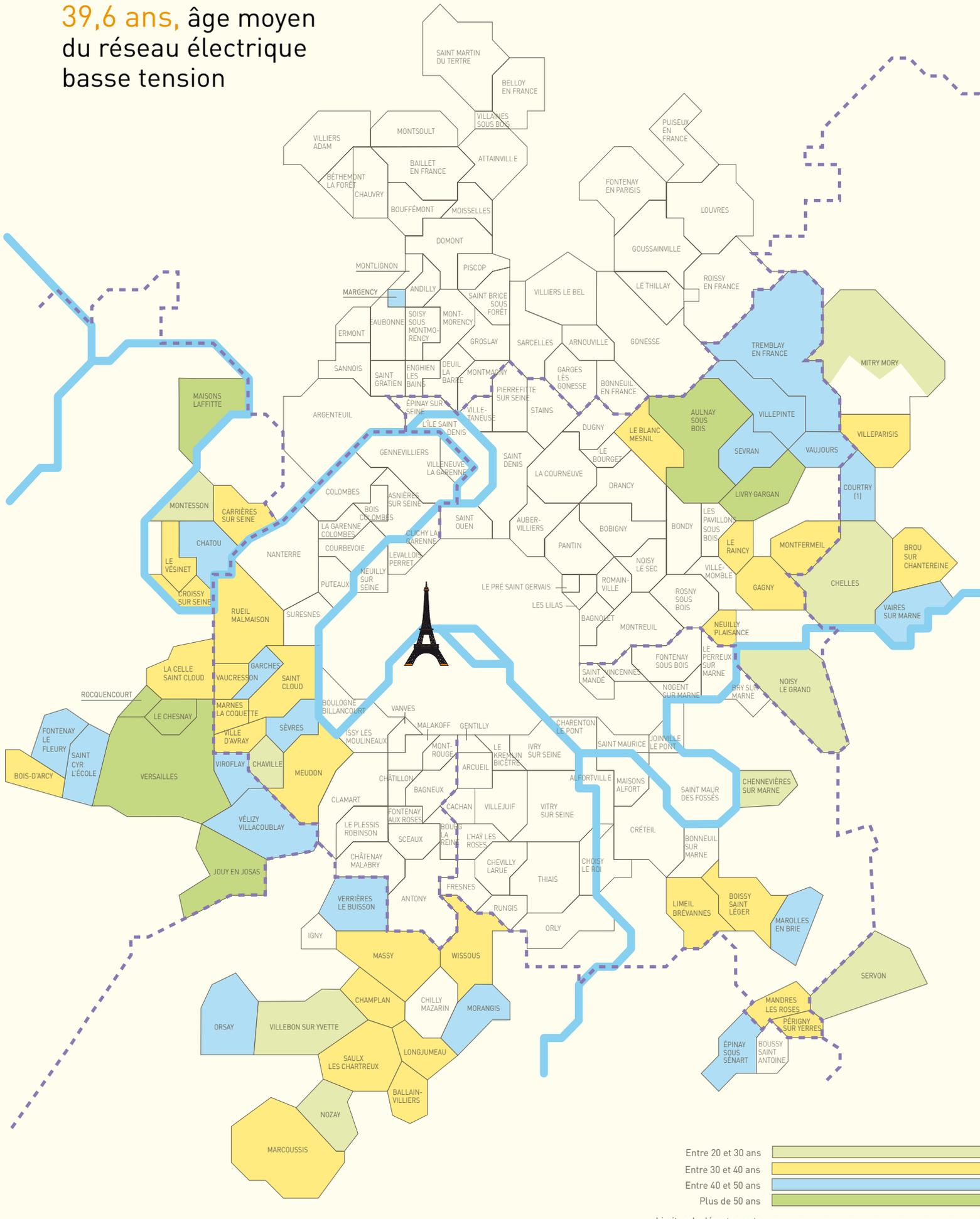
Plusieurs critères permettent d'apprécier la qualité de la fourniture.

### LA TENUE DE LA TENSION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La tenue de la tension aux bornes aval du disjoncteur, qui correspondent à la limite de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT) sont toutes deux mesurées. Le territoire du Sigeif voit 99,9% des usagers entrer statistiquement dans la tolérance, ce qui signifie que la variation de leur tension d'alimentation est inférieure ou égale à plus ou moins 10%.

En dépit de cet « excellent » résultat (99,9%), quelque 272 clients restaient mal alimentés fin 2016. Un chiffre faible en valeur relative, mais anormal dans une concession urbaine comme celle du Sigeif. Aussi la vigilance doit-elle être de mise, notamment au regard des derniers hivers, considérés comme doux, et de leurs conséquences sur le modèle de charge utilisé pour la détermination de la puissance transitée sur les réseaux. Pour approfondir ce contrôle par une intervention ciblée (enregistrement de mesures effectuées à partir de points isolés du réseau), le Sigeif a

# 39,6 ans, âge moyen du réseau électrique basse tension



procédé à la pose d'un enregistreur de tension. Installé à l'extrémité de la concession, c'est-à-dire aux bornes aval du disjoncteur général du client, cet appareil a pu enregistrer durant plusieurs jours les oscillations de la tension. Le résultat de cette campagne de mesure a abouti à une intervention du concessionnaire pour lever la contrainte décelée.

Concernant le nombre de sources HTA/BT pour lesquelles une partie du réseau BT est en surcharge (dépassement de la capacité de transit), le contrôle réalisé en 2016 (portant sur l'exercice 2015) a fait apparaître l'amélioration continue du nombre de sources à surveiller (26) et, pour près d'une source sur deux (42%), une récurrence datant de plus de cinq ans, qui a fait l'objet d'un rappel du Syndicat dans son rapport de contrôle.

### LES INTERRUPTIONS DE LA FOURNITURE

Brèves ou longues, les coupures sont susceptibles d'entraver une fourniture optimale, donc le bon fonctionnement du service public.

Sur le territoire de la concession électrique du Syndicat, les principales interruptions longues, en lien avec le temps de coupure, sont imputables

au réseau souterrain HTA. Elles sont surtout dues aux vieux câbles papier et aux boîtes de transition, sensibles à l'élévation de la température. Enedis a proposé un programme de renouvellement, que le Sigeif juge insuffisant.

Il en est de même pour les investissements en lien avec le nombre d'organes de manœuvre télécommandés (OMT), compte tenu de leur contribution à l'amélioration de la réactivité du réseau HTA, mais aussi des moyens mis en œuvre au regard des incidents et des coupures pour travaux sur les postes HTA/BT et sur le réseau BT.

### LA DURÉE DES INTERRUPTIONS VUE DU CRITÈRE B : DES AMÉLIORATIONS ÉPHÉMÈRES

Épargné depuis plusieurs années par les tempêtes qui ont violemment balayé le territoire national, le territoire du Sigeif a subi en 2016 une crue de l'Yvette (91) qui a particulièrement touché la ville de Longjumeau. La continuité de la fourniture d'électricité s'en est trouvée fortement dégradée, avec un temps de coupure de 52,4 min, le plus décevant de cette décennie (+ 23 % par rapport à 2015). En dehors de cet événement exceptionnel, la durée moyenne de coupure, toutes causes confondues, d'un

client basse tension (critère B) présente, avec 38,4 min, une amélioration de 3,3 min par rapport à 2015. Le Sigeif la juge cependant insuffisante, notamment au regard de la trajectoire cible de 22,5 min. Ainsi, les ouvrages structurants, hors concession (postes sources et réseau de transport), sont à l'origine de 2,7 min du temps de coupure (7%).

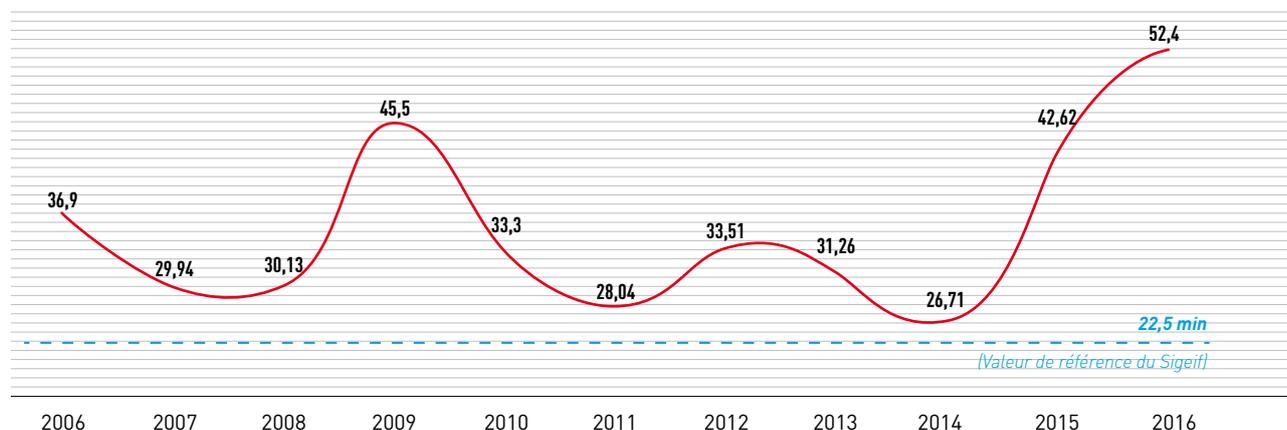
Dans la continuité des exercices précédents, la contribution du réseau BT (21,2 min, soit 55%) ne cesse de croître, tandis que celle imputable au réseau HTA (14,7 min, soit 38%) ne diminue que très légèrement.

Au niveau national, la durée moyenne de coupure s'est légèrement améliorée, à 70,5 min (- 3,2 min par rapport à 2015). Au niveau régional, avec 46,4 min, on observe une dégradation de près de 38%.

### COUPURES POUR TRAVAUX : PRÈS DE LA MOITIÉ DES INTERRUPTIONS BASSE TENSION

Pour les ouvrages en basse tension, la durée des interruptions liées aux travaux s'avère relativement constante, par rapport à 2015, mais reste élevée (8,1 min, contre 8,5 min en 2015). Lors des exercices précédents, le Syndicat avait exprimé à plusieurs reprises son

**CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE** PAR CLIENT BASSE TENSION (en min)



Source : Enedis.



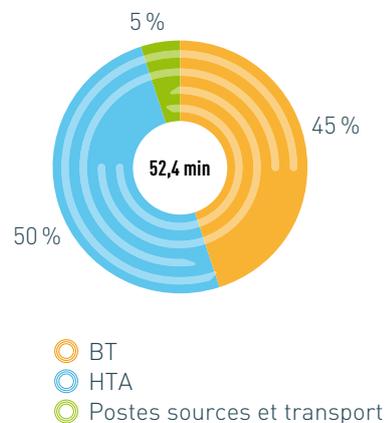
Du 31 mai au 5 juin, la ville de Longjumeau a été particulièrement touchée par les inondations. Par endroits, l'eau est montée à plus de 1,30 m. 2500 foyers ont été privés d'électricité.

«inquiétude» auprès du concessionnaire. Celui-ci continue de refuser de généraliser les travaux sous tension, ce qui a pour conséquence de dégrader, par des interventions délibérées, la qualité de l'électricité distribuée. Or, les inquiétudes du Sigeif s'avèrent aujourd'hui fondées. En effet, lors du contrôle 2016, il a été relevé un accroissement de 63%, portant à 389 le nombre de coupures pour travaux. Dans près d'une opération sur cinq, la durée des interruptions a été supérieure à cinq heures.

Lors du contrôle 2016 (voir rapport de contrôle, page 118), les services du Syndicat ont répertorié les incidents BT pour chaque commune et déterminé leur indicateur respectif («nombre d'incidents BT aux 100 km»). Les incidents sont essentiellement liés au réseau souterrain (32%), qui représente près des trois quarts des ouvrages BT, aux postes HTA/BT (15%) et aux lignes aériennes (20%). Suivent ensuite les branchements et les incidents non répertoriés.

Les principales causes en sont l'usure naturelle (36%), la défaillance de matériel de protection (24%), dans la continuité des exercices précédents, les travaux de tiers (15%) et, enfin, dans une moindre mesure, le dépassement de capacités électriques (14%).

#### ORIGINE DES COUPURES



Source : Enedis.

## LE CONTRÔLE ET LA SÉCURISATION DE LA PERCEPTION DE LA TCFE

Le Sigeif contrôle, collecte et reverse la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au profit de ses communes adhérentes. En 2016, ce contrôle s'est traduit par une fiabilité et un rendement accrus.

La loi Nome du 7 décembre 2010 a instauré la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Conformément au droit européen, cette taxe vise les consommations d'électricité, sur la base des quantités consommées. La TCFE se substitue à la taxe locale sur l'électricité (TLE), qui était assise sur le montant de la facture.

Prenant acte de l'évolution de cette fiscalité énergétique affectée aux budgets des collectivités, le Sigeif propose depuis 2012 à ses communes adhérent à la compétence électricité d'en mutualiser la perception afin de sécuriser les recettes, au travers notamment d'une professionnalisation de l'activité de contrôle des fournisseurs redevables.

En 2016, 52 communes ont confié au Sigeif la gestion de la TCFE. Durant l'année, quelque 19,94 millions d'euros ont ainsi été collectés, contrôlés puis reversés aux communes adhérentes.

Le produit de la TCFE pour l'année 2016 a connu une légère progression (+2%). Cette hausse s'explique par l'adhésion de la commune Bois-d'Arcy au dispositif de perception mutualisé, mais reflète également la légère augmentation de la consommation d'électricité par rapport à l'année 2015, du fait des températures moyennes de 2016 plus froides (-8°C par rapport à 2015).

## AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DE LA TCFE

En 2016, aucune anomalie majeure n'a été relevée par le Sigeif dans le processus de reversement de la TCFE. Le Syndicat a, au contraire, constaté la fiabilité et la réactivité des fournisseurs.

En complément de ce contrôle continu des déclarations, le Sigeif vérifie également les données de manière ponctuelle et approfondie, en se rendant chez les fournisseurs.

Lors de ces contrôles, le Syndicat récupère les données complémentaires aux déclarations trimestrielles et reconstitue les montants de TCFE déclarés afin d'en vérifier la cohérence. Un second contrôle est effectué à partir des données récupérées auprès du gestionnaire du réseau de distribution. En fonction du nombre de clients du fournisseur, le contrôle de cohérence peut éventuellement être mené de manière exhaustive à partir des factures.

## ÉVOLUTION DU MONTANT COLLECTÉ DE LA TCFE ENTRE 2014 ET 2016 (en milliers d'euros)



Enfin, un contrôle sur site permet d'évaluer les moyens mobilisés par le fournisseur redevable pour le bon accomplissement du processus de reversement de la TCFE au Sigeif.

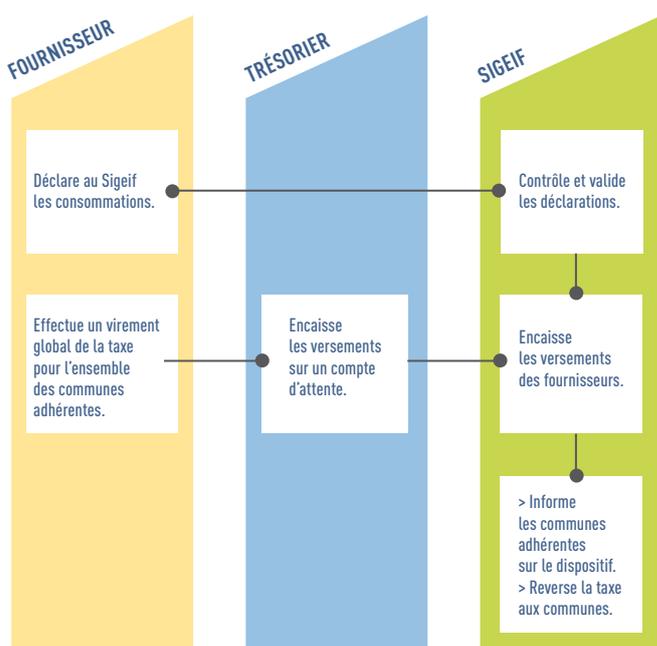
En 2016, le Sigeif, avec l'appui du cabinet AEC, a notifié à un fournisseur un avis de vérification portant sur les données 2013. Compte tenu du vo-

lume de clients concernés, le Sigeif a plus particulièrement fait porter son contrôle sur un échantillon susceptible de mettre en évidence des anomalies.

Dans un premier temps, le recueil d'informations complémentaires exploitables a été retardé, du fait des changements importants intervenus dans le système d'informations du fournisseur concerné. Celui-ci a ensuite transmis au Sigeif les données demandées. Leur analyse est en cours de réalisation. Au terme du contrôle, le Syndicat se prononcera sur la présence d'éventuelles inexactitudes.

Cette campagne de contrôle se poursuivra à la fois auprès des fournisseurs redevables de la taxe et, à terme, des personnes exonérées.

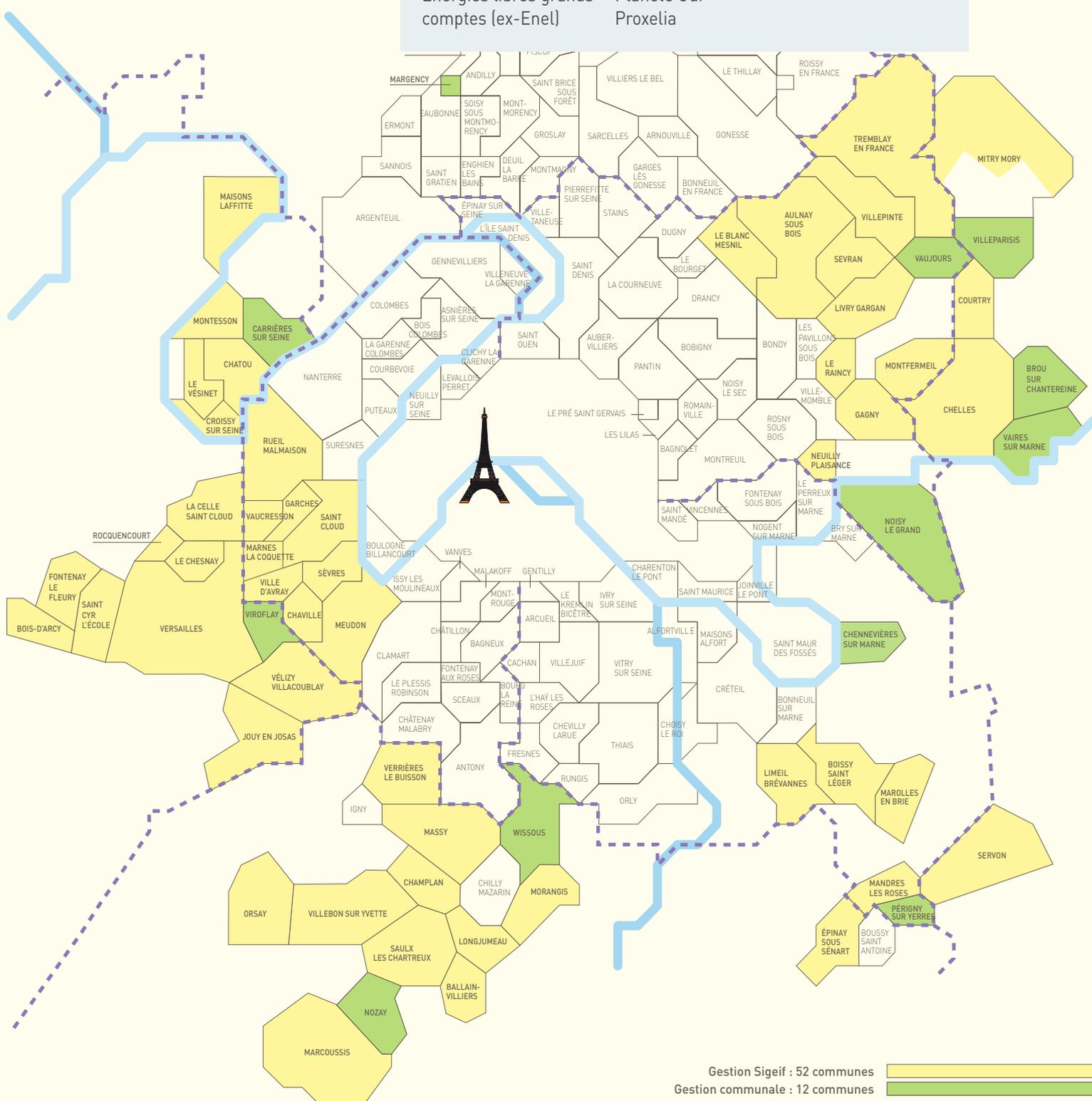
## PROCESSUS DE PERCEPTION MUTUALISÉE DE LA TCFE



# Gestion de la TCFE sur le territoire su Sigeif

## Les 23 fournisseurs présents sur le territoire de la concession électricité du Sigeif

- |                                          |                       |                   |
|------------------------------------------|-----------------------|-------------------|
| Alpi Énergie                             | Engie                 | Selia             |
| Alternà                                  | Gedia                 | Sowatt            |
| Direct Énergie                           | GEG Source d'énergies | Synelva           |
| EDF                                      | Hydroption            | Total Énergie gaz |
| Enalp                                    | Iberdrola             | Uniper            |
| Enercoop                                 | Lampiris              | Vattenfall        |
| Energem                                  | Lucia                 |                   |
| Énergies libres grands comptes (ex-Enel) | Planète Oui           |                   |
|                                          | Proxelia              |                   |

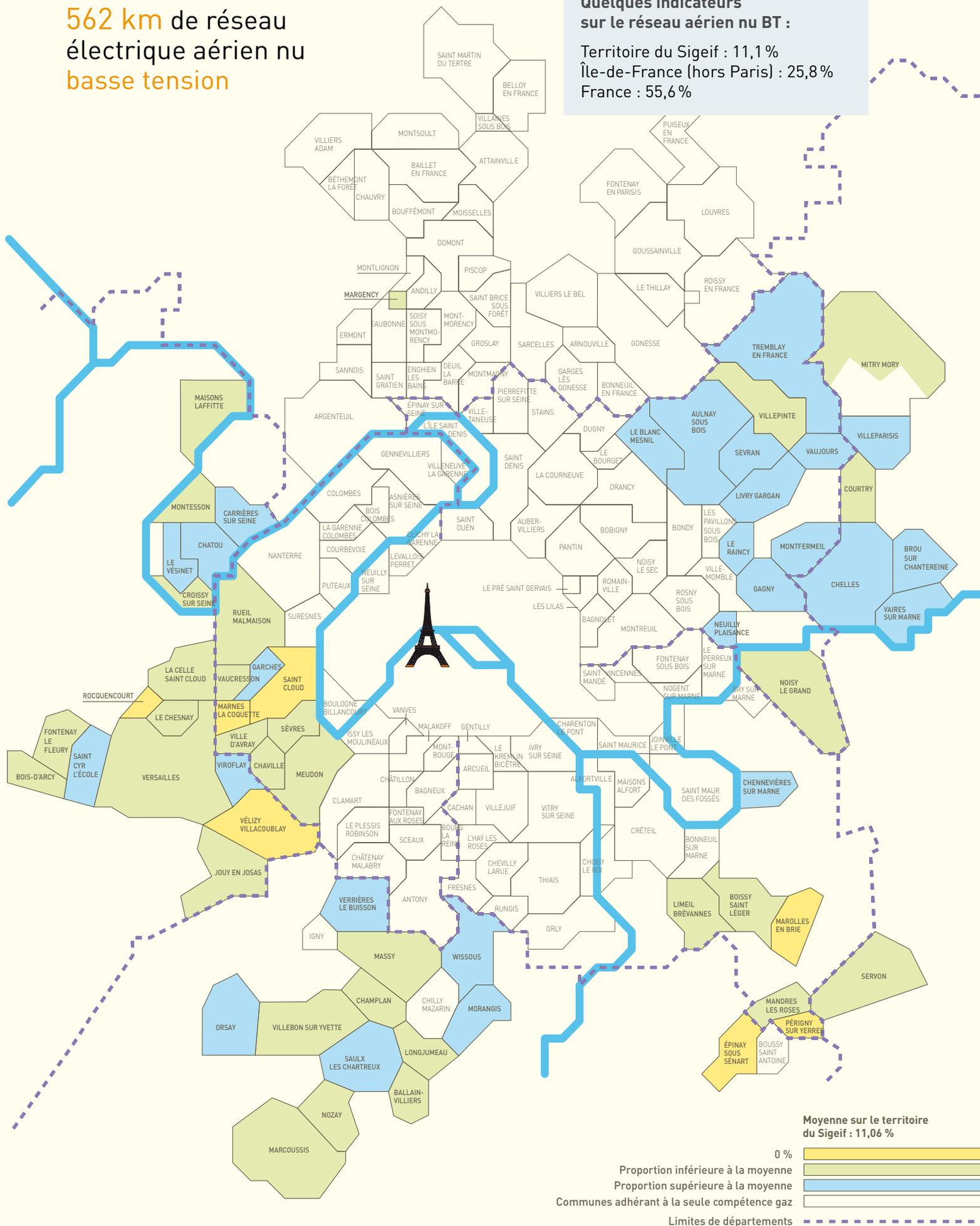


Gestion Sigeif : 52 communes   
 Gestion communale : 12 communes   
 Communes adhérant à la seule compétence gaz   
 Limites de départements

562 km de réseau électrique aérien nu basse tension

Quelques indicateurs sur le réseau aérien nu BT :

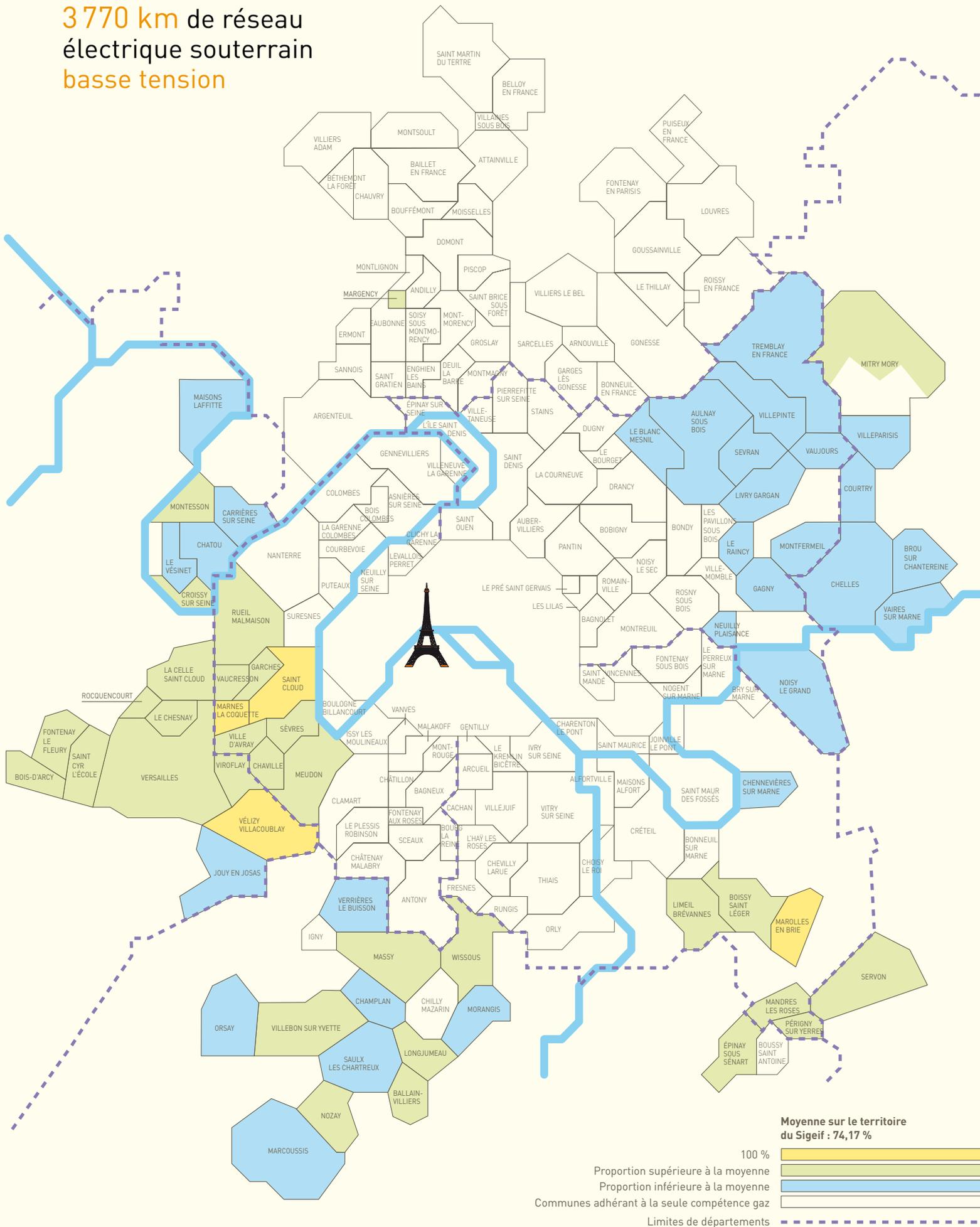
Territoire du Sigeif : 11,1 %  
 Île-de-France (hors Paris) : 25,8 %  
 France : 55,6 %



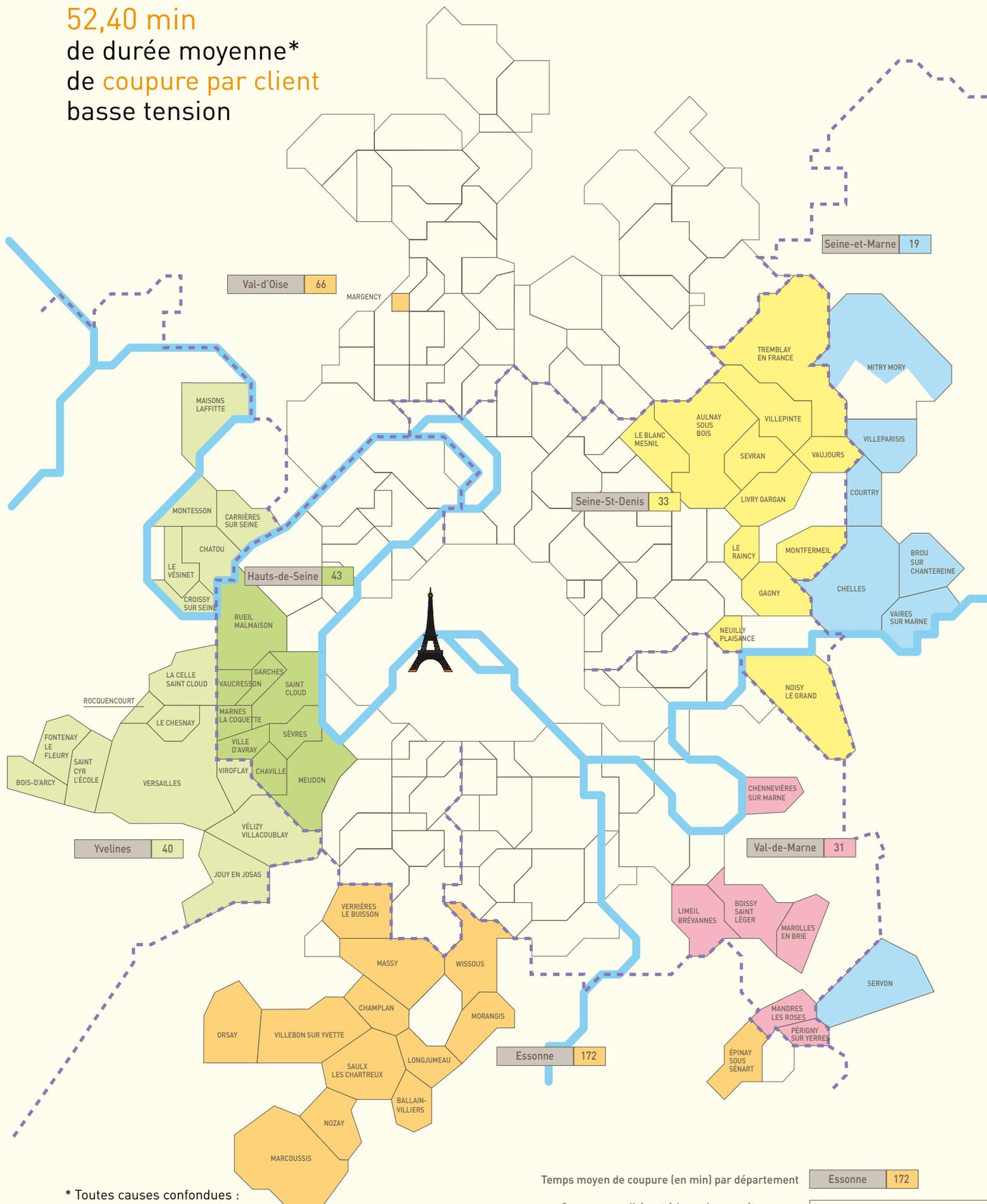
Moyenne sur le territoire du Sigeif : 11,06 %

- 0 %
- Proportion inférieure à la moyenne
- Proportion supérieure à la moyenne
- Communes adhérant à la seule compétence gaz
- Limites de départements

# 3770 km de réseau électrique souterrain basse tension



52,40 min  
de durée moyenne\*  
de **coupure par client**  
basse tension



\* Toutes causes confondues :  
production, réseau de transport,  
postes sources et réseaux de distribution (HTA et BT)

Temps moyen de coupure (en min) par département

Communes adhérant à la seule compétence gaz

Limites de départements



## DÉPLOIEMENT ET GÉNÉRALISATION DU COMPTEUR LINKY

*C'est l'un des plus grands chantiers industriels conduits en France. Débuté en décembre 2015 et devant se conclure en 2021, le remplacement de 35 millions de compteurs d'électricité, pour près de 5 milliards d'euros, a soulevé l'opposition des habitants de quelques communes, qui s'inquiétaient des conséquences sur la santé et d'une possible atteinte à la vie privée.*

*Dans le but d'apporter des éléments de réponse aux préoccupations générées par le déploiement de Linky, les responsables d'Enedis sont intervenus en préambule de l'ordre du jour du Comité du 11 avril 2016.*

*Le Sigeif a également adressé à ses communes membres plusieurs courriers visant à leur présenter l'ensemble des éléments factuels et réglementaires concernant, notamment, les arrêtés "anti-Linky" par lesquels certains maires se sont opposés au déploiement du compteur et dont la légalité pourrait être mise en cause.*

*En effet, relayant une note de la DGCL, le Syndicat a fait savoir que les arguments des opposants à Linky – risque*

*sanitaire, atteinte à la vie privée et non-respect du principe de libre administration des collectivités locales – sont, pour le premier argument, « pas avéré », et, pour, les deux suivants, « non fondés ».*

### POINT DU DÉPLOIEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE (HORS PARIS) EN SEPTEMBRE 2016

*La cadence de pose, au niveau national, est de l'ordre de 5 000 compteurs par jour, correspondant à un objectif de 1,4 million de compteurs posés par an. À l'échelle de l'Île-de-France (hors Paris), 112 000 compteurs ont été posés à mi-septembre 2016, dont 19 000 sur le territoire du Sigeif.*

*Le déploiement se déroule conformément aux attentes :*

- > 1 % de réclamations.
- > Moins de 1 % d'interventions problématiques (installations vétustes, problème de sécurité).
- > 3 % de refus (contre une prévision de 1 %). Toutefois, ce taux est en diminution ces derniers mois.



*Les principales difficultés rencontrées concernent l'acceptabilité, l'accessibilité et la sécurité liée à la vétusté des panneaux de comptage. À ce jour, aucun incident d'ordre électrique n'a été enregistré.*

## INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSEAUX CONCÉDÉS



*Pour répondre à un besoin croissant en matière d'information géographique, le Sigeif a engagé des discussions avec son concessionnaire en vue de proposer à ses collectivités adhérentes de nouvelles fonctionnalités cartographiques, en lien avec les réseaux électriques HTA et BT.*

*Lors de la signature du contrat de concession, en 1994, le support utilisé était le papier. Par son volume (multiplication des planches) et l'absence d'informations techniques, ce dernier a rapidement montré ses limites. La volonté du Sigeif d'évoluer vers un système d'information géographique (SIG) l'a conduit à s'orienter, dans un*

*premier temps, vers une solution informatisée, au format « PDF dynamique ». En décembre 2013, ce dernier a naturellement cédé sa place à un nouvel outil (logiciel Sigres), plus ergonomique et, surtout, plus adapté aux besoins du Syndicat et d'information des communes concernées.*

*Conjugué à la création en 2015 d'une plate-forme, l'aspect évolutif de l'application permet à chaque commune adhérente, depuis janvier 2016, de visualiser les informations géographiques des réseaux situés sur son territoire, via le site du Sigeif ([www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)), grâce à une visionneuse dédiée.*

## LES CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES

Plus que jamais, le Sigeif est amené à se positionner au regard des deux préoccupations majeures que sont le niveau des investissements nécessaires pour maintenir ses ouvrages dans un état normal de service et l'optimisation des modalités d'allocation du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), payé par tous les utilisateurs du réseau.

Pour la cinquième année consécutive, le Sigeif a participé aux conférences départementales, créées par la loi Nome et placées sous l'égide des préfets du Val-d'Oise, des Yvelines et de Seine-et-Marne. Elles ont permis à Enedis, au Sigeif et à quelques AODE de mettre

en évidence les axes d'amélioration : diagnostic à réaliser, matérialisation des zones dites sensibles ou à risques, niveau des investissements estimé pour le renouvellement des ouvrages, nécessaire transparence de l'origine des financements.



## LE SIGEIF S'ENGAGE DANS LA PRÉVENTION DES CRUES

Le 20 avril 2016, le Sigeif, représenté par son premier vice-président, Olivier Thomas, signait une déclaration d'intention relative à la prévention de la crue des grands cours d'eau franciliens (Oise, Marne et Seine).

Initiée par la préfecture d'Île-de-France et la préfecture de police, cette démarche, à laquelle se sont également associés les grands opérateurs de

réseaux et une vingtaine d'autres collectivités et syndicats, engage ses signataires à améliorer le diagnostic de vulnérabilité des réseaux dont ils ont la charge et à se préparer à la gestion de la crise en réalisant un plan de continuité de l'activité. Il s'agit d'un sujet crucial : le coût direct d'une crue majeure est évalué à 30 milliards d'euros.



La défaillance des réseaux en cas de crue aurait des conséquences potentielles désastreuses pour la région parisienne ; par exemple, 1,5 million de personnes subiraient des coupures d'électricité, et près de 5 millions des coupures d'eau potable.

## LE CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER

Le Syndicat s'assure du maintien en état normal de fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité, sans dégradation de qualité dans le temps, et tout au long des contrats de concession.

L'origine des flux financiers consacrés au renouvellement, à l'extension et à la maintenance doit être clairement identifiée pour veiller à l'équilibre des contrats et à la valeur nette comptable des ouvrages, par le biais des amortissements et des provisions constituées. Ces éléments sont indispensables à l'autorité concédante pour lui permettre d'éviter les risques liés à une mauvaise exécution du service public par les concessionnaires.

## CONCESSION GAZ

Les missions de contrôle relatives aux exercices récents ont permis d'engager des travaux de tests sur les procédures appliquées par le concessionnaire pour suivre le patrimoine en concession, les financements engagés et leur récupération ainsi que la rentabilité de la concession.

Dans le même temps, GRDF a formalisé de nouveaux documents visant à expliciter certains des principes comptables retenus. Cette démarche a permis d'améliorer la compréhension du système d'information comptable et financier mis en œuvre par le concessionnaire.

## LES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX CONCÉDÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date d'effet des dispositions contenues dans les lois SRU et UH, les modalités de raccordement ont subi de nombreux changements, notamment financiers.

Ces lois placent la collectivité en charge de l'urbanisme (CCU) au centre des décisions pour l'équipement du réseau public de distribution.

Lors d'une autorisation d'urbanisme, le décideur est également le payeur. Aussi doit-il s'acquitter d'une contribution aux éventuels coûts d'extension du réseau, la volonté initiale du législateur étant, il convient de le rappeler, de limiter autant que possible le « mitage ».

De nombreux ajustements du barème de financement ont été opérés, avec quatre versions différentes du dispositif.

Le Sigeif assiste les communes qui le souhaitent dans l'analyse de la proposi-

tion technique et financière (PTF) établie par le concessionnaire lors de l'instruction d'une demande d'autorisation ou de certificat d'urbanisme.

En 2016, le Syndicat a conduit un audit à posteriori sur un échantillon de 24 dossiers. Il a ainsi pu analyser les propositions techniques et financières, les délais d'intervention du concessionnaire et le fléchage des ressources apportées. Cet audit a mis en évidence plusieurs difficultés.

Ainsi, le délai réglementaire de trois mois, pour la production du devis, à réception du dossier complet pour les raccordements avec extension (et/ou complexes) a été respecté dans 83 % des cas. Le délai moyen entre la date de l'accord au devis du pétitionnaire et la date de fin de travaux est, quant à lui, supérieur à cinq mois.

Les facturations et les solutions techniques retenues respectent les dispositions en vigueur, même si le Sigeif regrette l'absence de résultats d'études électriques favorisant des solutions à moindre coût pour le client.

Concernant l'origine des financements, alors que 51 % du montant des opérations étudiées proviennent d'un financement de tiers, seulement 4 % des immobilisations ont été comptabilisées comme du financement externe (du concédant). Le fait d'exclure la notion de « contribution » dans l'origine de financement des raccordements minore inéluctablement l'assiette des ouvrages à partir de laquelle est déterminée la valeur nette des ouvrages financés par le concédant. Cette pratique est de nature à modifier l'équilibre économique du contrat de concession.

L'information transmise a été profondément refondue, dans le cadre du dispositif dit « Nouvelles données, nouvelle donne ». Certaines évolutions peuvent être accueillies favorablement, notamment sur les points suivants :

> L'établissement d'un compte de résultat présentant un lien plus étroit avec l'activité propre de la concession.

> La traçabilité annoncée des financements réciproques des éléments de patrimoine en concession.

> La qualification des biens à l'inventaire comme biens de premier établissement ou non.

Malgré ces avancées, certaines informations, essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par le conces-

sionnaire, ne sont pas transmises ou restent insuffisantes, notamment :

> L'explicitation des agrégats et la description des principes retenus pour présenter le droit du concédant, ainsi que la traçabilité des données présentées à ce titre.

> Les informations désormais transmises dans le Crac devraient, théoriquement, permettre d'identifier les financements récupérés par le concessionnaire au titre de l'exercice en cours, mais ne permettent pas, en revanche, de reconstituer les financements effectivement récupérés depuis l'origine du contrat.

> Le montant disponible à la maille de la concession, la justification et l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession ne sont pas communiqués.



## VALEUR COMPTABLE DES PATRIMOINES CONCÉDÉS, AU 31.12.2016

## CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

	2016	2015	Variation (en %)
<b>Valeur brute (k€)</b>	<b>831 515</b>	<b>810 699</b>	<b>2,6</b>
Amortissements (k€)	406 720	392 411	3,6
<b>Valeur nette (k€)</b>	<b>424 795</b>	<b>418 287</b>	<b>1,6</b>
Taux d'amortissement (%)*	48,91	48,40	1,1
Provisions constituées pour renouvellement (k€)	202 445	207 169	- 2,3
<b>Valeur de remplacement (k€)</b>	<b>1 177 360</b>	<b>1 168 369</b>	<b>0,8</b>
<b>Compteur Linky**</b>			
<b>Valeur brute (k€)</b>	<b>4 029</b>		
Amortissements (k€)	57		
<b>Valeur nette (k€)</b>	<b>3 971</b>		
<b>Valeur de remplacement (k€)</b>	<b>4 029</b>		

\* Dans la continuité des années passées, l'évolution du taux d'amortissement suggère un vieillissement des ouvrages.

\*\* Au cours de l'exercice 2016, 46 732 compteurs Linky ont été posés sur le territoire d'une vingtaine de communes de la concession du Sigeif.

Source : Enedis.

## CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

	2016	2015	Variation (en %)
<b>Valeur nette réévaluée des ouvrages (en k€)*</b>			
<b>Ouvrages en concession</b>	<b>1 073 746,5</b>	<b>1 078 171,4</b>	<b>- 0,4</b>
Canalisations	584 207,3	592 617,1	- 1,4
Branchements	463 057,7	458 335,7	1,0
Postes de détente	18 263,0	18 651,2	- 2,1
Autres installations techniques	8 218,5	8 567,4	- 4,1
<b>Autres biens (hors concession)</b>	<b>103 690,5</b>	<b>83 993,4</b>	<b>23,5</b>
Installations techniques			
- Postes clients et télérelève	11 218,8	11 313,5	- 0,8
- Autres installations (protection cathodique...)	276,7	296,6	- 6,7
Compteurs	32 230,5	30 813,9	4,6
Projets informatiques	32 505,8	22 888,5	42,0
Autres (aménagement, mobilier, matériels divers)	27 458,8	18 680,9	47,0
<b>Total</b>	<b>1 177 437,0</b>	<b>1 162 164,8</b>	<b>1,3</b>

\* Depuis l'année 2015, les données économiques fournies par GRDF ont évolué. Le concessionnaire communique désormais la valeur nette réévaluée des ouvrages et non leur valeur nette comptable. Dans le cadre du contrôle comptable et financier qui est réalisé tous les ans par le Sigeif, il sera demandé au concessionnaire de communiquer la valeur des amortissements comptables réellement pratiqués au titre de la concession dans les comptes de GRDF et la valeur nette comptable du patrimoine en concession.

Source : GRDF.

## CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Effectué en 2016 et visant l'exercice précédent, le contrôle de la concession électricité s'est à nouveau heurté à de nombreuses difficultés. Le Sigeif déplore notamment l'absence de traçabilité des valeurs relatives au patrimoine ancien et, surtout, au patrimoine non localisé. S'y ajoutent des imprécisions sur le lien entre les valeurs présentées et l'exploitation de la concession, ainsi que l'impossibilité de justifier les financements réciproques du concessionnaire et du concédant. Ces financements constituent pourtant un des paramètres essentiels à maîtriser pour anticiper les conséquences de la fin de contrat. Néanmoins, le concessionnaire a amélioré la lisibilité et la compréhension des enjeux financiers associés au domaine concédé, notamment en ce qui concerne la description du patrimoine localisé et la valorisation des investissements récents.

Ces avancées doivent être complétées par un «fléchage» des recettes et des apports de tiers, la justification du droit du concédant et le fonctionnement de la provision pour renouvellement.

Enfin, le Syndicat a réaffirmé sa position constante sur certains éléments clés du contrôle, notamment :

- > La valorisation des éléments de patrimoine relatifs aux opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif, qui doit être conforme aux coûts réels engagés.
- > Les participations versées par les tiers (raccordements, déplacements d'ouvrages...), qui constituent des financements du concédant et doivent apparaître comme tels.
- > Les provisions pour renouvellement prélevées sur les factures payées par les usagers ; quel que soit leur sort (affectation au renouvellement ou

reprise), elles constituent des financements du concédant et doivent également être identifiées comme tels.

## LES ENQUÊTES ANNUELLES DE SATISFACTION

Outre le contrôle de la gestion et le pilotage de la qualité, le Sigeif mesure également la satisfaction du client-usager. Le recueil et l'analyse des éléments relatifs à ses attentes sont d'autant plus nécessaires que l'ouverture à la concurrence a profondément modifié le paysage énergétique. C'est pourquoi, en s'appuyant sur l'expertise de l'Ifop, le Sigeif conduit des

enquêtes barométriques auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillons, gaz et électricité. L'originalité de ces enquêtes d'opinion réside dans la part qui est faite entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, l'environnement, la mobilité propre, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou, encore, la libéralisation.

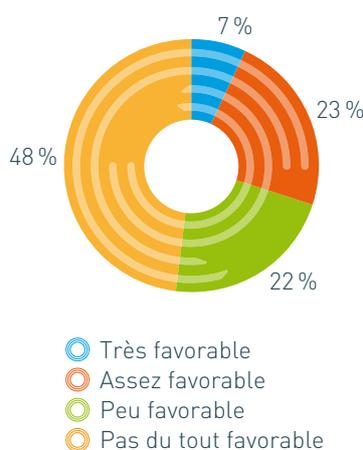
Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant tout à la fois sur des prix de l'énergie modérés et des augmentations d'investissements liées à la préservation de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie.

### ENQUÊTES BAROMÉTRIQUES : LA PERCEPTION DES USAGERS<sup>(1)</sup>

#### ADHÉSION À L'AUGMENTATION DES TAXES POUR FINANCER LES ENR

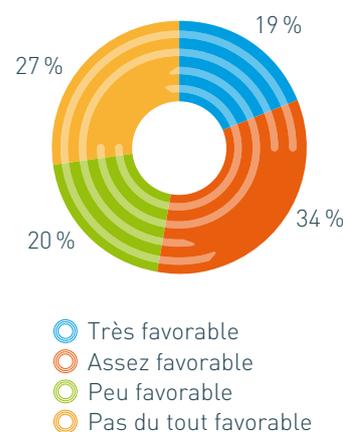
«Seriez-vous favorable à l'augmentation de la CSPE?»

Total favorable : 30%



«Seriez-vous favorable à l'augmentation de la taxe pour financer le "gaz vert"?»

Total favorable : 53%

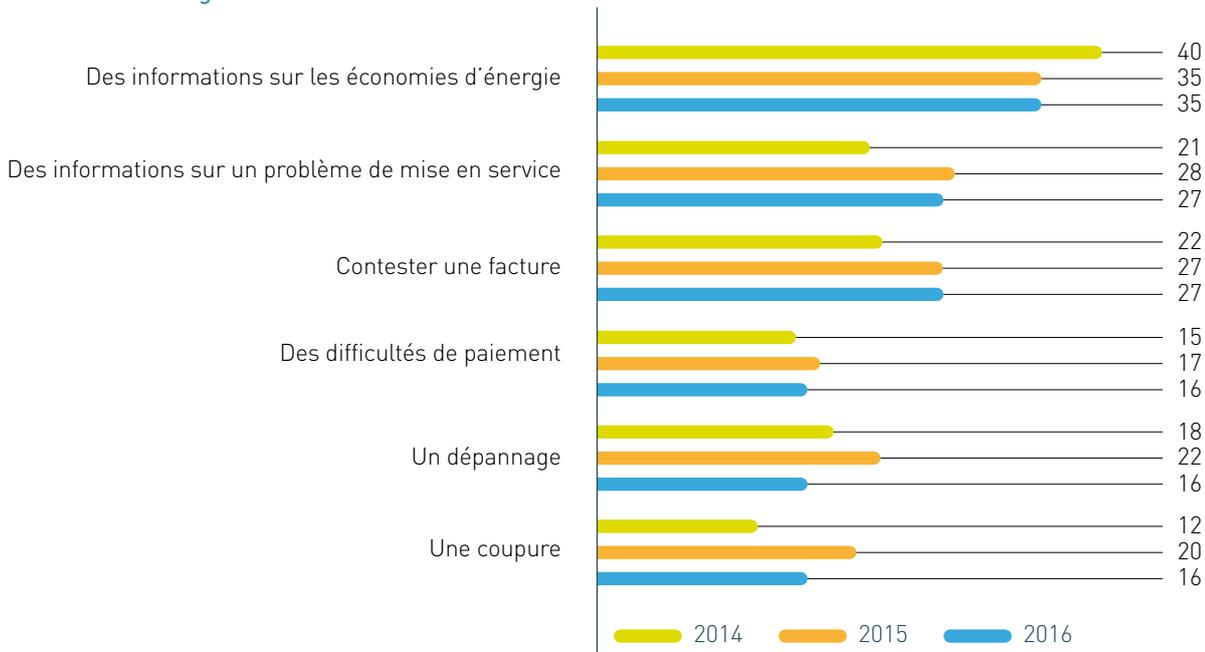


(1) Extrait des enquêtes réalisées par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 16 novembre au 10 décembre 2016, auprès d'un échantillon de 1000 personnes pour chaque énergie représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.

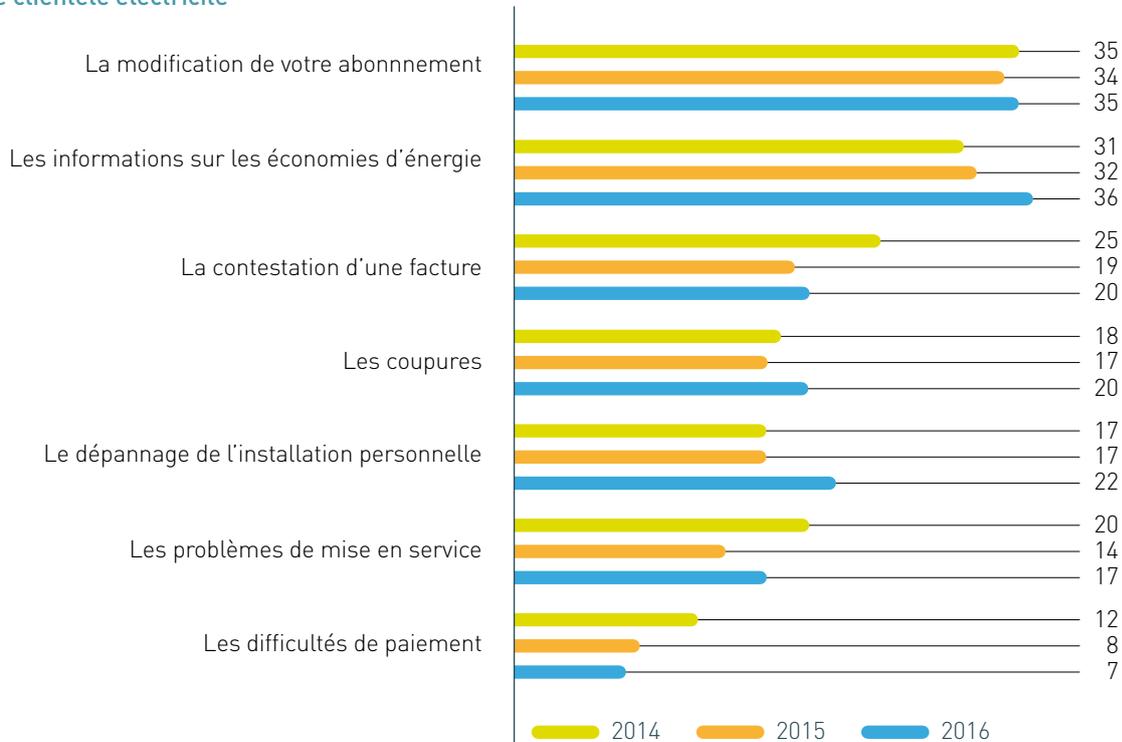
ENQUÊTES BAROMÉTRIQUES : LA PERCEPTION DES USAGERS <sup>(1)</sup>

LES MOTIFS DES RELATIONS AVEC LES SERVICES CLIENTÈLE DES FOURNISSEURS (en %)

## Service clientèle gaz



## Service clientèle électricité



(1) Extrait des enquêtes réalisées par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 16 novembre au 10 décembre 2016, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes pour chaque énergie représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.

## LES AIDES AUX CLIENTS EN DIFFICULTÉ SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

### DES TARIFS SOCIAUX AU CHÈQUE ÉNERGIE

«Produit de première nécessité» (loi du 10 février 2000), l'électricité dispose d'une tarification spéciale pour les consommateurs en situation de précarité depuis 2005. Sur le territoire du Sigeif, 45 593 clients bénéficiaient du tarif de première nécessité (TPN) électrique au 31 décembre 2016, contre 45 289 clients en 2015. En 2008, un dispositif similaire a été mis en place pour le gaz : le tarif spécial de solidarité (TSS).

Ces tarifs sociaux sont amenés à être remplacés par un chèque énergie, en vertu de la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

À l'issue d'une phase d'expérimentation, le chèque énergie devrait être généralisé dès 2018.

### FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le FSL est ouvert aux personnes en situation de difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone. Il est géré par les départements, qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. En 2016, la contribution d'EDF Commerce au FSL sur le territoire de la concession

s'est élevée à 509 179 euros (contre 576 297 en 2015). 2 992 foyers (contre 3 500 en 2015) ont pu en bénéficier.

Les personnes bénéficiant d'une aide (tarif social, FSL et chèque énergie) ont droit au maintien de la fourniture durant la période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars).

### CONTRÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TARIFICATIONS SOCIALES DE L'ÉNERGIE (TSE)

En 2015 et 2016, le Sigeif a conduit un audit de l'application des TSE par les trois principaux fournisseurs, Direct Énergie, Engie et EDF. Mené en liaison avec le Sipperec, le contrôle s'est appuyé sur un audit des pratiques et l'analyse un échantillon de dossiers, visant l'année 2014, date à laquelle les effets de la loi Brottes sur l'application automatique des TSE se sont pleinement fait sentir.

#### Méthodologie

Pour chaque fournisseur, un échantillon de bénéficiaires a été déterminé, pour lesquels le respect des dispositions de la loi a été analysé (critères d'éligibilité, montants délivrés, gratuité et remise de différentes prestations, etc.).

#### Principaux enseignements

Cette étude a permis de tirer différents enseignements des modalités de délivrance des TSE. En termes de flux, un croisement de données de différentes sources (assurance maladie, fisc, fournisseurs d'énergie) est opéré par un prestataire unique.

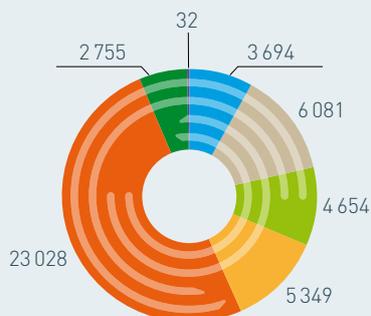
Ce croisement engendre une réelle complexité, et certains fournisseurs éprouvent des difficultés à l'intégrer à leur système d'information. Il en résulte une difficulté pour connaître l'application réelle des dispositions complémentaires (mise en service gratuite, abattement pour impayé), sans toutefois être un obstacle à l'application conforme des TSE, notamment en termes de montant et durée d'attribution. D'autres améliorations sont envisageables concernant l'impossibilité d'établir des comparatifs avec les résultats nationaux (pour les volumes de bénéficiaires mensuels) ou les taux d'automatisation et de refus inconnus.

### LE CHÈQUE ÉNERGIE : PROGRÈS ET QUESTIONS

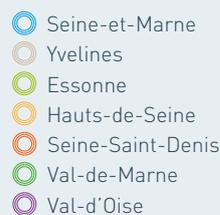
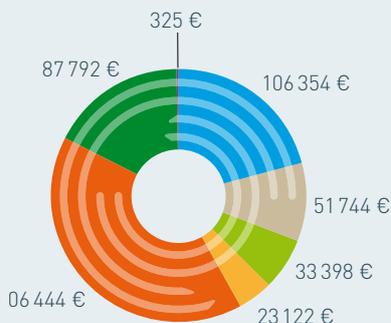
Le chèque énergie, destiné à remplacer les TSE, améliore le dispositif actuel, par exemple, dans le cas de contrats non nominatifs (résidences sociales). Cependant, beaucoup d'autres aspects restent à clarifier : compétence de contrôle, financement du dispositif, responsabilité du bénéficiaire dans l'usage de l'aide, échec de distribution postale du chèque, fraudes...

Enfin, il faut rappeler que les tarifs sociaux s'étaient progressivement intégrés à un dispositif plus large de détection de la précarité énergétique, grâce, notamment, à l'action d'acteurs locaux tels que les CCAS. Le chèque énergie pourrait, au contraire, conduire les bénéficiaires à être plus isolés.

### TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ 45 593 CLIENTS (+ 0,67 %)



### FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 509 179 EUROS (- 13,2%), 2 992 CLIENTS (- 17%)

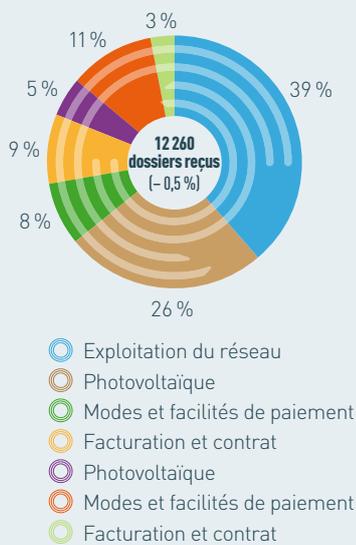


Source : EDF Commerce.

## LES RAPPORTS DES MÉDIATEURS

### MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Le médiateur de l'énergie a pour missions légales d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie.



Source : rapport du médiateur national de l'énergie.

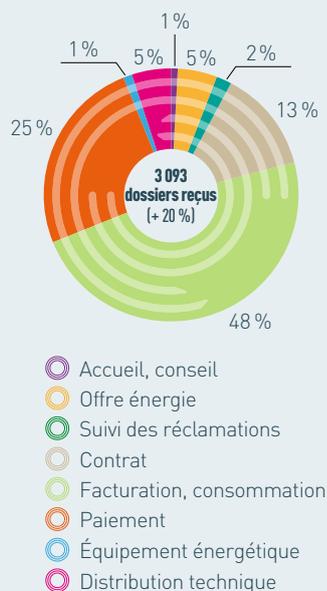
En 2016, le médiateur a été saisi de 12 260 litiges, dont 3 499 recevables ; leur nombre est resté stable par rapport à 2015. Parmi les dossiers traités, les problèmes de facturation tiennent toujours le devant de la scène, avec 52 % des litiges liés à une contestation des niveaux de consommation facturés et 6 % liés à des anomalies dans la facture. Mais ce type de litiges devrait diminuer à l'avenir. Depuis l'entrée en vigueur de la loi de transition énergétique (août 2016), les opérateurs n'ont plus le droit de facturer des consommations d'électricité ou de gaz naturel remontant à plus de quatorze mois. De plus, l'arrivée des compteurs communicants devrait permettre une facturation ajustée grâce à des relevés plus fréquents. Le nombre de dossiers traitant de la qualité de fourniture progresse, quant à eux, de 10 % des litiges recevables, contre 7 % en 2015.

Enfin, le médiateur souhaite insister sur deux sujets susceptibles de dégrader la confiance des consommateurs : la recrudescence de mauvaises pratiques de démarchage de la part de certains fournisseurs et le risque de suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel pour les particuliers.

### MÉDIATEUR DU GROUPE ENGIE

Le nombre de dossiers reçus (3 093) en 2016 a progressé de 20 %, alors qu'il avait significativement baissé en 2015 (- 44 %). Le nombre de dossiers traités en médiation a également augmenté : + 11 %, passant ainsi de 306 à 339, tous marchés et entités opérationnelles confondus.

Ces évolutions à la hausse s'expliquent par la généralisation de la médiation de la consommation en France, le règlement amiable des litiges apparaissant comme un dispositif efficace et rapide pour résoudre les litiges en toute indépendance par rapport aux fournisseurs et distributeurs. Cette année encore, les dossiers reçus, comme les médiations réalisées,



Source : rapport du médiateur Engie.

concernent majoritairement la compréhension des factures d'énergie, des montants de régularisation faisant suite à de mauvais relevés de compteur ou encore des redressements de consommation suite à des pannes de compteur.

### MÉDIATEUR DU GROUPE EDF

En 2016, 4 804 sollicitations ont été formulées auprès du médiateur du groupe EDF, un chiffre légèrement inférieur à l'année 2015 (- 4 %). Seuls 28 % des dossiers ont été jugés recevables et ont ainsi été traités en médiation.



Source : rapport médiateur EDF

Les saisines ont avant tout concerné la gestion des contrats, le paiement des factures, ou encore la qualité de fourniture de l'énergie. Comme les années précédentes, les litiges concernent principalement les particuliers (87 %) et portent sur des montants s'élevant à 2 050 euros en moyenne. Les clients sont satisfaits à 74 % (+ 4 points par rapport à 2015) du traitement de leur dossier.



VEILLER À  
LA SÉCURITÉ ET  
AU RESPECT DE  
L'ENVIRONNEMENT



En participant à la modernisation de l'éclairage public et en procédant à l'enfouissement des réseaux électriques, le Sigeif inscrit son action dans la sécurisation et l'amélioration durables de l'environnement dans les villes.

## ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

### SÉCURITÉ, QUALITÉ ET ESTHÉTIQUE

L'enfouissement des réseaux électriques présente un double avantage : d'abord, il constitue un facteur de qualité et de sécurisation, les nouvelles canalisations offrant une plus grande capacité de transit et de robustesse, tout en étant protégées des intempéries ; ensuite, il améliore l'esthétique de l'espace urbain, défiguré par les lignes aériennes.

Par le biais de diverses conventions de partenariat, grâce à son expertise technique, administrative et financière, le Sigeif peut offrir des réponses adaptées à chacune de ses communes adhérentes pour l'électricité. En 2016, le Syndicat a contribué au financement de quarante-huit opérations d'enfouissement, à hauteur de plus de 40% de leur montant hors taxes, déduction faite de la participa-

tion du concessionnaire. Liée aux initiatives communales, la participation du Syndicat s'élève à 866 253 euros, pour un investissement total de 3,7 millions d'euros hors taxes.

### DES ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Associé aux aides apportées par Enedis, un partenariat financier entre les départements et le Sigeif permet d'abaisser la participation des villes ou des communautés d'agglomération à 25% du coût hors taxes des travaux. Dans certains cas, une prise en charge totale est possible.

#### HAUTS-DE-SEINE

Signée le 19 mars 2013 pour trois ans et renouvelable une fois, une convention entre le Sigeif et le conseil départemental des Hauts-de-Seine fixe à 15% le taux de la participation de ce dernier lors des opérations réalisées le long de la voirie communale. Cette convention met également en place un mécanisme incitatif en faveur des opérations le long des routes départementales, en doublant la valeur du

taux de participation du département et en encourageant, à hauteur de 30%, l'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

En 2016, dix-sept opérations ont été conduites, pour un montant total de 1344 503 euros hors taxes. Sollicité à hauteur de 207533 euros, le département a contribué à l'effacement de plus de 4,3 km de lignes aériennes électriques basse tension. Dans ce programme, trois opérations se situant le long de la voirie départementale ont bénéficié d'un concours supplémentaire de 11486 euros pour l'enfouissement de 425 m de lignes aériennes de communications électroniques.

#### YVELINES

Dans la limite de droits de tirage annuels, le conseil départemental des Yvelines participe aux travaux d'enfouissement de réseaux. Depuis 2016, les dossiers préparés par le Sigeif, en lien avec les opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage, sont intégrés aux demandes globales de subvention adressées directement au conseil départemental par les communes concernées.

## INVESTISSEMENT

Évolution de la redevance (en milliers d'euros)





## MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Conformément à la loi, le Sigeif exerce la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des lignes aériennes, contribuant à la modernisation et à la sécurisation de ses ouvrages, tout en continuant d'œuvrer à l'amélioration esthétique du paysage urbain.

Depuis 2015, le Syndicat assure la coordination des travaux d'enfouissement dans la totalité des communes adhérentes, lesquelles sont réparties dans sept départements.

Les supports des lignes électriques aériennes accueillent fréquemment d'autres réseaux : éclairage public, avec ses lampes, voire, plus proches du sol, des traverses horizontales supportant des câbles dédiés aux communications électroniques (lire encadré en page 77). L'effacement des lignes aériennes requiert donc une coordination avec les opérateurs en charge de ces ouvrages.

Pour mener de manière souple et réactive les programmes d'enfouissement, le Sigeif s'est doté d'un ensemble de marchés à bons de commande, conclus en général pour une période de quatre ans, au terme de consultations suscitant des offres très compétitives.

### CONVENTION AVEC ENEDIS (2015-2017)

Reconduite en 2014 pour la période 2015-2017, la convention « article 8 » garantit le maintien des taux de participation du concessionnaire (40% ou 50%), le volume financier de son engagement (1,84 million d'euros) et la bonification de sa contribution, lorsque le programme d'enfouissement arrêté contribue significativement à l'amélioration de la qualité et de la sécurisation des réseaux basse tension. Elle détermine aussi les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes de travaux.

### UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE 4,3 MILLIONS D'EUROS

Arrêtée le 30 juin 2016 entre Enedis et le Sigeif, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de 4 331 000 euros hors taxes, pour une participation du concessionnaire de 1 900 994 euros. Le linéaire de lignes aériennes déposées est estimé à 15,5 km, soit un coût moyen, branchements des particuliers compris, de 279 euros/m. Soixante opérations composent le programme 2016, dont cinquante-neuf sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif. Un programme spécifique a été arrêté pour Versailles, avec deux opérations, pour un coût total de 329 070 euros hors taxes (voir tableau page 77).

### 16 KM DE LIGNES AÉRIENNES ENFOUIES

Le financement des travaux est réparti, suivant la spécificité de chaque opération, entre les différents maîtres d'ouvrage : commune, Sigeif, département, communauté d'agglomération et maîtres d'ouvrage privés, tels qu'Enedis ou les entreprises titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

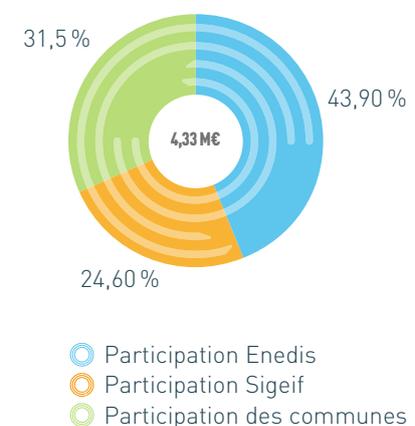
Durant l'exercice 2016, quarante-sept opérations ont été lancées ; l'une d'entre elles est à présent achevée, et six d'ores et déjà soldées. Ces opérations totalisent quasiment 16 km de lignes aériennes multi-réseaux, pour un investissement représentant 10,6 millions d'euros (hors taxes), dont 4,33 millions pour le réseau électrique de distribution publique et 6,3 millions pour les autres réseaux.

### TRAVAUX : GROUPEMENT DE COMMANDES SIGEIF-ENEDIS

Le 17 octobre 2016, Enedis et le Sigeif ont signé une convention constitutive de groupement de commandes pour la coordination des études et des travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques. En vertu de cette convention, lorsque des travaux se situent à l'intersection des emprises respectives du Syndicat et du gestionnaire de réseaux, une tranchée unique est réalisée par l'entreprise titulaire du marché restant à conclure.

### FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2016





## DÉVELOPPEMENT ET QUALITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Sigeif contribue au développement d'un éclairage public innovant, économe et améliorant le cadre de vie. 64 collectivités adhèrent à cette compétence optionnelle.

En 2016, le Syndicat a alloué 1 844 349 euros (contre 2 117 892 pour l'année 2015 et 1 725 782 pour 2014) à 59 communes sur 64. Cette somme correspond à 17,86 % du montant hors taxes des travaux mandatés en 2014, soit 10,3 millions d'euros hors taxes, contre 11,9 millions durant l'exercice précédent.

Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes décident de recourir à un tiers, par le biais d'un partenariat public-privé (PPP), en lui confiant la construction et l'exploitation de leurs infrastructures. Le Sigeif a obtenu que ces collectivités continuent de bénéficier de la part de la redevance d'investissement R2 qu'elles auraient perçue normalement pour des travaux identiques, effectués sous maîtrise d'ouvrage publique.

## LES ACCORDS CONCLUS

### ENTRE LE SIGEIF ET ENEDIS

#### CONVENTION PARTICULIÈRE POUR LA PÉRIODE 2015-2017

En 2015, et pour une période de trois ans, les dispositions de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de son annexe 1 ont été renforcées par la signature d'une convention particulière entre le Sigeif et son concessionnaire. Elles favorisent la modernisation, par enfouissement des lignes aériennes, du réseau basse tension.

La convention formalise l'engagement du distributeur, garantissant notamment sa participation (1 839 835 euros en 2016) au programme annuel des travaux engagés par le Sigeif. La contribution d'Enedis pour les opérations situées à l'intérieur des « zones protégées » (zones de protection du patrimoine, sites classés ou inscrits) est maintenue à 50 % du coût total hors taxes. Dans le reste du territoire, elle est de 40 %.

La convention fixe également les modalités d'une contribution supplémentaire d'Enedis liée à la sécurisation des ouvrages et à la qualité de la desserte des opérations.

Les programmes dits « article 8 » pourront ainsi être abondés, en fonction du montant de certaines opérations, identifiées comme ayant des finalités autres qu'esthétiques :

- > 10 % si le rapport entre le montant des opérations identifiées et celui du programme est compris entre 60 et 70 %.
- > 20 % si ce rapport est compris entre 70 et 90 %.
- > 30 % s'il est supérieur à 90 %.

Cette convention définit également, pour le cas particulier de la ville de Versailles, les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement à coordonner avec les travaux de voirie, ainsi qu'une enveloppe financière maximale annuelle de 117 335 euros (plafond 2016 modifié par l'avenant n°20 au contrat de concession), allouée par Enedis.

## TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2016

	Maîtrise d'ouvrage* ville	Maîtrise d'ouvrage Sigeif	Total
Nombre d'opérations	2	58	60
Nombre de communes	1	29	30
<b>Investissement (€ HT)</b>	<b>82 000</b>	<b>4 249 000</b>	<b>4 331 000</b>
Participation Enedis (€)	32 800	1 868 194	1 900 994
Participation Sigeif (€)	21 550	1 042 793	1 064 343
Participation des communes ou autres (€)	27 650	1 338 013	1 365 663
<b>Total (€)</b>	<b>82 000</b>	<b>4 249 000</b>	<b>4 331 000</b>
Longueur des lignes aériennes déposées (m)	425	15 116	15 541
Longueur des canalisations construites (m)	425	13 846	14 271
<b>Coût moyen d'enfouissement (€/m déposé)</b>	<b>193</b>	<b>281</b>	<b>279</b>

\* Il s'agit d'un programme initié par la ville avant 2016.

## COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

### ET TRÈS HAUT DÉBIT

#### ENFOUSSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX

Le modèle d'accord conclu en 2012 entre la FNCCR, l'AMF et Orange fixe le socle des négociations à mener localement pour les travaux d'enfouissement, lorsque la suppression des lignes aériennes électriques est à l'initiative de la collectivité. Néanmoins, sa mise en œuvre par le Syndicat, lors d'opérations coordonnées pour lesquelles il a reçu pouvoir de la commune, se heurte à quelques difficultés.

En effet, l'opérateur historique persiste à maintenir des versions antérieures de conventions qui lui sont souvent plus favorables. À l'occasion de différentes rencontres, le Sigeif lui a logiquement signifié la récurrence des difficultés rencontrées lors des opérations d'enfouissement : études, réception du génie civil, interventions pour la réalisation du câblage...

Un groupe de travail dédié Sigeif-Orange pour l'amélioration du dispositif s'est réuni à plusieurs reprises. Il s'avère que les avancées attendues ne sont, à ce jour, pas encore au rendez-vous.

#### MUTUALISATION DES TRAVAUX : UNE PROCÉDURE ENCADRÉE PAR LA LOI

En cas d'enfouissement de réseaux aériens et en présence d'appuis communs, tout opérateur de communications électroniques doit procéder au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne, en utilisant la partie de la tranchée aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat.

L'opérateur prend à sa charge les coûts afférents, ainsi qu'une participation de 20 % au financement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques (arrêté du 2 décembre 2008).

L'article L.2224-35 du CGCT invite les parties, collectivité territoriale et opérateur, à établir une convention dans laquelle sont fixées les modalités de réalisation, d'occupation de l'ouvrage partagé, ainsi que les responsabilités, le régime de propriété et la participation financière de chacun.

#### CONVENTION « APPUIS COMMUNS » POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

##### Convention avec SFR

Afin de minimiser les coûts de déploiement de son réseau en fibre optique, SFR entend bénéficier des supports du réseau de distribution comme « appuis

communs ». Cette facilité est encadrée par l'article 3 du contrat de concession avec Enedis, conformément à l'article L.45-9 du Code des postes et des communications électroniques.

Le 17 octobre 2016, le Comité d'administration du Sigeif a validé une convention en ce sens avec SFR, pour lui permettre de déployer la fibre optique sur les supports du réseau électrique, sous réserve de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service public concédé. Le territoire concerné est celui des dix-sept communes de la concession électricité du Sigeif sur lesquelles l'opérateur est chargé du déploiement de la fibre optique.

##### Convention avec Valofibre

Également sollicité par Valofibre, filiale de SFR, pour deux communes du Val-de-Marne (Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres), le Comité d'administration du Sigeif a validé une convention analogue à la précédente avec cet opérateur.

##### Convention avec CAPS Très haut débit

Pour permettre le raccordement par fibre optique de quelques habitations de la commune de Bures-sur-Yvette (91) via la commune limitrophe d'Orsay, adhérente du Sigeif, le Comité du Syndicat a validé une convention avec l'opérateur de communications électroniques CAPS Très haut débit.

## SYNCOM : POUR SUIVRE EN TEMPS RÉEL LES TRAVAUX DE VOIRIE

Créée en 1993, à l'initiative conjointe du Sigeif, du Sedif et du Sipperec, l'association Syncom a vocation à aider les collectivités d'Île-de-France à mieux gérer leurs chantiers de voirie. Depuis septembre 2014, la présidence, tournante, est assurée par Bernard Gahnassia, adjoint au maire de Puteaux et vice-président du Sipperec.

Grâce à l'outil informatique de Syncom, les collectivités adhérentes peuvent suivre en temps réel les travaux sur le domaine public, ainsi que les déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises sur leur territoire.

En 2016, un peu plus de 30 000 informations relatives aux chantiers ont été communiquées aux collectivités grâce au site Internet. Ces informations proviennent des délégataires (Enedis, GRDF et Vedif, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux membres de l'association, ainsi que de Protys, dans le cadre d'un partenariat avec Syncom. Sur cette même période, soixante-dix communes ont bénéficié des services

de l'association, par une adhésion directe ou celle de l'EPCI auquel elles sont rattachées : Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Grand-Orly Seine Bièvre Seine-Amont.

Depuis 2016, Syncom mutualise les fonds de plan topographiques de corps de rue et les données de caractérisation des enrobés (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques). Mis en œuvre via une plateforme informatique spécifique, ce nouveau service a pour objectif de générer des économies chez les maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseaux

Ci-dessous, situation des chantiers et visualisation de leur position sur la cartographie de Syncom.



adhérents de l'association, mais aussi, grâce à un outil dédié, leur permettre d'archiver les données concernées.

Les membres représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration :  
Bernard Gauducheau • Vanves  
Jean Garric • Chevilly-Larue

Tél. 01 44 13 92 44  
contact@syncom.fr  
www.syncom.fr

La plaquette de présentation de Syncom est disponible sur le site Internet de l'association.

**SYNCOM**  
Aide à la gestion des travaux de voirie

→ Pour une mutualisation des Plans de corps de rues et des diagnostics amiante

**DEUX SERVICES POUR VOUS AIDER À MIEUX GÉRER VOS TRAVAUX DE VOIRIE ET/OU SUR RÉSEAUX.**

Face au renforcement de la réglementation en matière de contrôle de la présence d'amiante dans les enrobés (cf. récentes publications de l'INRS) et à la publication d'un nouveau standard pour la réalisation de fonds de plan des corps de rue récemment défini par le CNOG<sup>1</sup>, Syncom développe actuellement deux projets visant à renforcer la mutualisation des données nécessaires à la préparation des travaux. Ces nouveaux services, basés sur un principe "open-to-gagner", sont actuellement en cours de test et seront accessibles dès janvier 2017.

Les parties prenantes, communes, communautés d'agglomération, syndicats et leurs délégataires sont invités à mutualiser les informations patrimoniales et leur possession ainsi que les diagnostics et les livrés réalisés afin :

- de réduire leurs dépenses grâce aux économies d'échelle réalisées,
- d'accélérer le processus de prise de décisions préalables à la mise en œuvre des projets,
- de contribuer à la dynamique de partage et de collaboration entre collectivités et exploitants de réseaux.

1) INRS - Méthode normalisée de détermination de la concentration de l'amiante dans les enrobés.  
2) CNOG - Conseil National de l'Organisation des Travaux de Voirie.

**UN NOUVEAU PORTAIL D'ÉCHANGES DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUES CONFORME AU NOUVEAU STANDARD PCRS.**

La publication récente, par le CNOG, d'un nouveau standard PCRS pour la réalisation de fonds de plan routiers vers les habituels. Pour les collectivités, comme pour les exploitants de réseaux, la consultation d'un nouveau stock de fonds de plan est à la fois onéreuse et difficile à tenir à jour. C'est pourquoi, les membres fondateurs de Syncom ont décidé de créer un portail d'échanges de données cartographiques.

La solution proposée permettra à chacun d'accéder aux différents plans conformes au standard PCRS collectés par les maîtres d'ouvrages publics ou privés. Il disposera de nombreuses fonctionnalités : recherche par rue, téléchargement aux formats SHP, DXF, DWG, DWF et SHP, et vérification de respect des prescriptions édictées par le CNOG...

Le nouveau standard PCRS permettra :

- De disposer d'un plan unitaire de bonne échelle, de qualité, de précision,
- De permettre à l'ensemble des acteurs d'utiliser un langage commun (même nomenclature de données),
- De disposer d'un fond de plan de qualité suffisante pour y représenter des réseaux de classe II.

Le nouveau portail permettra :

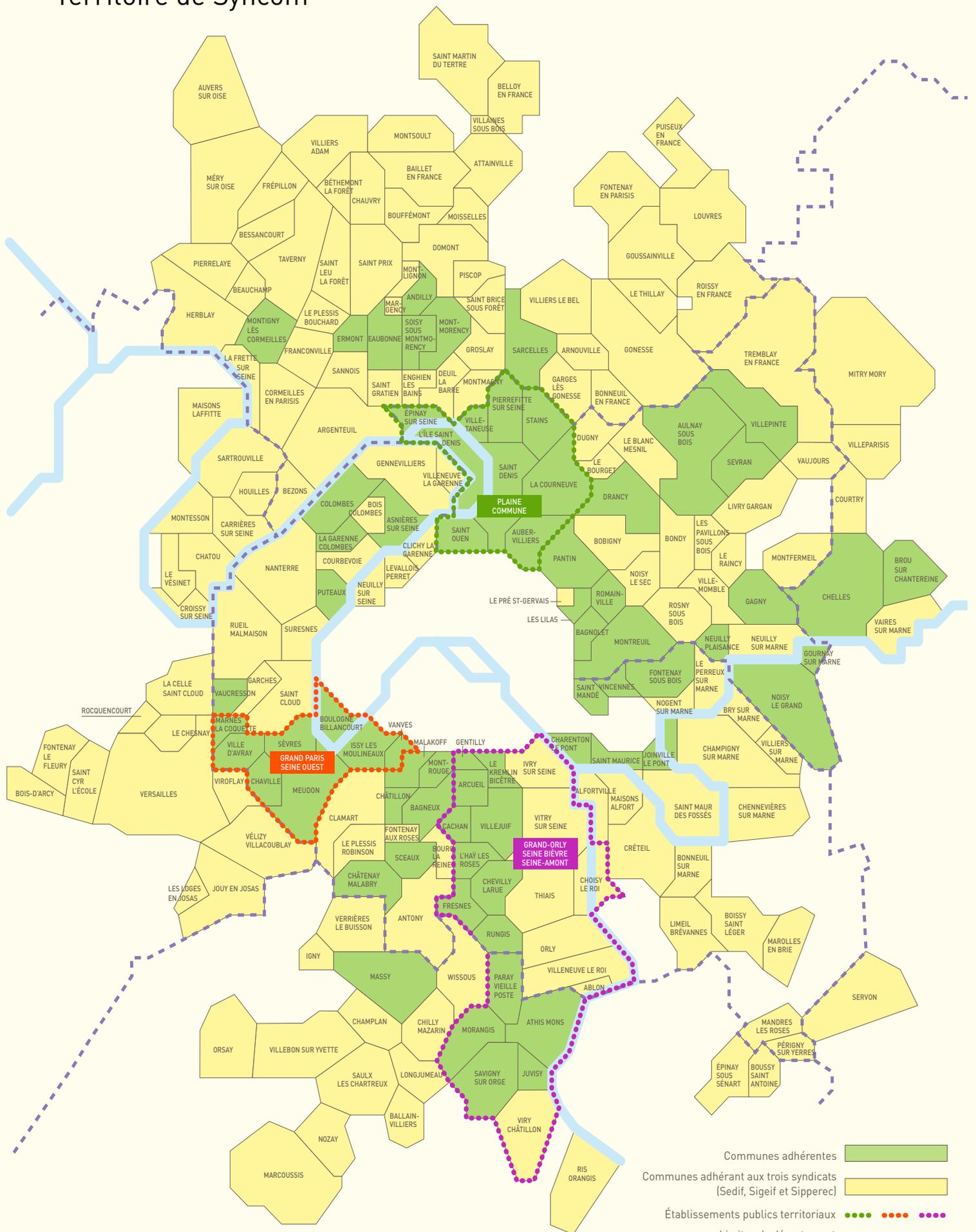
- Recherche par rue
- Téléchargement
- Consultation CNOG

**LE DÉCRET DU 22/12/2015**

Le PCRS présente un caractère réglementaire. Le décret du 22 décembre 2015 relatif aux données cartographiques des fonds de plan routiers des collectivités territoriales a été publié au Journal Officiel le 29 décembre 2015. Les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

→ LIENS UTILES  
sigeif.fr  
cno.fr

# Territoire de Syncom



# ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Dans un contexte de diminution des ressources, le Sigeif aide les communes à optimiser leur facture d'énergie, en mettant à leur disposition des outils adaptés à la connaissance du patrimoine, à la maîtrise de la consommation, à l'efficacité énergétique et à la production d'énergies renouvelables.



## ACCOMPAGNER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES

Le Sigeif accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale. L'énergie se maîtrise là où elle se consomme : la commune, « brique élémentaire » du système, joue donc un rôle primordial parce qu'elle a la capacité d'agir sur son propre patrimoine et aussi dans son territoire, notamment avec l'appui des établissements auxquels elle est rattachée, en particulier – et de plus en plus – avec les EPCI à fiscalité propre.

## MIEUX CONNAÎTRE SON PATRIMOINE

Pour être exemplaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, les collectivités doivent connaître la consommation de leur patrimoine bâti puis l'améliorer en identifiant les postes de consommation, en les comparant à des référentiels existants et en définissant des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...). À cet effet, les collectivités membres du groupement de commandes de gaz ont accès à un outil dédié au suivi énergétique, Calyptéo, commun au Sigeif et au Sipperec (lire en page 98).

## ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES PROJETS

Une fois les axes de progrès identifiés, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre de leur programme d'action d'efficacité énergétique.

À ce titre, notamment pour les bâtiments et via les prestations du groupement de commandes, le Sigeif met à leur disposition des outils d'aide à la décision, et leur apporte des conseils et des aides financières.

## EXPÉRIMENTER ET INNOVER

En utilisant leur droit à l'expérimentation, les collectivités peuvent appliquer les meilleures techniques disponibles, anticiper les tendances futures et inciter leurs partenaires à suivre leur exemple. Dans un secteur de l'énergie en constante mutation, il est utile de tester des solutions nouvelles, qui pourront être transposées, demain, dans d'autres contextes et déployées sur le territoire, si elles s'avèrent concluantes.

## FINANCER SES OPÉRATIONS

Aujourd'hui, les collectivités font face à de fortes contraintes budgétaires. Dans la mesure où les travaux d'efficacité énergétique présentent une rentabilité variable, les communes ont un besoin croissant de sources de financement complémentaires pour leurs investissements à court terme, pour conforter un projet, voire en déclencher la prise de décision.

## MONTER EN COMPÉTENCE ET VALORISER SON EXPÉRIENCE

Dynamisée par la COP21 et confortée par plusieurs textes législatifs et réglementaires récents, l'efficacité énergétique s'impose désormais dans tous les

## LES TRAVAUX DE LA COMMISSION EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENR

*Depuis la nouvelle mandature, trois nouvelles commissions (voir la composition des commissions du Sigeif en pages 30-31) ont été constituées pour aider les communes à s'inscrire dans la transition énergétique. Parmi celles-ci, la commission consacrée aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique s'est réunie deux fois, en mai et novembre 2016. À chacune de ces occasions, les élus ont notamment été consultés sur le développement de projets d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur sur le territoire des collectivités adhérentes, sur l'avancement de l'outil de suivi des consommations énergétiques Calyptéo-Ose commun au Sigeif et au Sipperec, ou encore sur le lancement expérimental du dispositif « Intracting » avec la Caisse des dépôts et consignations.*

secteurs. Néanmoins, dans la mesure où les économies d'énergie ne se voient pas physiquement, les élus et les techniciens ont besoin d'une sensibilisation régulière et actualisée dans le domaine de l'énergie, et même de formations dans ces domaines techniques de plus en plus pointus.

Pour monter en compétence et s'inspirer des initiatives voisines, le Sigeif offre à ses adhérents un espace d'échange pour partager des expériences, valoriser les pratiques efficaces et attirer l'attention sur les points de vigilance, dans une logique d'amélioration continue de l'action publique.

## PROMOUVOIR

Le Sigeif apporte un appui financier à la prise de décision (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l'acquisition d'équipements performants (station GNV pour les flottes communales, vélos à assistance électrique pour le personnel communal, panneaux solaires thermiques...). L'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte a permis au Syndicat de faire évoluer son dispositif de soutien, qui sera actualisé courant 2017.

## FOURNIR DES OUTILS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Par-delà l'achat mutualisé de gaz, le groupement de commandes coordonné par le Sigeif fournit divers outils pour améliorer le patrimoine bâti, cible essentielle et prioritaire de l'efficacité énergétique.



Deux lots d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont ainsi accessibles :

- > **Le lot 1 « patrimoine bâti existant »** vise à réaliser un état des lieux complet et détermine la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente. Il a été attribué au bureau d'études Inddigo.
- > **Le lot 2 « projet neuf et rénovation lourde »** permet de s'assurer que la performance énergétique est prise en compte, de la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà. H3C-Énergies en est le titulaire.

Depuis leur prise d'effet en novembre 2014, ces marchés ont été de plus en plus utilisés, témoignant du vif intérêt des adhérents pour ces prestations. En 2016, le chiffre d'affaires combiné des deux lots « efficacité énergétique » a dépassé les trois millions d'euros. Les prestations s'enrichissent d'une assistance à la préparation d'un contrat de performance énergétique (CPE) ou encore du suivi annuel de l'exploitation des chaufferies. Les membres bénéficient ainsi de prestations de qualité, à un prix compétitif, en passant par une procédure d'achat simple et rapide à bons de commande (voir tableau page 84). Afin d'assurer la continuité de service durant les prochaines années, les marchés seront relancés en 2017.

## L'INTRACTING, FINANCEMENT INNOVANT DES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En partenariat avec la Caisse des dépôts, le Sigeif promeut un mécanisme innovant de financement des travaux d'économie d'énergie : l'*intracting*. Les travaux de performance énergétique sont d'abord financés par un fond dédié ; c'est ensuite la réduction des consommations et des dépenses induites qui permet de réalimenter le fonds.

## CEE : LE SIGEIF ET LE SIPPEREC RÉCOMPENSÉS

Le 30 janvier 2017, lors des Assises européennes de la transition énergétique, les deux syndicats franciliens ont reçu le grand prix CEE spécial regroupement de collectivités.

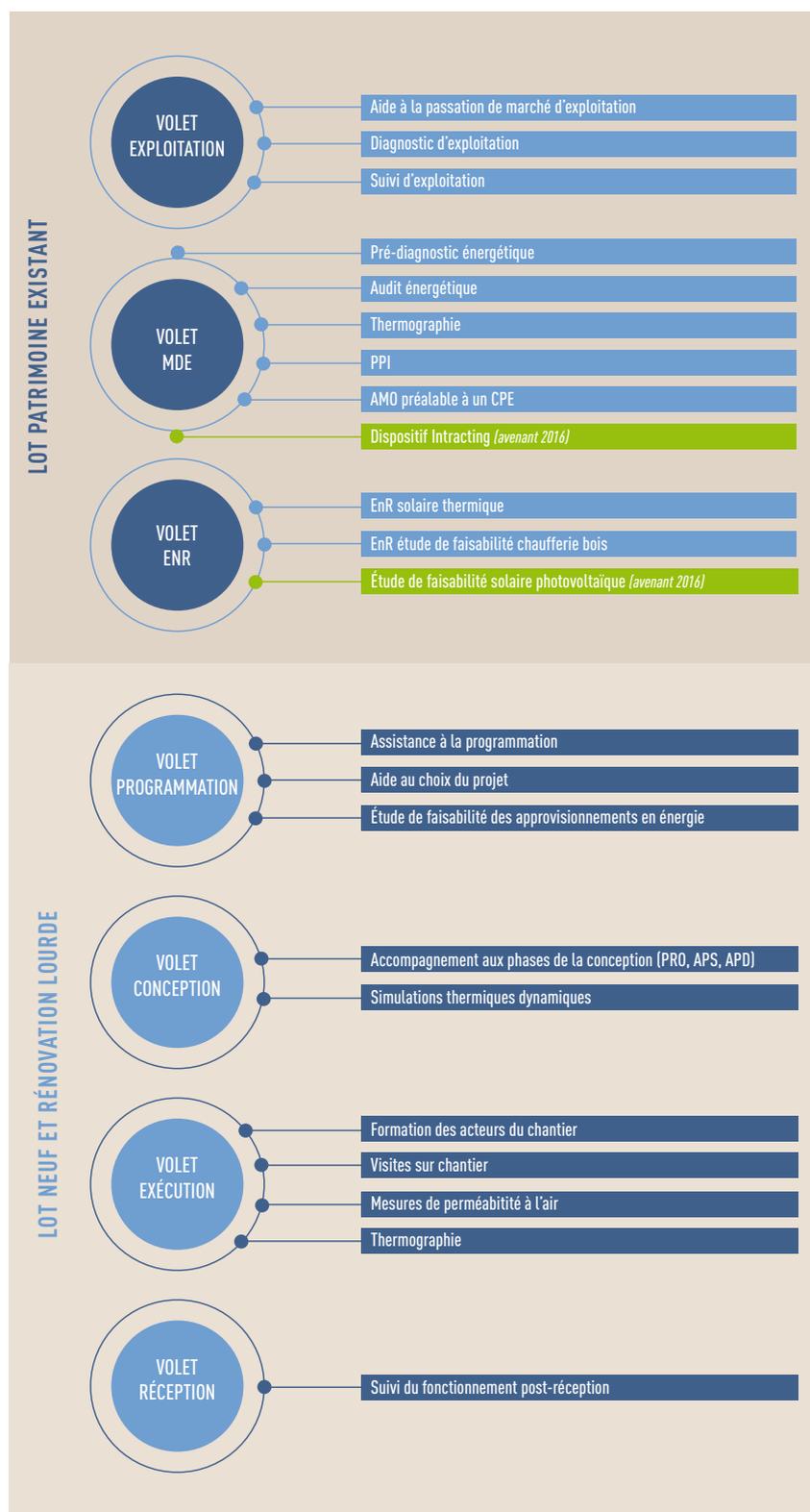
La FNCCR, en partenariat avec l'Ademe, l'AFE, l'ATEE, l'AITF et la fédération des OPH, a ainsi salué l'efficacité du regroupement des 160 bénéficiaires franciliens des CEE, qui a permis de valoriser environ 160 GWh cumac de CEE, en 2016, par un dispositif unique. Michel Ribay, vice-président du Sigeif, a reçu le prix décerné à cette occasion.



Michel Ribay, vice-président du Sigeif, recevant le grand prix CEE spécial regroupement de collectivités.

Ce mécanisme a d'abord été mis en place en France dans des universités, à l'instar de Cergy-Pontoise, qui a bénéficié d'un premier financement de 960000 euros de la Caisse des dépôts. Le Sigeif a conduit plusieurs réunions d'information pour présenter l'*intracting* aux élus et aux agents des collectivités. Puis, un appel à candidatures a été lancé pour accompagner la mise en place de ce mécanisme auprès de communes adhérentes. Parmi les candidatures reçues, celles de Saint-Denis et d'Argenteuil ont été retenues par la commission efficacité énergétique.

**PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE**  
DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIGEIF (MARCHÉS 2014-2016)



Le Comité d'administration du Sigeif a ensuite approuvé la convention de partenariat avec la Caisse des dépôts ainsi que les conventions avec les deux communes prévoyant une participation de financement des études à hauteur de 70 %. En 2017, les villes étudieront la faisabilité de ce mécanisme durant plusieurs années pour des travaux sur le patrimoine communal.

**VALORISER LES CEE :  
LE DISPOSITIF  
SIGEIF-SIPPEREC**

Depuis 2015, le Sigeif et le Sipperec disposent d'une solution commune de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour la troisième période nationale 2015-2017. Les CEE sont un outil utile et particulièrement vertueux pour mener des actions se traduisant, pour les collectivités, par des économies significatives sur la facture, tout au long de la vie des équipements installés.

Ce dispositif permet, aujourd'hui, de faire converger l'intérêt de plus de 160 collectivités adhérentes, assurant une meilleure visibilité aux bénéficiaires. Il s'adresse à tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, tout particulièrement les collectivités adhérentes du Sigeif et/ou du Sipperec. Depuis 2015, le nombre des adhérents a plus que doublé, démontrant l'attractivité du dispositif proposé, en dépit d'un marché des CEE peu dynamique, conséquence d'un niveau d'obligations peu contraignant pour les énergéticiens et offrant de fait une trop faible rétribution financière.

## UNE OPPORTUNITÉ DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR À L'ÉTUDE À ORSAY

*La commune d'Orsay a sollicité en 2016 l'appui du Sigeif car elle dispose sur son territoire d'un forage d'eau potable au niveau de la nappe de l'Albien, à 600 m de profondeur, qui alimente 40 % de la population communale en eau potable.*

*Cette eau sort à une température stable de 28 °C environ.*

*La possibilité de récupérer les calories de ce forage à l'aide d'une pompe à chaleur géothermique sera étudiée.*

*Si le gisement le permet, un ou plusieurs bâtiments communaux, voire d'autres équipements, pourraient ainsi être alimentés en chaleur.*

*Si le potentiel géothermique est confirmé, il s'agira, dans un second temps, de mettre en œuvre une opération de récupération de chaleur issue du forage.*

*Le partenariat a été élaboré en 2016 entre le Sigeif et la ville d'Orsay, et les résultats de l'étude de faisabilité sont attendus dans le courant de l'année 2017.*

Il s'agit pour les bénéficiaires de déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique afin de rassembler les pièces justificatives et de sécuriser ainsi la valorisation de leurs CEE.

À chaque fois que le regroupement d'opérations valorisables de plusieurs collectivités atteint 50 GWh cumac, le dossier est déposé, puis les CEE vendus au plus offrant, d'un commun accord entre le Sigeif et le Sipperrec. En 2016, environ 160 GWh cumac ont ainsi été déposés, soit 310 GWh cumac depuis 2015.

## CEE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2016, un nouvel objectif de CEE, dédié à la lutte contre la précarité énergétique, a été mis en place. Dans ce cadre, le Sigeif et le Sipperrec ont ainsi communiqué auprès des collectivités pour favoriser le déploiement du service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie (Slime), dispositif animé par le Cler (Réseau pour la transition énergétique) et éligible aux CEE dédiés à la précarité énergétique, mieux valorisés financièrement.

## ASSURER UNE VEILLE TECHNOLOGIQUE

### VEILLE ET EXPERTISE

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Des tests concrets lui permettent ainsi d'acquérir une expertise neutre et indépendante, dont il fait profiter ses adhérents, à travers des retours d'expérience réguliers.

Entre 2013 et 2015, le Sigeif et GRDF ont expérimenté en commun l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) gaz à absorption dans une crèche, à Tremblay-en-France, en finançant à la fois l'équipement et son instrumentation durant deux saisons de chauffe.

Le Sigeif a organisé en février 2016, à l'intention des membres du groupement de commandes, une visite de l'installation. Une trentaine de participants, parmi lesquels des membres de GRDF et des représentants de la ville de Tremblay-en-France, ont ainsi pu mesurer les performances et l'intégration de cet équipement.

Cette installation permet de valoriser les sources de chaleur de ses composants et d'obtenir des économies d'énergie primaire de l'ordre de 30 %.

## UN DISPOSITIF CLÉS EN MAIN

Fonctionnant sur le principe du dépôt direct sur le registre national Emmy, les dossiers de CEE sont constitués avec l'aide d'un bureau d'études prestataire, le cabinet Inventage. Ce dernier est en relation avec les bénéficiaires, en particulier au travers d'une plateforme web dédiée au suivi des opérations.

Les collectivités concernées par les CEE récupèrent 80 % de la valorisation financière, le solde assurant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



Pompe à chaleur à Créteil.

## PILE À COMBUSTIBLE À PIERREFITTE-SUR-SEINE

Une autre expérimentation a été lancée en 2016, en partenariat avec le Crigen, le centre de recherche et d'expertise du groupe Engie. Elle concerne une pile à combustible de 5 kW électriques et 7,5 kW thermiques de puissance, installée dans la chaufferie de l'école maternelle Henri Wallon, à Pierrefitte-sur-Seine. Il s'agit du pilote français d'un projet européen, Ene.field, qui vise à installer plus de mille piles à combustible en Europe, chez des particuliers ou dans des bâtiments tertiaires, pour produire à la fois de l'électricité et du chauffage à partir de gaz naturel. En France, une trentaine de sites sont ainsi équipés. La chaufferie a été rénovée et instrumentée pour les besoins du projet, grâce au concours financier du Crigen.

## MICRO-COGÉNÉRATION À ANTONY

Enfin, la ville d'Antony a lancé un appel d'offres lié à une nouvelle expérimentation portée par GRDF et le Sigeif. Un module de micro-cogénération sera testé dans un bâtiment communal. Ce module est une solution monobloc pour chaufferie collective, dont le moteur à combustion interne est alimenté au gaz. Il répondra à une partie des besoins de chauffage et d'ECS (eau chaude sanitaire), tout en produisant de l'électricité grâce à un générateur. Suite à la procédure de sélection, le choix s'est porté sur le groupe scolaire Paul Bert, à Antony, qui rassemblait les meilleures conditions d'implantation (espace suffisant, gestion de l'exploitation avec intéressement par la ville, consommation d'énergie adaptée, etc.). L'expérimentation sera réalisée en 2017, pour un suivi ultérieur de son fonctionnement.

## LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

*Dispositif national proposé par l'Ademe, le conseil en énergie partagé (CEP) permet aux petites communes dont la population n'excède pas dix mille habitants de recourir aux compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Mutualisé entre plusieurs communes, le CEP permet à celles-ci de mettre en place une politique énergétique maîtrisée dans l'ensemble du patrimoine communal.*

*Le Sigeif offre la possibilité à quarante communes d'être accompagnées gratuitement, dans le cadre du CEP, sur l'ensemble de son territoire.*

*Un conseiller se consacre ainsi à vingt-deux communes dans le Val-d'Oise, le second aux dix-huit communes éligibles dans les autres départements franciliens. En 2016, sept communes ont délibéré afin de bénéficier de cet accompagnement pour leurs projets énergétiques, s'ajoutant aux vingt et une précédentes qui avaient souscrit à ce service depuis son lancement en 2013.*

*Suite à la réalisation de leur bilan énergie, trois communes ont bénéficié d'une campagne d'enregistrement des températures des bâtiments au cours de la saison de chauffe 2015-2016. Une commune a également bénéficié d'un accompagnement spécifique dans le cadre de la valorisation de ses CEE. Deux réunions d'information ont également été organisées en 2016, l'une à destination de l'ensemble des communes du Val-d'Oise, la seconde, début 2017, visant les autres départements. Les résultats globalisés dans l'ensemble du territoire y ont été présentés, ainsi qu'une partie consacrée à la sensibilisation à divers sujets énergétiques (importance de la régulation et de la programmation du chauffage, valorisation des certificats d'économies d'énergie, économies sur l'éclairage public). Ces réunions sont l'occasion pour les communes d'échanger entre elles sur leurs retours d'expériences, et de partager leurs besoins.*

## LA FAISABILITÉ DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITS DE GPSO

*En 2016, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a souhaité poursuivre l'action engagée précédemment par la communauté d'agglomération pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et contribuer à la production d'énergies renouvelables. Dans cette perspective, GPSO a sollicité l'accompagnement du Sigeif et adhéré à la compétence développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique en septembre 2016. Ainsi, GPSO bénéficiera d'une étude d'opportunité visant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans deux de ses équipements : le palais des sports Robert Charpentier, à Issy-les-Moulineaux, et le complexe sportif Marcel Bec,*

*à Meudon. En fonction des résultats à venir en 2017 (selon différents scénarios : vente totale ou partielle, autoconsommation, module de 9 kWc...), le Sigeif pourrait poursuivre le projet par une mise en œuvre opérationnelle, en concertation avec l'EPT.*





# DÉVELOPPER LE GNV ET LE BIO-GNV EN ÎLE-DE-FRANCE



En 2016, le Sigeif a inauguré la plus importante station publique d'avitaillement en gaz naturel véhicules de France. Avec la création d'une société d'économie mixte locale dédiée à la mobilité, le Syndicat poursuivra son effort pour la mobilité propre, prévoyant un réseau de dix stations GNV et bioGNV.



La France compte aujourd'hui 13 500 véhicules roulant au gaz naturel. Selon l'AFGNV, le réseau d'accès public est constitué de 43 stations GNV ouvertes au public, dont 13 accessibles aux poids lourds. Ces chiffres doivent être comparés au nombre de stations publiques des carburants pétroliers – environ 11 000 stations –, mais également au réseau de nos pays voisins : l'Italie et l'Allemagne comptent, chacune, plus d'un millier de stations GNV.

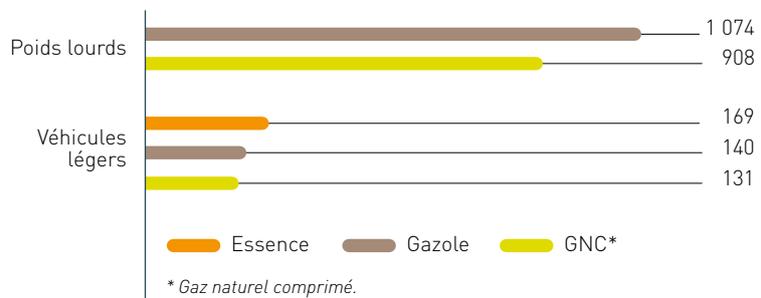
Le GNV est, de fait, le premier carburant alternatif au monde. En progression de 18% par an depuis dix ans, le parc mondial de véhicules au GNV atteint désormais 20 millions d'unités.

## UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ

Aujourd'hui, le cadre réglementaire est favorable à la mise en place d'infrastructures propices au développement des véhicules GNV. La loi sur la

## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES DIFFÉRENTS CARBURANTS

"DU PUIT À LA ROUE" (en g de CO<sub>2</sub>-eq/km)



transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 fixe une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030, par rapport à 1990, et une part des énergies renouvelables à plus de 30% de la consommation finale d'énergie en 2030. La filière est, aujourd'hui, soutenue par l'Union européenne.

Une directive de 2014 sur le déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs vise notamment à

garantir une couverture suffisante en points de ravitaillement GNV en Europe. Les États membres sont en effet invités à mettre en place, d'ici la fin de 2025, un nombre approprié de points de ravitaillement ouverts au public, au moins tout au long du réseau transeuropéen de transport, afin que les véhicules puissent circuler dans toute l'Union. Prenant en compte l'autonomie minimale des véhicules, l'Europe préconise à cet égard une



D'ici 2025, la RATP souhaite disposer, en Île-de-France, d'un parc 100% écologique, comprenant des bus "tout électrique" et des bus au GNV et au biogaz.



station tous les 150 km environ. Selon l'Ademe, à l'horizon 2050, 45% de l'énergie consommée dans les transports en France pourrait provenir du gaz et, en bonne partie, du biogaz.

Il offre également une grande autonomie : 400 km pour les poids lourds et jusqu'à 1 000 km, en bicarburant, pour les véhicules légers.

## UN CARBURANT ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Le GNV présente de nombreux avantages écologiques et économiques. Il réduit de 90% les émissions de particules fines et d'oxyde d'azote par rapport à un véhicule diesel, et de 25% les émissions de gaz à effet de serre (90% avec du biométhane carburant). L'utilisation plus systématique du GNV dans les transports permettrait donc de lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Les véhicules GNV ne dégagent aucune odeur, aucune fumée, et sont environ deux fois moins bruyants qu'un véhicule diesel. Au-delà de ses avantages pour l'environnement et la santé, le gaz naturel se révèle particulièrement compétitif en termes de prix, notamment pour les entreprises et les collectivités. Son coût à la pompe est moins élevé que celui de l'essence et du gazole.

## UN CARBURANT QUI S'ADAPTE À TOUTES LES FLOTTES DE VÉHICULES

De la citadine à l'utilitaire, en passant par le bus ou la benne à ordures ménagères, les véhicules GNV sont, aujourd'hui, disponibles sur une gamme très étendue de produits.

Conscients du potentiel de la filière, les principaux constructeurs (Fiat, Mercedes, Renault, Iveco, Scania, Man, Volvo) ont d'ores et déjà pris le virage du gaz carburant en mettant sur le marché des utilitaires et des poids lourds roulant au GNV. De leur côté, les grandes entreprises et les collectivités territoriales optent également pour le GNV, notamment les leaders de la grande distribution, qui sont de plus en plus nombreux à choisir le gaz naturel pour approvisionner leurs magasins de centre-ville. Deux tiers des villes de plus de 200 000 habitants ont fait le choix du gaz carburant : 2 500 bus, 900 bennes à ordures sont d'ores et déjà alimentés au GNV.

## DÉDUCTION FISCALE SUR LES POIDS LOURDS AU GNV

*Les poids lourds roulant au GNV et au bioGNV bénéficient d'un amortissement fiscal supplémentaire exceptionnel de 40%. Cette décision fait suite à un amendement déposé par Jean-Jacques Guillet, député-maire de Chaville, président du Sigeif, adopté fin décembre 2015, dans le cadre de la loi de finances de 2016.*

*En pratique, les entreprises peuvent déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur des véhicules de plus de 3,5 t roulant au gaz naturel ou au biométhane, acquis jusqu'au 31 décembre 2017. Cet amendement permet à des PME de transport routier d'investir dans des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement et de la qualité de l'air, et favorisera le développement de la filière du GNV/bioGNV.*



## GNV : L'ACTION DU SIGEIF

Fin 2014, le Sigeif a conclu, avec la ville de Paris, le groupe La Poste et GRDF – avec le soutien financier de la région Île-de-France –, un partenariat visant à développer l'usage des véhicules fonctionnant au gaz naturel (GNV) en Île-de-France. Une première station a ainsi été inaugurée sur le port de Bonneuil-sur-Marne, en novembre 2016.

## INAUGURATION DE LA STATION GNV DE BONNEUIL-SUR-MARNE

La première station GNV et bioGNV du Sigeif a été inaugurée le 24 novembre 2016. Sa construction a été confiée à la société Tokheim – spécialiste mondial de la construction de stations-service – et à la société Cirrus, fabricant depuis de nombreuses années d'équipements pour l'avitaillement en GNV.

Dans le cadre d'une délégation de service public de trois ans octroyée par le Sigeif, l'exploitation en a été confiée à l'entreprise Endesa. Cette station d'avitaillement GNV peut accueillir deux camions (jusqu'à 44 t) en simultané. À terme, quatre pistes sont prévues dans cet espace de 4 000 m<sup>2</sup>. Il s'agit de la plus importante station publique en France, la région Île-de-France en comptant désormais six. Le coût de la station s'établit à 1,8 million d'euros, dont 192 000 euros financés par la région Île-de-France.

Elle est équipée de trois conteneurs disposant chacun d'un compresseur de 660 Nm<sup>3</sup>/h et dispose d'une capacité de stockage d'une tonne de gaz. Un camion peut y faire le plein de gaz en moins de 15 min, le paiement s'effectuant par carte bancaire ou badge Endesa, 24 heures sur 24, tous les jours, comme dans n'importe quelle station-service.

Le contrat d'exploitation prévoit la vente de GNV et de bioGNV, ainsi que d'un mix des deux carburants, dans des proportions déterminées par le client. Le bioGNV repose sur l'émission de garanties d'origine, mais un approvisionnement local est prévu, avec le projet d'injection de biométhane, à Valenton.

## CRÉATION DE LA SEML SIGEIF MOBILITÉS

En décembre, le Sigeif a créé la société d'économie mixte locale Sigeif Mobilités. Cette SEML a vocation à porter les dix projets de stations d'avitaillement de véhicules GNV, à un horizon de trois à cinq ans.

Outre le Sigeif, les actionnaires fondateurs de cette SEML sont la Caisse des dépôts, GRTgaz Développement, le Sycatom (agence métropolitaine des déchets ménagers), le Siaap (service public de l'assainissement francilien) et le Siredom (agence sud-francilienne de valorisation des déchets). D'autres partenaires, comme la région Île-de-France<sup>(1)</sup> sont pressentis pour entrer au capital de la SEML.

*(1) Par délibération en date du 18 mai 2017, le conseil régional d'Île-de-France est entré dans le capital de la SEML, à hauteur de 7 % (350 000 euros).*

## REPRÉSENTANTS DU SIGEIF AU SEIN DE LA SEML SIGEIF MOBILITÉS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Jacques Guillet • Chaville.  
Xavier Caron • Enghien-les-Bains.  
Annie Marguerite • Bonneuil-sur-Marne.  
Jean-Pierre Schostec • Châtillon.  
Hervé Soulié • Saint-Cloud.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pierre Chevalier • Ville-d'Avray.

Cette dernière est dotée d'un capital social de 5 millions d'euros, dans lequel la participation du Sigeif, actionnaire de référence de la société, est fixée à 2,8 millions d'euros et celle de la Caisse des dépôts à 1,9 million d'euros. L'investissement pressenti pour déployer le réseau est de l'ordre de 10 millions d'euros.

Le plan d'affaires pour la construction de dix stations en Île-de-France (intra-muros, petite et grande couronnes) prévoit un temps de retour sur investissement de quinze ans. Le Sigeif souhaite atteindre un rythme de trois stations installées par an, à partir de 2018.

*Inauguration de la station GNV de Bonneuil-sur-Marne, le 24 novembre 2016.  
De gauche à droite :  
Javier Uriarte Monereo,  
directeur général de commercialisation d'Endesa,  
Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif,  
Catherine Primvert, conseillère régionale d'Île-de-France, Édouard Sauvage,  
directeur général de GRDF,  
et Patrick Douet,  
maire de Bonneuil-sur-Marne.*



## 96 % DES FRANCILIENS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT D'UN PLUS GRAND NOMBRE DE STATIONS D'AVITAILLEMENT EN GNV ET EN BIOGNV

En septembre 2016, le Sigeif a fait réaliser une étude Ifop, en partenariat avec GRDF, afin de mieux appréhender la notoriété et l'image du GNV (gaz naturel véhicule) auprès des Franciliens.

Les principaux résultats de cette étude, qui a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 000 personnes habitant Paris et la région parisienne, montrent que le gaz naturel et, à fortiori, le bioGNV ou biométhane carburant, constituent une excellente réponse à la problématique de réduction des gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, le GNV est la seule alternative crédible au diesel, notamment pour les flottes de poids lourds et d'utilitaires, pour lesquelles il n'y a pas encore de solution électrique satisfaisante. Mais, alors que la filière du GNV est très développée dans d'autres pays – comme, par exemple, en Italie, où un million de véhicules roulent au GNV –, le développement de ce carburant se heurte en France au manque de stations d'avitaillement. C'est pourquoi le Sigeif s'est engagé dans cette voie, avec la volonté de créer un véritable réseau de stations d'avitaillement en Île-de-France afin de pouvoir donner toute sa place au GNV dans le mix énergétique des transports.

### POUR 76 % DES FRANCILIENS, LES TRANSPORTS ROUTIERS SONT LA PRINCIPALE CAUSE DE LA POLLUTION DE L'AIR

Pour les Franciliens, ce sont bien les transports routiers qui sont l'une des principales causes de la pollution de l'air (76 %), et, pour réduire les émissions de particules fines, 65 % d'entre eux souhaitent développer un réseau de transports publics propre. Pour ce faire, 48 % des Franciliens interrogés veulent accentuer le développement d'une offre de véhicules fonctionnant avec des énergies ou des carburants alternatifs (type électricité ou gaz naturel/biogaz) et 93 % sont

convaincus qu'à moyen terme l'avenir des transports en région parisienne passe par le développement d'une offre diversifiée de véhicules, en fonction des usages.

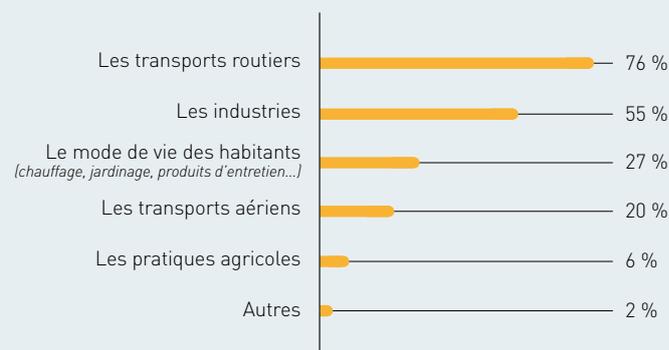
### 95 % DES PERSONNES INTERROGÉES SONT FAVORABLES AUX VÉHICULES AU GAZ ET AU BIOGAZ

Ainsi, pour les véhicules lourds (bus, véhicules de livraison, utilitaires, bennes à ordures...), 95 % des personnes interrogées sont favorables au dévelop-

pement de véhicules fonctionnant au gaz et au biogaz, à Paris et en région parisienne, et 96 % sont favorables au développement d'un plus grand nombre de stations distribuant du GNV et du bioGNV à Paris et en région parisienne. Enfin, de façon plus surprenante, 80 % d'entre elles se disent intéressées par l'achat d'une voiture hybride au gaz naturel ou au biogaz, à condition qu'il y ait une offre suffisante de modèles et un nombre de stations-service suffisamment important.

### LES PRINCIPALES CAUSES DE POLLUTION DE L'AIR

Question : " Quelles sont, selon vous, les principales causes de pollution de l'air à Paris et en région parisienne ?"<sup>(1)</sup>



### L'ADHÉSION AU DÉVELOPPEMENT DES VÉHICULES ROULANT AU GNV

Question : " Êtes-vous favorable ou défavorable au développement de ce type de véhicules fonctionnant au GNV ou au bioGNV à Paris et en région parisienne ?"<sup>(1)</sup>

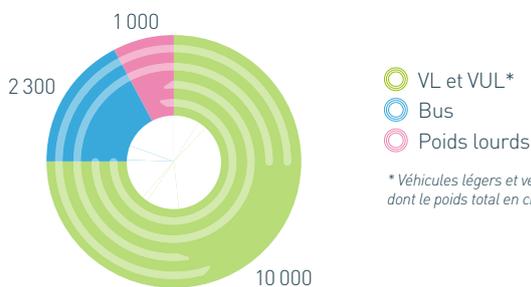


(1) Extrait de l'étude réalisée par l'Ifop auprès d'un échantillon de 1 000 Franciliens, du 19 au 21 septembre 2016.

## CRÉER DIX STATIONS GNV D'ICI 2020

Trouver du foncier disponible est la difficulté principale en Île-de-France, compte tenu de la densité du territoire et des flux de circulation. Le Sigeif a signé des conventions, à cet effet, avec la Caisse des dépôts et GRDF pour lancer une mission de recherche de terrains en Île-de-France pour la construction des dix stations GNV en projet.

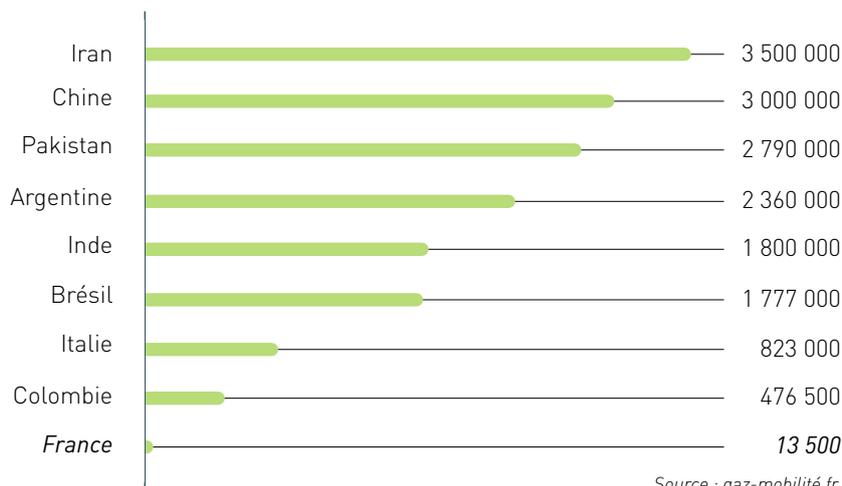
## NOMBRE DE VÉHICULES GNV EN CIRCULATION EN FRANCE



\* Véhicules légers et véhicules utilitaires légers dont le poids total en charge est inférieur à 3,5 t.

Source : gaz-mobilité.fr.

## NOMBRE DE VÉHICULES AU GNV EN CIRCULATION DANS LE MONDE



Source : gaz-mobilité.fr.



### LA MOBILITÉ GNV, UN MARCHÉ PROMETTEUR

#### 19 MILLIONS DE VÉHICULES GNV DANS LE MONDE...

Quelque 19 millions de véhicules GNV, soit 2% du parc, sont actuellement en circulation à travers le globe. En règle générale, c'est dans les pays où les ressources en gaz naturel et les stations d'avitaillement sont les plus développées que le gaz carburant rencontre le plus de succès. Sans oublier le prix à la pompe, qui reflète un facteur décisif dans le choix des consommateurs.

À l'échelle mondiale, l'Iran arrive ainsi en tête, avec plus de 3,5 millions de véhicules GNV en circulation, suivi par la Chine et le Pakistan. En Amérique latine, l'Argentine et le Brésil se classent aux quatrième et sixième rangs. Championne européenne, l'Italie se classe en septième position au palmarès mondial.

#### ...ET 1,2 MILLION EN EUROPE

À l'échelle européenne, ce sont 1 200 000 véhicules au GNV qui circulent actuellement, dont une grande majorité en Italie, avec près de 900 000 véhicules en circulation. Avec près de 100 000 véhicules sur ses routes, l'Allemagne se place en seconde position du classement européen.

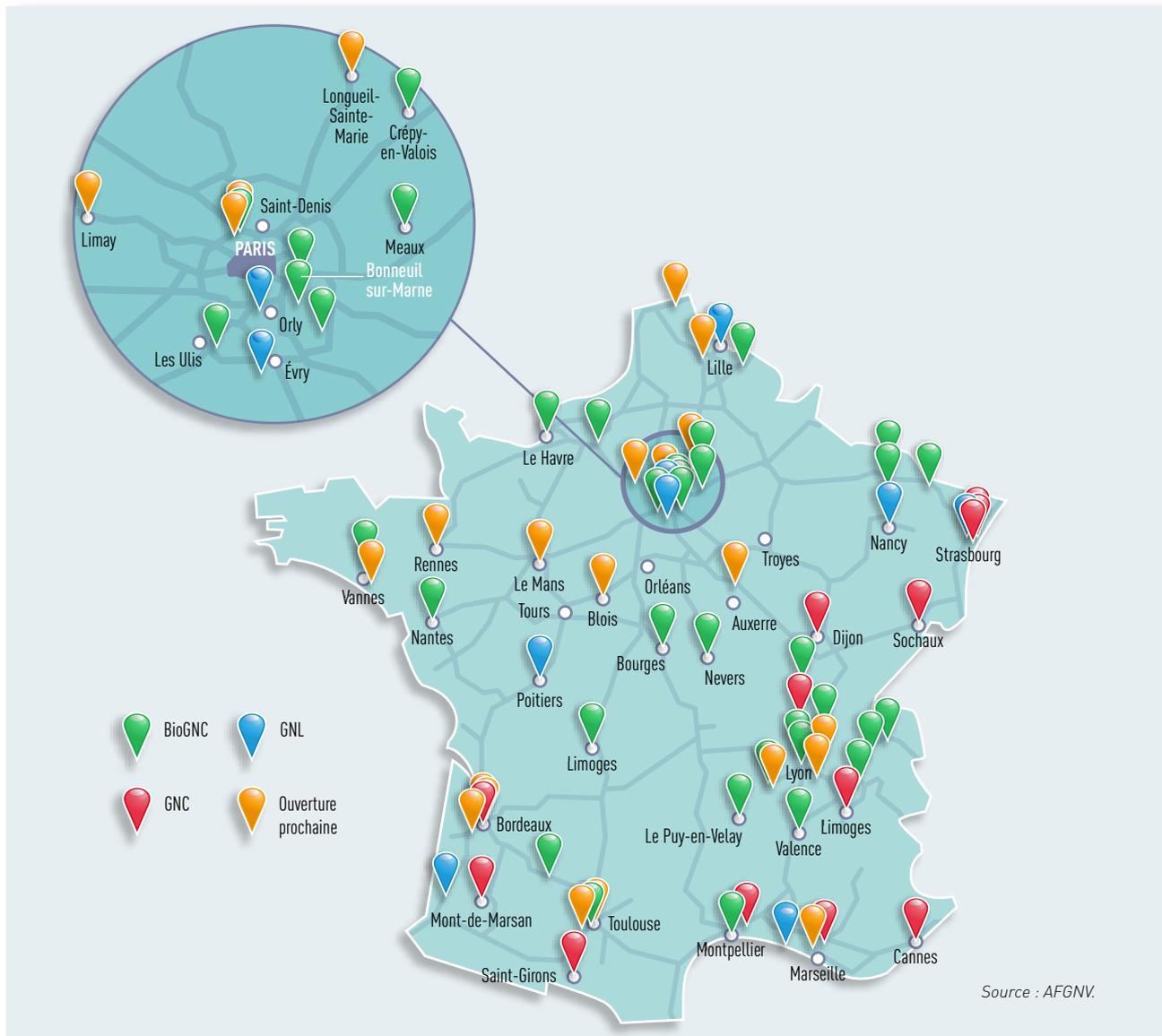
#### LE MARCHÉ DU VÉHICULE GNV EN FRANCE

Si le marché de la voiture particulière GNV reste, aujourd'hui, marginal dans l'hexagone, les usages du gaz carburant sont plus importants dans le secteur des transports lourds.

À ce jour, la France totalise 13 500 véhicules fonctionnant en GNV, soit moins de 0,2% du parc automobile.

Si le secteur du transport routier est en pleine effervescence, c'est aujourd'hui dans les collectivités que le GNV est le plus développé. 10% des bus et des bennes à ordures roulent déjà au GNV, tandis que deux tiers des villes de plus de 200 000 habitants ont adopté le GNV et le bioGNV pour les transports collectifs.

## CARTE DE FRANCE ET D'ÎLE-DE-FRANCE DES STATIONS D'AVITAILLEMENT EN GNV

**UN PLAN DE DÉPLOIEMENT  
À L'HORIZON 2020-2025**

Si la France a, durant un temps, été à la traîne dans la construction de son maillage en stations GNV, le dynamisme du secteur des transports lourds, associé au lancement, en juillet 2016, par l'Ademe d'un appel à projets GNV, tend à dynamiser les installations.

**UN OBJECTIF DE 250 STATIONS**

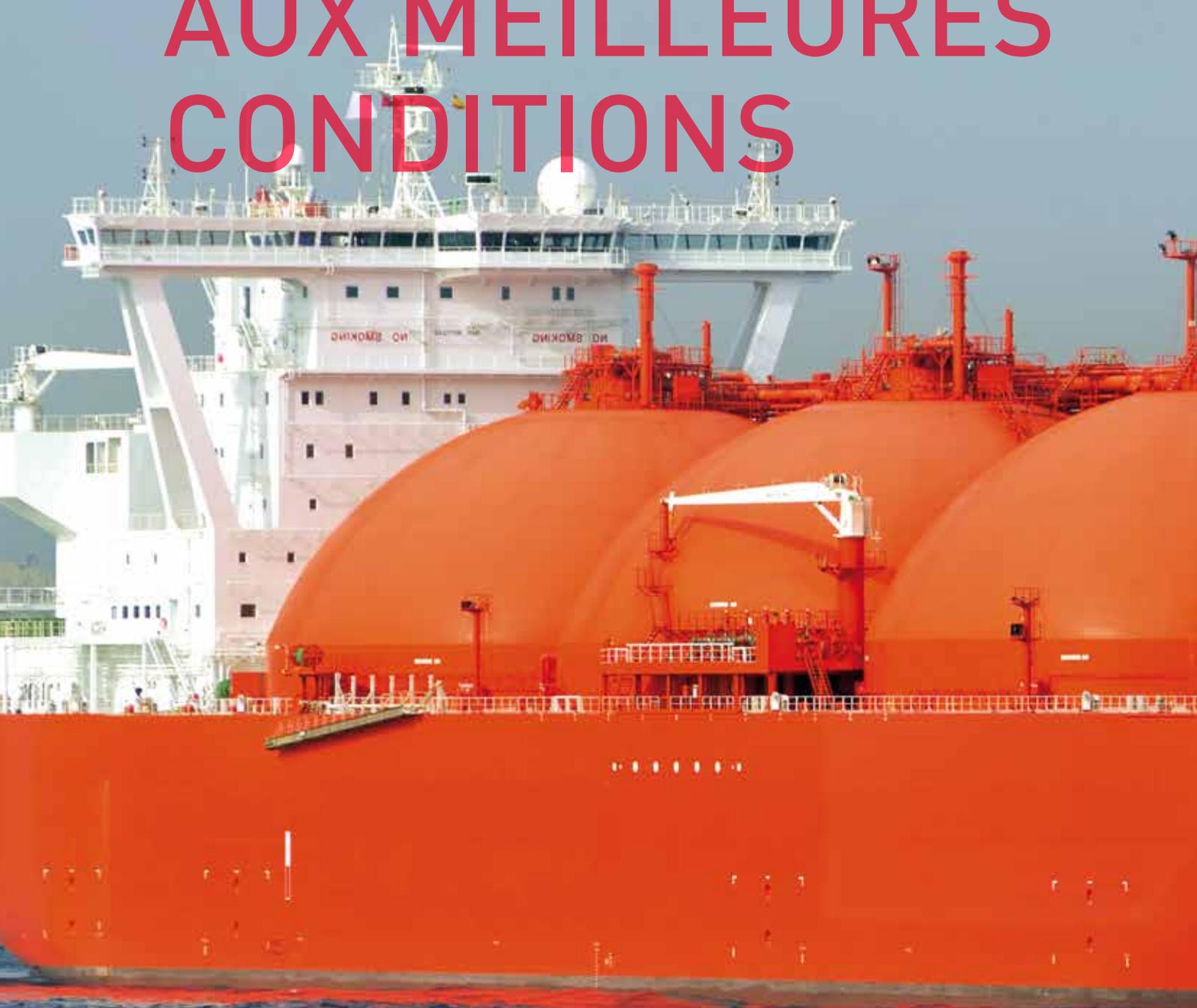
Alors que la France compte actuellement quelque 43 stations publiques,

le projet de la filière vise à déployer environ 200 stations supplémentaires d'ici à 2020, soit 250 sur l'ensemble du territoire. En collaboration avec tous les acteurs, notamment transporteurs et collectivités, le travail devrait se poursuivre au cours des prochains mois pour affiner au mieux les résultats et en impliquant les distributeurs de carburants traditionnels considérés comme un levier important du déploiement, notamment dans les zones soumises à de fortes contraintes foncières.

La France va devoir répondre aux ambitions de la nouvelle directive européenne, imposant à chaque État membre de définir un calendrier et des objectifs de déploiement en matière de carburants alternatifs. Sur ce dernier point, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a présenté, le 23 novembre 2016, son projet Cadre d'action national pour le développement des carburants alternatifs (Canca), projet de réponse à la directive jugé décevant par la filière. À suivre...

Source : AFGNV.

# ACHETER LE GAZ AUX MEILLEURES CONDITIONS



Créé en 2004, le groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique, coordonné par le Sigeif au bénéfice des collectivités et établissements publics franciliens, représente désormais 565 acheteurs et près de 11 000 sites.



## SUIVRE LES CONSOMMATIONS DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ AVEC CALYPTÉO

Les membres du groupement de commandes du Sigeif bénéficient gratuitement d'un logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations appelé Calyptéo. Ce service permet un suivi global technique et financier des sites, avec des bilans mensuels et annuels. En partenariat avec le Sipperec, ce service est, aujourd'hui, proposé aux membres des deux groupements de commandes coordonnés par le Sigeif pour le gaz, et par le Sipperec pour l'électricité.

Consultable sur Internet, Calyptéo est alimenté par chaque fournisseur d'énergie attributaire d'un ou de plusieurs lots (actuellement, Save, Direct Énergie et ENI) et par les données journalières de consommation fournies par GRDF.

En 2016, le Sigeif a organisé deux sessions d'information, suivies de huit sessions de formation web de deux heures chacune.

## UNE NOUVELLE CONSULTATION EN 2016

Le sixième appel d'offres attribué par le Sigeif en 2016 pour l'achat groupé de gaz naturel confirme l'attractivité du marché francilien et la pertinence de la mutualisation. Onze fournisseurs ont, en effet, répondu à cette consultation, qui totalise, sur trois ans, 9 TWh de gaz (500 millions d'euros), répartis en près de 11 000 points de livraison, au bénéfice de 565 acheteurs publics et privés.

Après avis de sa commission d'appel d'offres, à partir de critères de sélection liés aux prix et aux services associés des candidats, le Sigeif a attribué six contrats de fourniture. Save, filiale du groupe IDEX, fournira les chaufferies collectives ainsi que les plus gros sites de la région Île-de-France, des départements et des établissements d'enseignement.

Les sites à forte consommation des autres membres ont été attribués à l'italien Eni, et les 7 000 sites consom-

mant moins de 300 Wh par an à Direct Énergie. Enfin, le fournisseur espagnol Gas Natural approvisionnera le site du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (Cash).

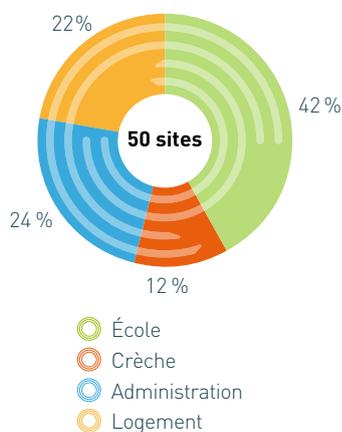
## DES GAINS ALLANT DE 23 À 32%

Comparés aux tarifs réglementés (qui ne sont quasiment plus proposés aux acheteurs professionnels depuis juillet 2016), les prix obtenus font apparaître des gains allant de 23 à 32%. Rompant avec les habituels contrats de deux années, le Sigeif a, pour la première fois, conclu des marchés de gaz de trois ans. La période de fourniture s'étendra ainsi de juillet 2016 à juin 2019, à l'exception du contrat du Cash de Nanterre, renouvelable tous les ans.

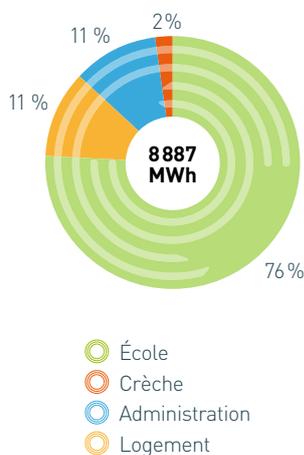
Par ailleurs, afin de prendre en considération les besoins de collectivités ayant formalisé leur adhésion au groupement de commandes après le lancement de cet appel d'offres, le Sigeif a mené à bien, au bénéfice de dix nouveaux acheteurs, des consultations « relais ». D'envergure plus modeste, elles ont tout de même suscité une vive concurrence. Ces marchés de fourniture ont été attribués à Gazprom.

## CONSOMMATION ANNUELLE DE GAZ D'UNE VILLE DE 60 000 HABITANTS

### RÉPARTITION DU NOMBRE DE SITES



### RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION



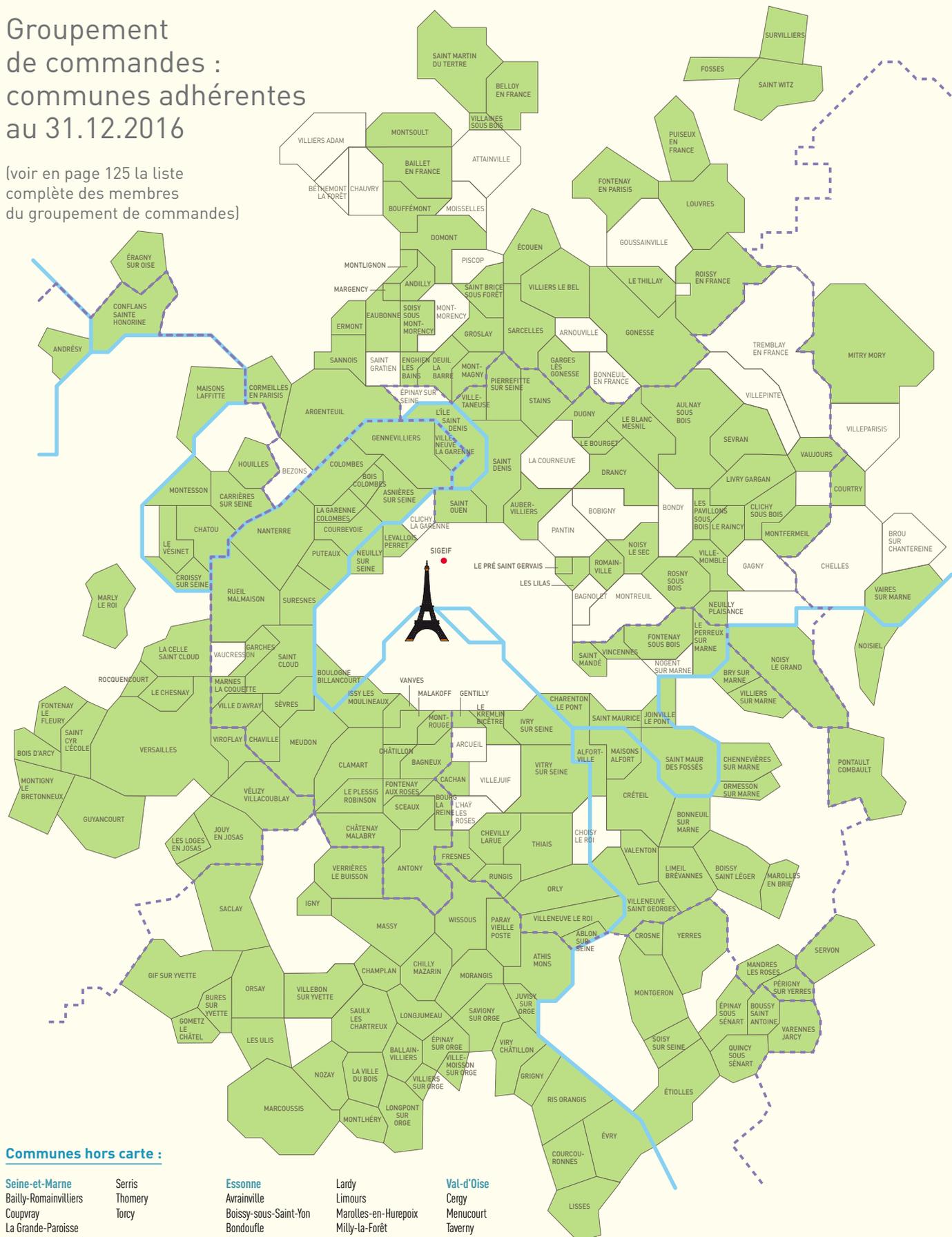
## LA CONNAISSANCE DU MARCHÉ, CLÉ D'UN ACHAT EFFICACE

Dans un domaine aussi complexe et évolutif que l'énergie, tout acheteur est tenu de s'informer en permanence de l'état du marché afin d'optimiser ses achats.

Dans cette optique, le Sigeif organise régulièrement des sessions d'information avec les membres de son groupe-

# Groupement de commandes : communes adhérentes au 31.12.2016

(voir en page 125 la liste complète des membres du groupement de commandes)



## Communes hors carte :

**Seine-et-Marne**  
 Bailly-Romainvilliers  
 Coupvray  
 La Grande-Paroisse  
 Magny-le-Hongre  
 Moissy-Cramayel  
 Montry  
 Nemours  
 Salins  
 Savigny-le-Temple

**Serris**  
 Thomery  
 Torcy

**Yvelines**  
 Cernay-la-Ville  
 Maurepas  
 Orgeval  
 Plaisir  
 Villennes-sur-Seine

**Essonne**  
 Avrainville  
 Boissy-sous-Saint-Yon  
 Bondoufle  
 Bruyères-le-Châtel  
 Cheptainville  
 Égry  
 La Ferté-Alais  
 Fontenay-lès-Briis  
 Janville-sur-Juine

**Lardy**  
 Limours  
 Marolles-en-Hurepoix  
 Milly-la-Forêt  
 Morigny-Champigny  
 La Norville  
 Ollainville  
 Saint-Germain-lès-Arpajon  
 Saint-Yon  
 Villabé

**Val-d'Oise**  
 Cergy  
 Menucourt  
 Taverny  
 Vauréal

Communes adhérentes du groupement de commandes   
 Communes du SigEIF non adhérentes   
 Limites de départements

## UN PARTENARIAT SIGEIF/GRDF

### POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Avec la récente mise en place d'un système de télé-relève des compteurs des gros clients, GRDF dispose de consommations journalières pour les sites consommant annuellement plus de 300 MWh. Plus de 3 000 sites sont concernés, représentant 80 % des volumes globaux du marché du groupement de commandes.

En partenariat avec GRDF, le Sigeif a mis en place, de façon expérimentale et totalement inédite, un service permettant aux membres du groupement de recevoir mensuellement, par courrier électronique, leurs données de consommations issues des relevés journaliers.

Les membres peuvent ainsi assurer un pilotage précis des équipements : suivi des consignes de chauffage, contrôle du fonctionnement de l'installation, comparaison des consommations par famille de bâtiments, etc.

De plus, les données recueillies depuis deux ans permettent de connaître précisément l'historique de consommation des bâtiments et le croiser avec des données de fréquentation, de température, etc. Il est ainsi possible de prévoir la consommation de chaque bâtiment et de mesurer de façon détaillée l'impact de mesures d'efficacité énergétique, comme dans un contrat de performance énergétique.

Enfin, ces données sont directement intégrées dans l'outil de suivi des facturations et des consommations, afin de regrouper toutes les informations de ce type en une seule et même plateforme.

ment, ainsi que des groupes de travail spécifiques. Y sont exposées et discutées les grandes évolutions des marchés 2016-2019 (allotissement, indexation, biométhane, etc.).

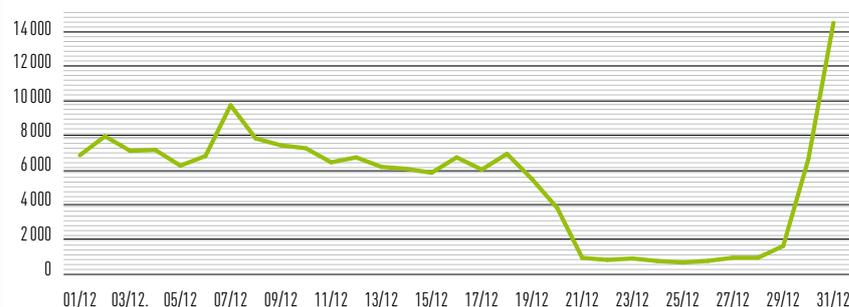
Une fois les marchés attribués, le Sigeif assure une présence permanente, destinée à observer la mise en place et le suivi du marché (processus de changement de fournisseur, facturation, etc.). Parallèlement, le Sigeif poursuit des échanges tant avec les autres acheteurs, à l'occasion des colloques auxquels il participe, qu'avec les différents groupes de travail dédiés : Amorce, FNCCR, etc.

Enfin, le dialogue avec les fournisseurs de gaz permet d'adapter le processus d'achat et d'améliorer ainsi leurs réponses.

## LE SITE INTERNET DU GROUPEMENT DE COMMANDES

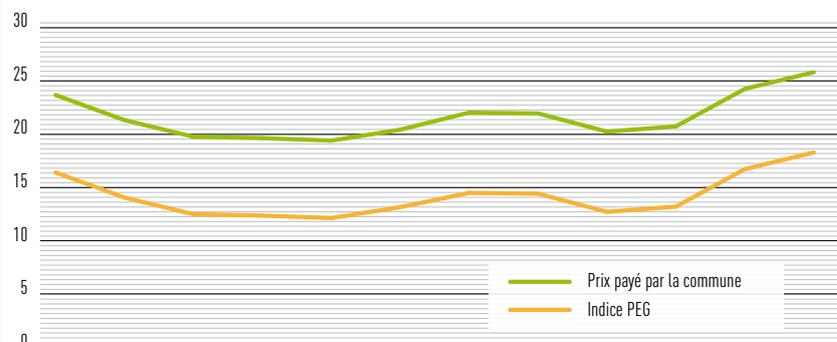
Le site [www.achat-gaz.fr](http://www.achat-gaz.fr) est connecté aux outils internes du groupement de commandes. Ainsi, les membres ont accès en temps réel à la liste de leurs points de consommation recensés par le Sigeif et peuvent faire des demandes en ligne pour ajouter ou retirer un site, etc. Une évolution est prévue avec la mise en place d'un outil de diffusion de réunion sur Internet, ouvrant aux membres du groupement présents sur toute l'Île-de-France la possibilité d'être virtuellement présents et d'échanger en direct.

### CONSUMMATION DE GAZ SUR UN MOIS DE LA PISCINE D'UNE COMMUNE ADHÉRENTE DE L'EST PARISIEN (en kWh)



Consommation journalière d'une piscine en décembre. On voit la fermeture le 19 et la remise en chauffe de l'installation le 30.

### PRIX DU GAZ SUR L'ANNÉE 2016 POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES DU GROUPEMENT DE COMMANDES COMPARÉ À L'INDICE PEG\* (en euros/MWh)



La courbe orange représente l'indice PEG, c'est-à-dire le prix du gaz sur les marchés (géré par Powernext) sur lesquels s'approvisionnent les fournisseurs.

La courbe verte représente le prix facturé aux communes, qui comprend le prix d'achat du gaz, le coût du stockage, des CEE et de toutes les charges internes du fournisseur (coûts commerciaux, de personnel...).

## LE GAZ RENOUVELABLE FAIT SON ENTRÉE DANS L'APPEL D'OFFRES GROUPÉ

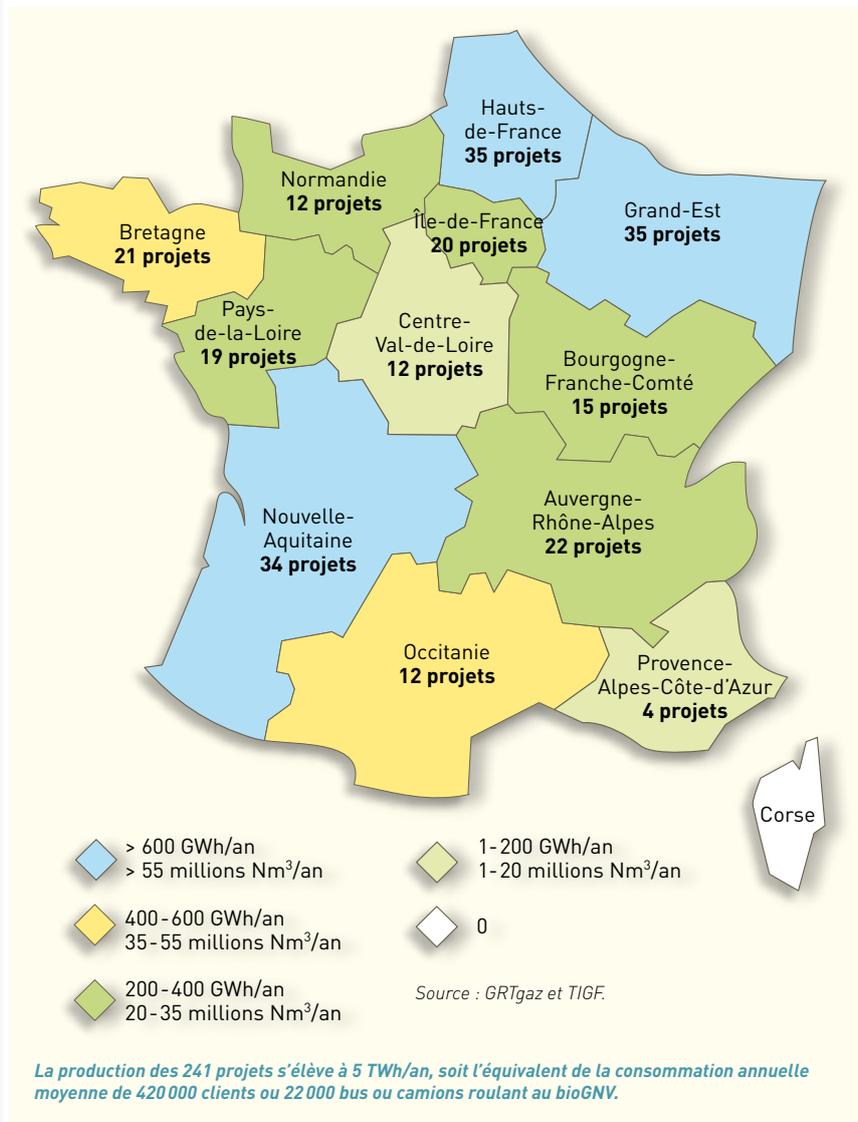
Beaucoup d'acheteurs souhaitent contribuer à la protection de l'environnement par des achats responsables, visant notamment la production d'énergies renouvelables. Désormais injecté dans le réseau, le biométhane est un gaz naturel « vert » dont la filière est encore émergente. À la différence de l'électricité renouvelable, dont les volumes injectés permettent à l'ensemble des fournisseurs de proposer des offres « 100 % vertes » pour un surcoût très marginal, l'offre de biométhane est, en effet, disponible dans des quantités réduites. Il en résulte un niveau de prix qui peut s'avérer dissuasif pour les acheteurs souhaitant l'intégrer dans leurs appels d'offres.

En effet, alors que la production d'électricité renouvelable atteint 94,7 TWh sur l'année 2016, à peine une vingtaine d'unités de production injectent du biométhane dans les réseaux de GRDF, totalisant à ce jour 280 GWh de capacité annuelle.

### UNE FILIÈRE EN PLEIN ESSOR

Avec 400 projets en cours (dont 241 inscrits en file d'attente de raccordement au 31 décembre 2016), la filière est cependant en plein développement ; la France s'est d'ailleurs fixé un objectif de production de biométhane de 8 TWh par an en 2023. Aussi le Sigeif a-t-il adopté, dans le cahier des charges de ses marchés 2016-2019, un dispositif d'une grande souplesse afin d'éviter de restreindre la concurrence aux seuls fournisseurs disposant de quantités de biométhane lors de la consultation, tout en ouvrant aux membres la possibilité, en cours d'exécution du contrat, de « verdir » une partie de leur fourniture pour quelques-uns de leurs sites, lorsque l'opportunité s'en présentera.

## 241 PROJETS DE CONSTRUCTION D'USINES DE MÉTHANISATION (EN FILE D'ATTENTE DE RACCORDEMENT, AU 31 DÉCEMBRE 2016)



Usine de méthanisation de Bioénergie de la Brie (Seine-et-Marne).



# COMMUNIQUER POUR UN MEILLEUR SERVICE



Afin d'aider les élus à appréhender les enjeux du monde de l'énergie, le Sigeif leur propose des supports d'information variés et organise à leur intention des réunions d'information thématiques, au plus près de leurs préoccupations.

## LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT

La communication institutionnelle vise à répondre aux attentes et aux interrogations des communes et à offrir, en particulier aux élus, les éléments nécessaires à la bonne compréhension d'un environnement de plus en plus complexe.

## NOUVELLE PLAQUETTE DE PRÉSENTATION

La réalisation d'une nouvelle plaquette de présentation institutionnelle retrace l'histoire du Syndicat et valorise ses différentes missions. Cette plaquette est accompagnée de fiches pratiques qui décrivent de manière très concrète les services rendus par le Sigeif aux collectivités et la marche à suivre pour pouvoir en bénéficier. S'inspirant du contenu de cette plaquette, le Syndicat a fait réaliser, à l'occasion du salon de l'Association des maires d'Île-de-France (Amif), un document de synthèse de six pages et un petit film d'animation de 4 min destiné à être projeté à l'occasion des divers salons et manifestations auxquels le Sigeif participe.



Nouvelle plaquette de présentation du Syndicat, comportant des fiches thématiques sur les différentes missions du Syndicat.

## ANNONCES PRESSE

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Sigeif a également pris l'initiative de faire paraître un certain nombre d'annonces publicitaires dans des supports spécialisés, principalement destinés aux élus d'Île-de-France. Une action grand public a également été menée dans *Le Parisien* (édition Île-de-France), à l'occasion de l'inauguration de la station GNV/bioGNV de Bonneuil-sur-Marne. Cette action spécifique était destinée à mieux faire connaître les avantages du GNV et du bioGNV dans les transports pour améliorer la qualité de l'air en Île-de-France.

## PUBLICATIONS

Prolongement de la communication institutionnelle, la politique éditoriale du Sigeif vise, d'une part, à donner des informations techniques et pédagogiques sur les énergies (gaz, électricité, énergies renouvelables) et, d'autre part, des informations à caractère juridique et institutionnel concernant les modes de fonctionnement et les activités du Sigeif.

En 2016, les nouvelles brochures de présentation des statuts du Sigeif et des conventions de concession ont été entièrement adaptées à la nouvelle identité visuelle du Syndicat. Chaque année, le Sigeif publie son rapport d'activité. Ce document rend compte de l'activité du Syndicat au cours de l'année passée, donne les grandes tendances du marché de l'énergie dans le monde, fait état de l'évolution de la législation et de la réglementation et fixe les orientations du Syndicat pour les années à venir. Il comporte une synthèse du rapport de contrôle électricité et du rapport de contrôle gaz qui sont, quant à eux, publiés en cours d'année.

Ci-dessus, annonce presse parue dans les éditions franciliennes du quotidien *Le Parisien* en novembre, à l'occasion de l'inauguration de la station GNV de Bonneuil-sur-Marne.

En 2016, le Sigeif a édité différents documents techniques ayant pour but de faire le point sur des sujets particuliers tels que le contrôle de la tension électrique, les champs électromagnétiques, la cartographie des réseaux ou les avantages économiques et écologiques du GNV et du bioGNV dans les transports.

## RÉSEAUX ÉNERGIE

*Réseaux Énergie* est la newsletter du Sigeif. Parmi les principaux sujets traités en 2016, notons : le nouveau dispositif des CEE, l'engagement du Sigeif dans le GNV et l'ouverture de la station GNV et bioGNV de Bonneuil-sur-Marne, la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, le groupement de commandes gaz, le déploiement des compteurs Linky, les ambitions liées au regroupement des grands syndicats techniques d'Île-de-France sous la bannière des services publics urbains du Grand Paris, les conséquences de la chute du cours du pétrole ou encore celles des décisions prises à l'occasion de la COP 21.

## LE SITE INSTITUTIONNEL DU SIGEIF

Le site Internet [www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr) présente des informations sur l'actualité du Sigeif et sur le monde de l'énergie. Un espace adhérents, accessible via un identifiant et un mot de passe, est réservé aux délégués et aux services des communes adhérentes. Il leur permet de consulter l'agenda du Syndicat ou télécharger les dossiers du Comité d'administration, de prendre connaissance des éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public et du montant des versements par le Sigeif aux communes adhérent à la compétence électricité de la TCFE.

Ce site permet d'accéder au dossier d'adhésion au dispositif des CEE proposé conjointement par le Sigeif et le Sipperec, dans le cadre d'un partenariat. Il met également à la disposition de chaque commune les plans des réseaux de gaz et d'électricité. Une refonte complète du site, avec de nouvelles fonctionnalités, est prévue dans le courant de l'année 2017.

## ÉVÉNEMENTS ET PARTICIPATION À DES SALONS ET MANIFESTATIONS

Périodiquement, le Sigeif crée des événements ou participe à l'organisation de manifestations ou de salons en partenariat avec d'autres syndicats, des gestionnaires de réseaux ou des fournisseurs d'énergie. C'est l'occasion pour les adhérents d'échanger, de dialoguer et de trouver des réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent.

## SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE, LA NOUVELLE SIGNATURE DU SIGEIF

*Le secteur de l'énergie connaît depuis quelques années une mutation profonde, qui a fait apparaître de nouveaux acteurs, de nouveaux comportements, de nouvelles pratiques, de nouvelles technologies, de nouvelles réglementations... et de nouveaux codes de communication.*

*Prenant acte de ces évolutions, le Sigeif a rénové ses statuts en 2014. À travers ces nouveaux statuts, le socle des missions historiques du Syndicat a été réaffirmé et son champ d'intervention élargi pour pouvoir mieux accompagner et conseiller les collectivités locales, favoriser le développement d'unités locales de production d'énergie renouvelable et mettre en place des systèmes performants en termes d'efficacité énergétique. La communication du Sigeif devait rendre compte de cette évolution.*

### CLARIFIER LES MISSIONS DU SIGEIF, AFFIRMER SON ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

*Dans un environnement complexe et de plus en plus concurrentiel, le Sigeif se devait de clarifier ses missions et réaffirmer son engagement au service de l'intérêt général.*

*Pour ce faire, il a été décidé de modifier sa signature afin d'y intégrer plus explicitement la notion et les valeurs du service public et de signifier clairement*

*l'élargissement de ses missions vers le conseil aux collectivités et le développement d'unités locales de production d'énergies renouvelables. Ainsi, le « Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France » devient le « Service public pour le gaz, l'électricité et les énergies locales en Île-de-France ».*

### MISE EN COHÉRENCE DE L'ENSEMBLE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

*L'évolution de l'identité visuelle du Sigeif s'appuie sur le capital d'image construit et les codes de communication utilisés depuis de nombreuses années par le Syndicat. Un travail de lifting a été mené en ce sens. Il vise à simplifier et moderniser les signes intangibles de la « marque Sigeif », tout en lui conservant une forte dimension institutionnelle : simplification du pictogramme illustrant l'idée de réseau, changement de typographie pour renforcer la visibilité et la lisibilité du nom du Syndicat et mise en place d'un code couleur évoquant la clarté, la fluidité, la transparence et le dynamisme. À partir de ces choix, il a été procédé, au cours de l'année 2016, à une mise en cohérence de l'ensemble des supports de communication du Sigeif : papeterie, rapport annuel, site Internet, brochures de présentation, newsletter...*



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

*Ci-contre, la nouvelle signature du Sigeif, intégrant plus explicitement la notion et les valeurs du service public.*

## LES JOURNÉES D'INFORMATION

Les journées d'information du Sigeif sont spécialement destinées aux élus et aux fonctionnaires de ses communes adhérentes. Elles portent sur un thème précis, par exemple : ouverture des marchés à la concurrence, transition énergétique et mobilités propres...

## INAUGURATION DE LA STATION DE BONNEUIL-SUR-MARNE

L'année 2016 a été marquée par l'ouverture, en novembre, de la station GNV et bioGNV de Bonneuil-sur-Marne. Cette station est la première d'un véritable réseau qui devrait en compter une dizaine à l'horizon 2020. Cette manifestation, organisée par le Sigeif, a réuni de nombreux élus et personnalités, parmi lesquelles : Catherine Primvert, conseillère régionale d'Île-de-France, Patrick Douet, maire de Bonneuil-sur-Marne, Édouard Sauvage, directeur général de GRDF, et Javier Uriarte Monereo, directeur général de commercialisation d'Endesa.

## PARTENARIAT POUR LA PRODUCTION DE BIOGAZ

En partenariat avec le Sycotm et GRDF, le Sigeif a également organisé, dans ses locaux, une manifestation à l'occasion de la signature d'une convention avec la ville de Paris, la

ville de Gennevilliers, Haropa-Ports de Paris, la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France et le groupement national de la restauration pour développer, sur le site du port de Gennevilliers, un ambitieux projet d'unité de production de biogaz par valorisation des déchets organiques de la région capitale.

## LE SALON DE L'AMIF

À l'occasion du salon des maires d'Île-de-France 2016, le Sedif (eau), le Siaap (assainissement), le Sigeif (gaz et électricité), le Sipperec (énergies et télécommunications) et le Sycotm (déchets) se sont associés pour promouvoir le rôle des grands syndicats de services publics urbains du Grand Paris dans la construction de la Métropole.

Ces grands syndicats entendent ainsi réaffirmer par cette initiative leur volonté de concevoir et mettre en œuvre des synergies efficaces entre leurs activités, à l'échelle des territoires du Grand Paris et au service de leur équilibre environnemental et énergétique.

## RELATIONS PRESSE

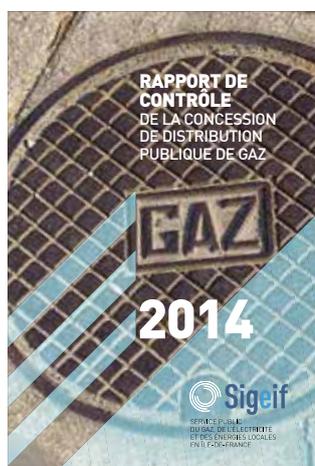
La plupart des actions et des initiatives prises par le Sigeif font l'objet d'un communiqué de presse et d'une relance systématique des journalistes.



En haut : Jean-Jacques Guillet, lors de l'inauguration de la station-service de Bonneuil-sur-Marne.

En bas : journée d'information sur "Les collectivités locales face aux défis de la transition énergétique en Île-de-France", en novembre 2015.

Parmi les sujets mis en avant en 2016 : le compte rendu des performances énergétiques de la pompe à chaleur mise en place par le Sigeif et GRDF à Tremblay-en-France, l'attribution à la société Endesa du contrat d'exploitation de sa station de GNV et de bioGNV de Bonneuil-sur-Marne, l'annonce de l'appel d'offres organisé pour l'achat groupé de 9 TWh de gaz naturel au bénéfice de 565 acheteurs publics adhérents du groupement de commandes du



Ci-dessus, quelques publications du Sigeif au cours de l'année 2016 : nouvelle plaquette de présentation du Sigeif, rapports de contrôle des concessions de gaz et d'électricité et rapport d'activité 2015.

Sigeif, l'annonce de l'inauguration de la station publique de distribution de GNV et de bioGNV de Bonneuil-sur-Marne... ou la création de la société d'économie mixte locale Sigeif Mobilités, dont l'objectif est de développer un réseau public d'une dizaine de stations d'ici cinq ans.

## PRENDRE LE POULS DE L'OPINION

Chaque année, le Sigeif fait réaliser deux enquêtes auprès de deux échantillons représentatifs de la population d'Île-de-France, afin d'évaluer le niveau de satisfaction des « citoyens consommateurs » relatif à la fourniture du gaz et de l'électricité. Ces études, qui renforcent le contrôle des missions de service public déléguées aux deux concessionnaires, font l'objet d'une présentation devant le Comité et d'un envoi aux maires des communes adhérentes du Sigeif.

En 2016, à l'occasion de l'engagement du Syndicat en faveur du développement du GNV et du bioGNV en Île-de-France, le Sigeif a également fait réaliser une étude afin d'appréhender la façon dont ce carburant était perçu et d'évaluer son intérêt et son potentiel auprès des Franciliens.

Les résultats de cette étude ont clairement montré que, pour les personnes interrogées, les transports routiers sont à l'origine de la pollution de l'air en Île-de-France (76%).

Ils révèlent également que 93% d'entre eux sont convaincus que, à moyen terme, l'avenir des transports en région parisienne passe par le développement d'une offre diversifiée de véhicules, en fonction des usages.

Enfin, concernant les véhicules lourds (bus, véhicules de livraison, utilitaires, bennes à ordures...), 95% des personnes interrogées sont favorables au développement de véhicules fonctionnant au gaz et au biogaz à Paris et en région parisienne (lire p. 93).

## L'INFORMATION DES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GAZ NATUREL ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

*Parallèlement à sa mission principale de coordonnateur, pour laquelle il a été mandaté par les membres du groupement de commandes, et portant sur la passation des marchés de gaz naturel et d'efficacité énergétique, le Sigeif assure une mission d'information.*

*Ce rôle est essentiel, dans un domaine relativement complexe et nouveau pour les élus et personnels des collectivités. Il se traduit, notamment, par la diffusion d'une lettre spécifiquement destinée aux membres du groupement de commandes, ainsi que par l'organisation de réunions d'information, s'ordonnant autour de l'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier.*

*Une session se déroule ainsi, systématiquement, avant le lancement de l'appel d'offres. Une autre suit l'attribution des marchés afin d'en présenter les titulaires aux membres du groupement.*

*Par ailleurs, le Sigeif est l'interlocuteur naturel de ces derniers pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser sur l'exécution des marchés attribués.*

### WWW.ACHAT-GAZ.FR UN SITE EXCLUSIVEMENT CENTRÉ SUR L'ACHAT DE GAZ.

*Un site Internet entièrement dédié au groupement de commandes de gaz a par ailleurs été mis en place dès 2015. Il comprend un espace public présentant, par exemple, les modalités d'adhésion, les événements organisés par le Sigeif, etc.*

*Un espace extranet permet aux membres d'accéder à des services personnalisés : mise à disposition de l'intégralité des résultats des appels d'offres ainsi que des pièces des marchés de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, tableaux actualisés des prix de la fourniture de gaz, accès aux données, relation avec les fournisseurs, etc. Grâce à ce site exclusivement centré sur l'achat de gaz, les missions historiques du Sigeif, autorité organisatrice de la distribution, sont désormais clairement distinguées de son activité de coordonnateur.*

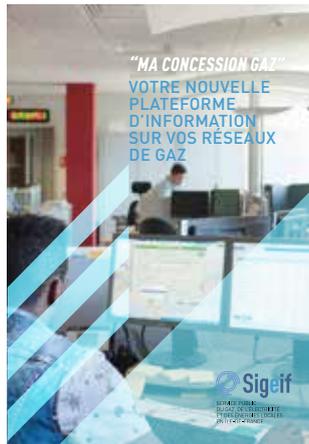
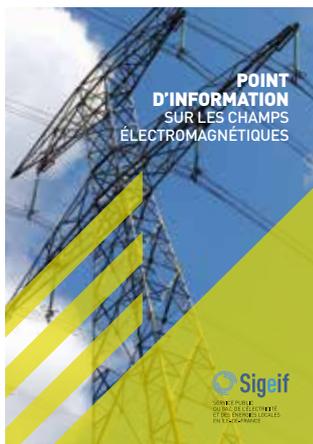
*L'espace extranet du site [www.achat-gaz.fr](http://www.achat-gaz.fr) permet, notamment, aux membres d'accéder à des services personnalisés.*



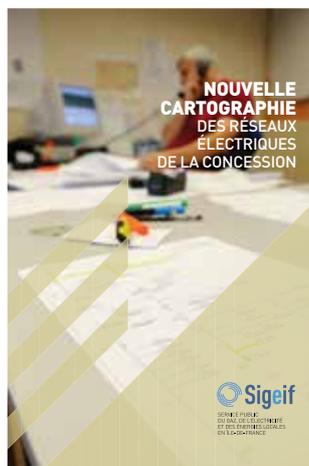
## AIDER LES COLLECTIVITÉS À SOUSCRIRE UNE OFFRE DE MARCHÉ

À la faveur de la suppression des tarifs réglementés de l'énergie, le Sigeif est souvent sollicité pour son expertise dans le domaine de la mise en concurrence des fournisseurs : forum annuel de la revue Europ'Énergie, réunissant fournisseurs et acheteurs d'énergie, groupe de travail Amorce sur l'ouverture des marchés de l'énergie, etc.

Le Sigeif a par ailleurs apporté son concours au service des achats de l'État, dans le cadre de la rédaction d'un guide sur l'achat public d'énergie publié par l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP), rattaché au ministère de l'Économie. Il a également activement participé au « kit » établi par la FNCCR afin d'aider les syndicats d'énergie à mettre en place des appels d'offres groupés de gaz naturel.



1 - 2



3 - 4

### 24 novembre 2016 : inauguration de la plus grande station d'avitaillement de GNV et bioGNV d'Île-de-France à Bonneuil-sur-Marne.



Diverses publications du Sigeif durant l'année 2016 :

1-2. Brochure d'information sur les champs électromagnétiques et plaquette Ma concession gaz.

3-4. Dépliant GNV et plaquette Nouvelle cartographie des réseaux électriques.

5. Photos de l'inauguration de la station GNV de Bonneuil-sur-Marne.

6. Documents de concession : convention gaz et contrat électricité.



5 - 6



1. *Matinée technique, le 2 février 2016, autour de la pompe à chaleur de la crèche Anne Franck, à Tremblay-en-France. 2. Matinée d'information, le 13 septembre 2016, sur l'outil de gestion d'énergie Calyptéo. 3. Signature, le 7 juillet 2016, du partenariat pour l'inauguration de la station GNV de Bonneuil-sur-Marne. De gauche à droite : Christian Farrugia (GRDF) et Jean-Jacques Guillet. 4. Signature, le 8 janvier 2016, de la convention avec la Caisse des dépôts sur le développement du GNV. De gauche à droite : Régis Pelissier (Caisse des dépôts), Jean-Jacques Guillet et Christophe Tampon-Lajarriette (directeur général du Sigeif). 5. Visite, en mai 2016, des membres du Bureau d'une usine de production de biogaz, en Allemagne. 6. Matinale GRDF, le 8 juin 2016, autour du GNV, au château de Santeny (94). 7. Visite, le 20 septembre 2016, d'une délégation*

*japonaise au siège du Sigeif, sur le thème du GNV. 8. Congrès de la FNCCR, le 23 juin 2016, à Tours. Participation de Jean-Jacques Guillet à la table ronde consacrée à l'intercommunalité et aux réformes territoriales. 9. Séance du Comité d'administration du Syndicat. 10. Signature, le 26 janvier 2017, d'une convention pour le développement, sur le site du Port de Gennevilliers, d'un projet d'unité de production de biogaz. De gauche à droite (assis) : Dominique-Philippe Benezet (Groupement national de la restauration), Régine Bréhier (Haropa - Ports de Paris), Édouard Sauvage (GRDF), Thierry Guérin (Chambre d'agriculture d'Île-de-France); (debout) : Jean-Jacques Guillet, Jean-François Legaret (Syctom), Patrice Leclerc (ville de Gennevilliers) et Antoinette Guhl (ville de Paris). 11. Intervention de Jean-Jacques Guillet à la conférence de presse de GRDF, le 21 septembre 2016.*



# ANNEXES

# MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DU SIGEIF

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Délégué  
Suppléant

**Alfortville**  
Richard Ananian  
Thierry Ollivier

**Andilly**  
François Lazzarini  
Jean Bruxer

**Antony**  
Christian Hézode  
Maryse Lemmet

**Arcueil**  
Christiane Ransay  
Anne-Marie Gilger

**Argenteuil**  
Mickaël Camilleri  
Philippe Pierre

**Arnouville**  
Alain Durand  
Bruno Valente

**Asnières-sur-Seine**  
Guillaume Mare  
Amaury Tremeau

**Attainville**  
Yves Lhermitte  
Alain Gontier

**Aubervilliers**  
Jean-François Monino  
Kilani Kamala

**Aulnay-sous-Bois**  
Fouad El Kouradi  
Daouda Sanogo

**Bagneux**  
Nouraqa Balutch  
Jean-Louis Pinard

**Bagnolet**  
Merouan Hakem  
Catherine Denis

**Baillet-en-France**  
Cathy Gourdain  
Christiane Aknouche

**Ballainvilliers**  
Gérard Couté  
Marie-Claude Fargeot

**Belloy-en-France**  
Jean-Marie Bontemps  
Aline Caron

**Béthemont-la-Forêt**  
Gérard Wagentrutz  
Michel Monteiro

**Le Blanc-Mesnil**  
Jean-Philippe Ranquet  
Thierry Meignen

**Bobigny**  
Stéphane De Paoli  
Christian Bartholmé

**Bois-d'Arcy**  
Jérémy Demassiet  
Laurent Braconnier de Oliveira

**Bois-Colombes**  
Mireille Oustland  
Sylvie Mariaud

**Boissy-Saint-Léger**  
Évelyne Baumont  
Claire Gassmann

**Bondy**  
Ali Zahi  
Boudjema El Kasmi

**Bonneuil-en-France**  
Claude Bonnet  
Jean-Luc Herkat

**Bonneuil-sur-Marne**  
Annie Marguerite  
Jean-Paul Enza

**Bouffémont**  
Gilles Belloin  
Joëlle Potier

**Boulogne-Billancourt**  
Béatrice Belliard  
Anne-Charlotte Lorber

**Bourg-la-Reine**  
Sébastien Van Pradelles  
Eric Beauflis

**Le Bourget**  
Gérard Dilien  
Catherine Riou

**Boussy-Saint-Antoine**  
Clovis Gratien  
Christine Cotté

**Brou-sur-Chantereine**  
Antonio De Carvalho  
Marie-Hélène Gervais

**Bry-sur-Marne**  
Emmanuel Gilles de la Londe  
Jean-Pierre Antonio

**Cachan**  
Joël Fraud  
Jonathan Sinivassane

**Carrières-sur-Seine**  
Jean-Pierre Valentin  
Michel Millot

**La Celle-Saint-Cloud**  
Jean-Claude Teyssier  
Jacques Franquet

**Champlan**  
Michel Égret  
Paul Da Silva

**Charenton-le-Pont**  
André Roure  
Florence Meunier

**Châtenay-Malabry**  
Jean-Louis Ghiglione  
Carl Segaud

**Châtillon**  
Jean-Pierre Schosteck  
Jackie Boulay

**Chatou**  
Jean-Louis Boulègue  
Christian Faur

**Chauvry**  
Jacques Delaune  
Sophie Coolsaet

**Chaville**  
Jean-Jacques Guillet  
François-Marie Pailler

**Chelles**  
Laurent Dilouya  
Jacques Philippon

**Chennevières-sur-Marne**  
Richard Della-Mussia  
Dany Grouzelle

**Le Chesnay**  
Richard Delepierre  
Stéphane Gorce

**Chevilly-Larue**  
Jean Garric  
Christian Hervy

**Chilly-Mazarin**  
Marc Klein  
Jean-Pierre Lesauvage

**Choisy-le-Roi**  
Bernard Athea  
Patrice Diguët

**Clamart**  
Jean-Didier Berger  
Yves Série

**Clichy-la-Garenne**  
Jean-Pierre Garnier  
Benoît de La Roncière

**Colombes**  
Yves Pique  
Arnold Bauer

**Courbevoie**  
Éric Cesari  
Pierre Laroche

**La Courneuve**  
Michel Hoen  
Anthony Couteau-Russel

**Courtry**  
Dominique Davion  
Dominique Civeyrac

**Créteil**  
Jean-François Dufeu  
Alain Dukan

**Croissy-sur-Seine**  
Thierry Bonnet  
Jean-Pierre Denise

**Deuil-la-Barre**  
Jean-Luc Le Merlus  
Alain Chabanel

**Domont**  
Fabrice Fleurat  
Charles Abehassera

**Drancy**  
Farid Amari  
Michel Sebag

**Dugny**  
Frédéric Nicolas  
Michel Clavel

**Eaubonne**  
Claude Estrade  
Francis Thenot

**Enghien-les-Bains**  
Xavier Caron  
Dominique Ricolfi-Bouvelle

**Épinay-sous-Sénart**  
Patrick Tiessé  
Giovanni Salvaggio

**Épinay-sur-Seine**  
Denis Redon  
Ramej Kassamaly

**EPT Grand-Orly - Val-de-Bievre**  
**Seine-Amont**<sup>(1)</sup>  
Henrique Pinto  
Nicole Barrault

**EPT Grand Paris Seine Ouest**<sup>(2)</sup>  
Virginie Lanlo  
Joëlle Sueur

**Ermont**  
René Herbez  
Dominique Neveu

**Fontenay-aux-Roses**  
Emmanuel Chambon  
Jules Ngalle-Eboa

**Fontenay-en-Paris**  
Jack Auzannet  
Jean-Yves Trottier

**Fontenay-le-Fleury**  
Alain Sanson  
Didier Caron

**Fontenay-sous-Bois**  
Philippe Cornelis  
Yoann Rispal

**Fresnes**  
Marie Chavanon  
Régis Oberhauser

**Gagny**  
Guillaume Fournier  
Michel Toutou

**Garches**  
Béatrice Bodin  
Jean-Jacques Boulanger

**La Garenne-Colombes**  
Philippe Juvin  
Jean-François Dransart

**Garges-lès-Gonesse**  
Pierre Galland  
Mohammed Ayari

**Gennevilliers**  
Laurence Lenoir  
Olivier Meriot

**Gentilly**  
Fatah Aggoune  
Sébastien Le Roux

**Gonesse**  
Marc Anicet  
Abdelmajid Abchar

**Goussainville**  
Anita Mandigou  
Sonia Yembou

**Groslay**  
Yann Alexandre  
Guy Dumont

**L'Hajÿ-les-Roses**  
Daniel Aubert  
Luc Peyre

**Igny**  
Richard Turpin  
Vincent Dardare

**L'Île-Saint-Denis**  
Pascal Akoun  
Pierre Vacant

**Issy-les-Moulineaux**  
Marie-Auguste Gouzel  
Arthur Khandjian

**Ivry-sur-Seine**  
Stéphane Prat  
Bozena Wojciechowski

**Joinville-le-Pont**  
Jean-Jacques Gressier  
Jean-Marie Platet

**Jouy-en-Josas**  
Jean-Louis Réale  
Jean-François Poursin

**Le Kremlin-Bicêtre**  
Bernard Chappellier  
Vincent Rousseau

<b>Levallois-Perret</b> Sophie Deschiens Frédéric Robert	<b>Nanterre</b> Michel Hieu Ghislaine Quilin	<b>Saint-Brice-sous-Forêt</b> Roger Gagne Jean-Pierre Yalcin	<b>Vaujours</b> Dominique Bailly Michel Ringressi
<b>Les Lilas</b> Christophe Paquis Jean Deslandes	<b>Neuilly-Plaisance</b> Serge Vallée Gérard Benaïche	<b>Saint-Cloud</b> Hervé Soulié Abdel-Ilah Azmi	<b>Vélizy-Villacoublay</b> Michel Lerouge Bernard Gauulleau
<b>Limeil-Brévannes</b> Gilles Dauvergne Ambroise Toin	<b>Neuilly-sur-Seine</b> Éric Schindler Émilie Quintin	<b>Saint-Cyr-l'École</b> Jean-Paul Brame Isidro Dantas	<b>Verrières-le-Buisson</b> Caroline Foucault Jean-Louis Delort
<b>Livry-Gargan</b> Meriem Ben Naser Jolly Donni Miloti	<b>Nogent-sur-Marne</b> Jean-Jacques Pasternak Deborah Munzer	<b>Saint-Denis</b> Michel Ribay Hakim Rebiha	<b>Versailles</b> Hubert Ulrich François Lambert
<b>Longjumeau</b> Jacques Lepeltier Stéphane Delagneau	<b>Noisy-le-Grand</b> Patrice Hardel Michèle Claveau	<b>Saint-Gratien</b> Claude Briquet Gilles Pallier	<b>Le Vésinet</b> Maurice Elkael Abel Vintraud
<b>Louvres</b> Nathalie Prieur Liliane Bouy	<b>Noisy-le-Sec</b> Marie-Rose Harenger Bernard Girault	<b>Saint-Mandé</b> Jean Boggio Dominique Tinel	<b>Villaines-sous-Bois</b> Philippe Dupé Nicolas Langlassé
<b>Maisons-Alfort</b> Michel Herbillon Stéphane Chaulieu	<b>Nozay</b> Christian Fournes Denis Toullier	<b>Saint-Martin-du-Tertre</b> Pierre Regnault Louisa Dos Santos Peres	<b>Ville-d'Avray</b> Pierre Chevalier Michel Delibes
<b>Maisons-Laffitte</b> Claude Kopelianskis Philippe Liégeois	<b>Orly</b> Geneviève Bonnisseau Stéphanie Barré	<b>Saint-Maur-des-Fossés</b> Philippe Cipriano Germain Roesch	<b>Villebon-sur-Yvette</b> Jacques Fantou Monique Bert
<b>Malakoff</b> Frédéric Saconnet Michelle Betous	<b>Orsay<sup>(3)</sup></b> Pierre Chazan Marie-Pierre Digard	<b>Saint-Maurice</b> Nelly D'Haene Benoît Woessmer	<b>Villejuif</b> Joseph Mostacci Alain Lipietz
<b>Mandres-les-Roses</b> Philippe Fischer Philippe Boyadjian	<b>Pantin</b> David Amsterdamer Philippe Lebeau	<b>Saint-Ouen</b> William Delannoy Idir Abid	<b>Villemomble</b> Patrice Calmejane Éric Mallet
<b>Marcoussis</b> Olivier Thomas Serge Pipard	<b>Les Pavillons-sous-Bois</b> Serge Carbonnelle Thérèse Houet	<b>Sannois</b> Gilles Leiterer Claude Williot	<b>Villeneuve-la-Garenne</b> Pascal Mottais Patrick Dikoume
<b>Margency</b> Michel Piot Michelle Milcent	<b>Périgny-sur-Yerres</b> Jean-François Jacq Daniel Perrau	<b>Sarcelles</b> Ali Abchiche Antoine Espiasse	<b>Villeparisis</b> Claude Sicre de Fontbrune Pascal Brochard
<b>Marnes-la-Coquette</b> Emmanuel Feltesse Jacques D'Allemagne	<b>Le Perreux-sur-Marne</b> Jean Cuvillier Éric Couture	<b>Saulx-les-Chartreux</b> André Henault Dominique Delort	<b>Villepinte</b> Claude Mariot Stéphane Baron
<b>Marolles-en-Brie</b> Joël Villaca Alexandre Riche	<b>Pierrefitte-sur-Seine</b> Dominique Carré David Chaulet	<b>Sceaux</b> Jean-Pierre Riotton Philippe Tastes	<b>Villetaneuse</b> Éric Auvery Frédéric Malonga
<b>Massy</b> Claudie Deiana Henri Lecigne	<b>Piscop</b> Dominique Tintillier Élias Sempere	<b>Servon</b> Fabrice Piocelle-Cornillion Joëlle Claverie	<b>Villiers-Adam</b> Daniel Langer Jean-Frédéric Dutech
<b>Meudon</b> Antoine Dupin Christophe Scheuer	<b>Le Plessis-Robinson</b> Bernard Foisy Élisabeth Dubois	<b>Sevran</b> Jean-Pierre Laborde Dominique Meriguet	<b>Villiers-le-Bel</b> Daniel Auguste Maurice Maquin
<b>Mitry-Mory</b> Guy Daragon Vincent Bot	<b>Le Pré-Saint-Gervais</b> Saïd Sadaoui Jean-Luc Decobert	<b>Sèvres</b> Jean-Pierre Fortin Bruno Haas	<b>Vincennes</b> Pierre Lebeau Éric Bensoussan
<b>Moisselles</b> Annie Clemot Guy Chemama	<b>Puiseux-en-France</b> Bernard Besançon Alain Sortais	<b>Soisy-sous-Montmorency</b> François About Michel Verna	<b>Viroflay</b> Jean-Michel Issakidis Jane-Marie Hermann
<b>Montesson</b> Jean-Yves Galet Nicole Bristol	<b>Puteaux</b> Joëlle Ceccaldi Robert Bernasconi	<b>Stains</b> Philippe Le Naour Jean-Claude De Souza	<b>Vitry-sur-Seine</b> Rémi Chicot Carla Martins
<b>Montfermeil</b> Ali Aïssaoui Malgorzata Dudek	<b>Le Raincy</b> Bernard Cacace Noëlle Sulpis	<b>Suresnes</b> Christiane Baudat Amirouche Laidi	<b>Wissous</b> Régis Champ Jorge Oliveira Da Costa
<b>Montlignon</b> Jacques Dilly Pierre Lambert	<b>Rocquencourt</b> Claude Bobet Franck Lafaurie	<b>Thiais</b> Pierre Segura Alain Grindel	
<b>Montmagny</b> Mireille Benattar Bernard Massot	<b>Roissy-en-France</b> Patrick Lepeuve Bernard Vermeulen	<b>Le Thillay</b> Vincent Mathurina Chantal Tesson	
<b>Montmorency</b> Pierre Guiraudet Jean-Pierre Daux	<b>Romainville</b> Marie-Jeanne Calsat Marcel Trasi	<b>Tremblay-en-France</b> Gabriella Thomy Solenne Guillaume	
<b>Montreuil</b> Franck Boissier Pierre Montier	<b>Rosny-sous-Bois</b> Menahd Ouchenir Geneviève Rullon	<b>Vaires-sur-Marne</b> Jean-Paul Bourre Gilles Picart	
<b>Montrouge</b> Pascal Hureau Jean-Yves Verzeele	<b>Rueil-Malmaison</b> Philippe Langlois d'Estaintot Jean-Pierre Didrit	<b>Vanves</b> Bernard Gauducheau Françoise Djian	
<b>Montsoult</b> Geneviève Raisin Christophe Henriot	<b>Rungis</b> Patrick Leroy Philippe Benhaïem	<b>Vauresson</b> Henri De Nonneville Catherine Bloch	

(1) LEPT Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont représente la commune de Morangis au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la double compétence gaz et électricité.

(2) LEPT Grand Paris Seine Ouest a fait, en octobre 2016, sa demande d'adhésion à la compétence ENR et efficacité énergétique, adhésion entérinée par arrêté interpréfectoral du 2 juin 2017, publié au recueil des actes administratifs du 7 juin 2017.

(3) La CA Paris-Saclay représente la commune d'Orsay au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la compétence électricité.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### Comité d'administration du 8 février 2016

- > Frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.
- > Frais de représentation du président et du directeur général.
- > Remboursement forfaitaire de frais aux membres du Comité d'administration mandatés pour représenter le président du Sigeif.
- > Budget primitif de l'exercice 2016.
- > Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant sur l'exercice 2014.
- > Convention pour la mise en commun de moyens pour la validation des valeurs du PCS.
- > Autorisation donnée au président de signer avec l'Ademe un contrat de concession ou sous licence et un acte d'engagement sans financement à la charte Conseil en énergie partagé (CEP).

### Comité d'administration du 11 avril 2016

- > Compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par le receveur du Syndicat.
- > Compte administratif de l'exercice 2015.
- > Choix du délégataire de la délégation de service public pour l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules au gaz.
- > Protocole d'accord pour le développement de l'injection de biométhane et de l'usage de GNV/bioGNV.
- > Groupement de commandes Sigeif/Caisse des dépôts et consignations pour le développement d'un réseau de stations GNV en Île-de-France.
- > Restitution par ERDF (devenue Enedis le 1<sup>er</sup> juin 2016) d'un terrain à la commune de Marcoussis (91).

- > Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, ERDF et Orange.
- > Substitution de l'établissement public territorial (EPT) n°12 Grand-Orly Val-de-Bière Seine-Amont à la commune de Morangis (91).
- > Substitution de la communauté d'agglomération Paris-Saclay à la commune d'Orsay (91).
- > Adhésion du Sigeif à l'Association française du gaz Île-de-France Normandie (AFG).
- > Adhésion du Sigeif à la fédération Île-de-France des Entreprises publiques locales (EPL).
- > Programmes de coopération décentralisée à Madagascar et au Laos.

### Comité d'administration du 27 juin 2016

- > Convention de partenariat Sigeif/Fédération nationale des transports routiers (FNTR) pour le développement de l'usage du GNV, pour le transport de marchandises en Île-de-France.
- > Convention de partenariat avec la société Picoty pour la réalisation d'études de faisabilité pour la construction de points d'avitaillement en gaz dans une station de carburant existante.



- > Convention de partenariat Sigeif/Siaap pour la promotion du GNV/bioGNV.
- > Convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une opération de géothermie entre la commune d'Orsay et le Sigeif.
- > Convention pour l'installation d'un système innovant de chauffage énergies renouvelables et de récupération (ENRR) pour le stade nautique de Drancy (93).
- > Convention pour la remise à la commune de Ville-d'Avray d'une portion de canalisation de gaz hors service située rue Jules-Poussin, entre la rue de Sèvres et l'avenue Balzac.
- > Convention pour la remise à la commune d'Aulnay-sous-Bois d'une portion de canalisation de gaz hors service située entre la rue Julien-Mira et la rue du 11-Novembre.
- > Durée d'amortissement des travaux d'enfouissement hors concession.
- > Convention de partenariat avec GRDF pour la réalisation d'actions de communication et d'information.

### Comité d'administration du 17 octobre 2016

- > Budget supplémentaire pour l'exercice 2016.
- > Constitution de la société d'économie mixte locale Sigeif Mobilités.
- > Avenant au contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules au gaz.
- > Convention de partenariat avec la SA Endesa Energía pour la réalisation d'actions de communication et d'information.
- > Versement aux communes adhérent à la compétence électricité de la redevance R2 2016.
- > Adhésion au Sigeif de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

- > Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et Caps Très haut débit.
- > Protocole d'accord pour l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques en appuis communs.
- > Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et SFR.
- > Convention d'utilisation d'appuis de réseaux de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et Valofibre.
- > Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux entre le Sigeif et Enedis.
- > Programmes de coopération décentralisée à Madagascar.
- > Avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Triangle génération humanitaire.
- > Conventions d'échange de données entre le Sigeif et Syncom.

- > Durée d'amortissement des installations techniques et des frais de recherche et développement du Sigeif.

## GESTION DU PERSONNEL

### Comité d'administration du 8 février 2016

- > Frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels le Syndicat adhère.



principal de 1<sup>re</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

- > Assermentation d'agents du Sigeif chargés du contrôle des concessionnaires.

### Comité d'administration du 9 décembre 2016

- > Approbation d'une convention d'adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, pour l'inspection et la prévention des risques professionnels.

### Comité d'administration du 9 décembre 2016

- > Orientations budgétaires pour l'exercice 2017.
- > Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2014.
- > Création d'un pôle énergie en Île-de-France.
- > Convention de partenariat portant sur l'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation à Gennevilliers.
- > Dépôt de la marque Sigeif Mobilités.
- > Convention de collaboration avec la Caisse des dépôts sur l'*intracting*.
- > Accompagnement sur la mise en place expérimentale de l'*intracting*.
- > Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis, le Sipperec et Tutor Europ'Essonne.
- > Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis, le Sipperec et Tutor Sequantic.

### Comité d'administration du 11 avril 2016

- > Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour certaines catégories de personnels.
- > Prime d'intéressement à la performance collective.

### Comité d'administration du 27 juin 2016

- > Modifications apportées au tableau des effectifs :
  - d'un emploi d'ingénieur en emploi d'ingénieur principal, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,
  - d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe en emploi d'adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,
  - d'un emploi de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe en emploi de technicien

## ÉLECTIONS

### Comité d'administration du 8 février 2016

- > Élection d'un représentant du Sigeif au sein de la commission consultative des services publics locaux pour la distribution du gaz.

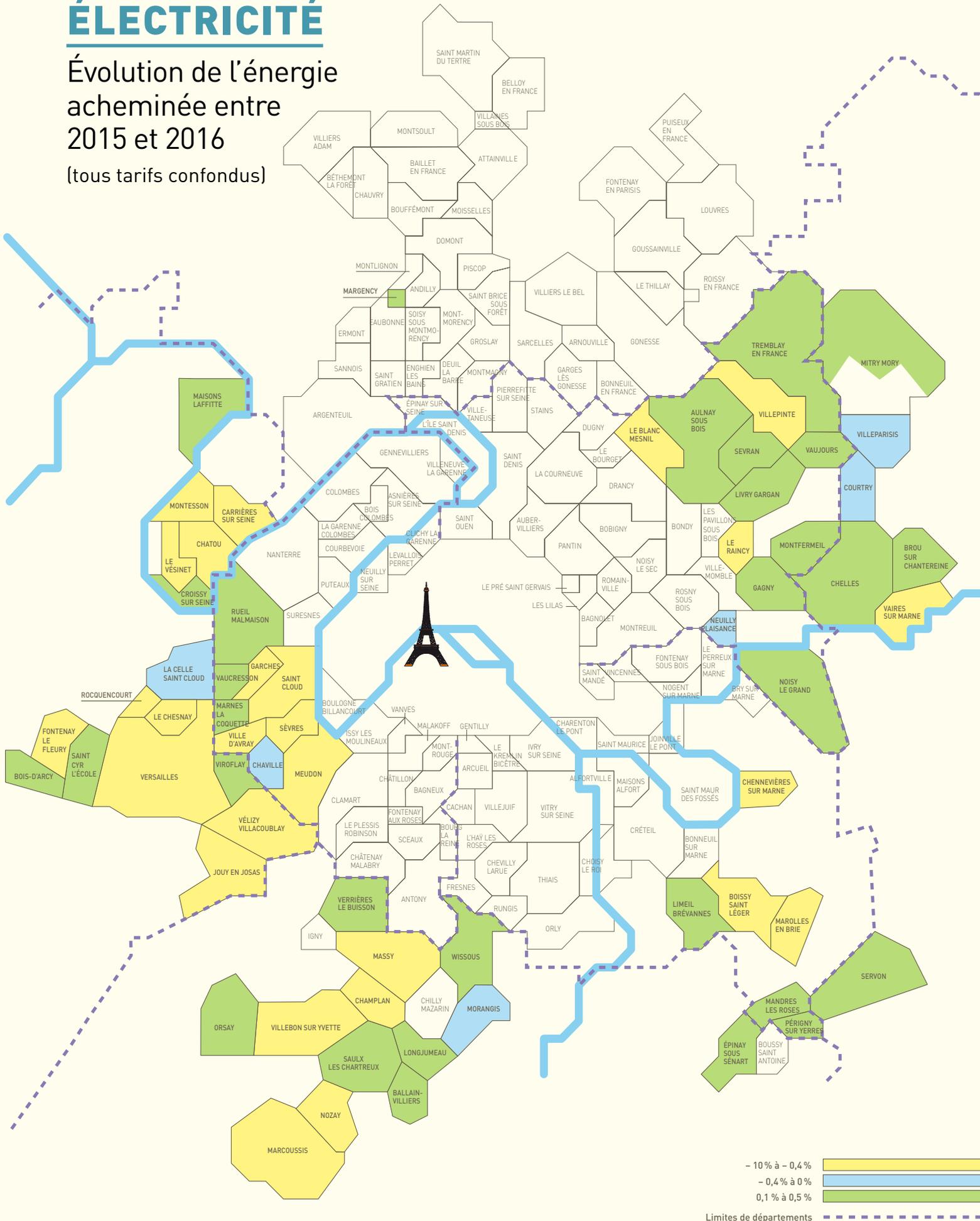
### Comité d'administration du 17 octobre 2016

- > Élection du représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société d'économie mixte locale Sigeif Mobilités.
- > Élection des mandataires représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte locale Sigeif Mobilités.
- > Élection des représentants du Sigeif à la commission consultative paritaire.
- > Élection des représentants du Sigeif à la commission consultative de la Métropole du Grand Paris (MGP).

# ÉLECTRICITÉ

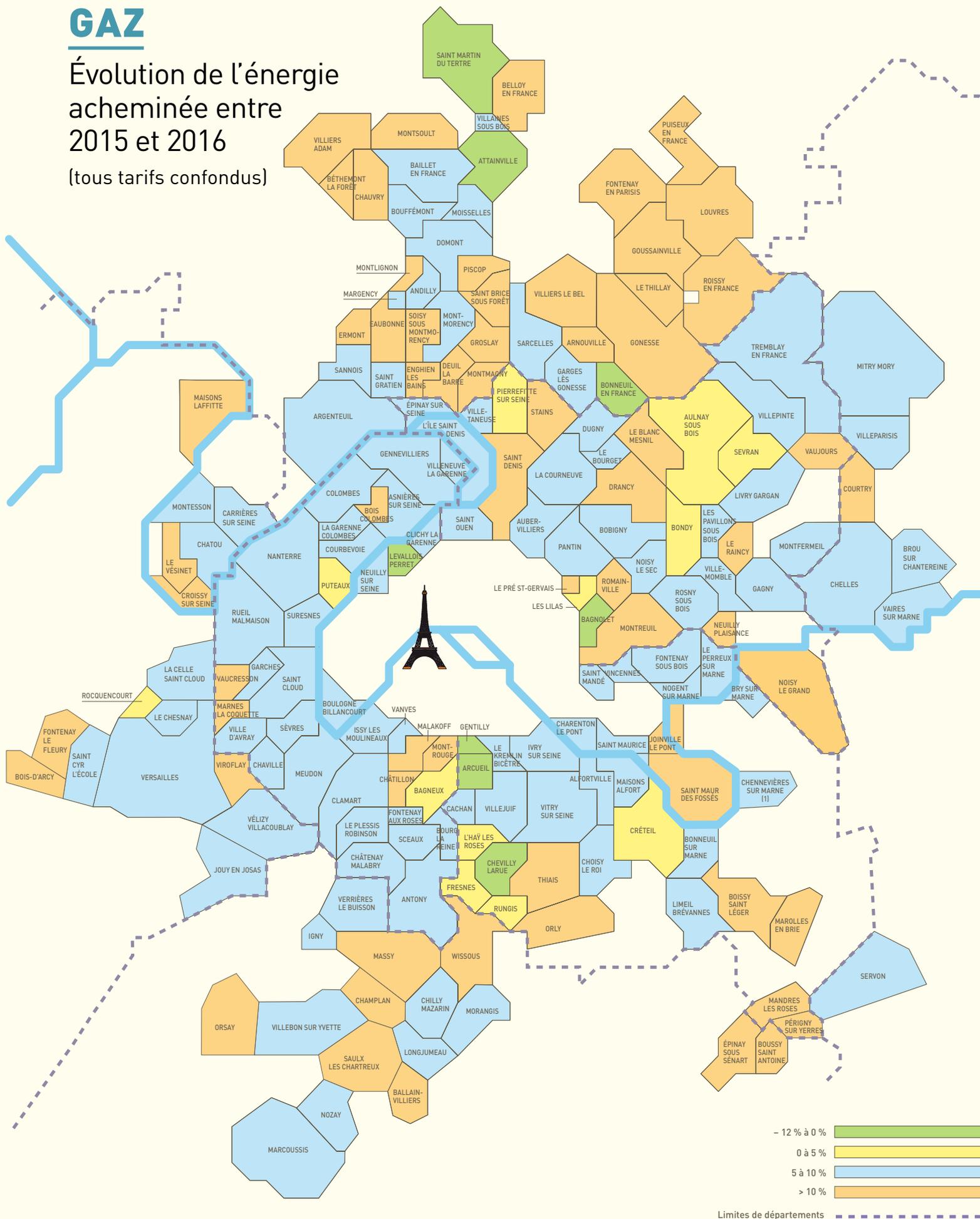
Évolution de l'énergie  
acheminée entre  
2015 et 2016

(tous tarifs confondus)



## Évolution de l'énergie acheminée entre 2015 et 2016

(tous tarifs confondus)



# ÉLECTRICITÉ

## LONGUEUR DES CANALISATIONS ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE

DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

	Population au 31.12.2016	Longueur des canalisations (en m) 2016 2015		ÉNERGIE ACHÉMINÉE (en GWh)					
				2016			2015		
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
<b>SEINE-ET-MARNE</b>									
Brou-sur-Chantereine	4 508	23 497	23 531	1 975	11,1	4,1	1 941	10,8	1,5
Chelles	54 202	343 268	341 515	25 063	206,0	107,8	24 560	205,2	43,6
Courtry	6 729	55 117	54 848	2 544	21,7	6,0	2 526	21,7	3,1
Mitry-Mory***	7 878	130 569	129 270	3 582	124,9	109,6	3 563	122,5	51,1
Servon	3 214	53 927	53 979	1 424	17,3	7,8	1 421	16,9	3,0
Vaires-sur-Marne	13 552	70 592	70 648	6 143	41,3	18,9	6 129	41,8	5,4
Villeparisis	26 107	139 742	139 740	11 918	94,4	41,0	11 747	94,4	15,7
<b>Total</b>	<b>116 190</b>	<b>816 713</b>	<b>813 532</b>	<b>52 649</b>	<b>516,7</b>	<b>295,2</b>	<b>51 887</b>	<b>513,3</b>	<b>123,3</b>
<b>YVELINES</b>									
Bois-d'Arcy	14 247	80 867	81 395	6 916	73,2	47,0	6 793	70,0	15,5
Carrières-sur-Seine	15 499	112 419	112 448	6 868	50,2	19,1	6 889	50,7	8,1
La Celle-Saint-Cloud	21 771	127 904	127 725	9 982	53,1	20,3	9 970	53,3	7,3
Chatou	31 432	179 036	179 034	15 390	100,1	43,5	15 346	101,5	13,5
Le Chesnay	29 197	126 176	125 916	16 104	132,0	81,5	16 075	133,3	23,4
Croissy-sur-Seine	10 351	79 053	79 032	4 989	66,2	39,4	4 943	65,7	31,4
Fontenay-le-Fleury	13 378	60 288	60 230	6 902	31,3	10,3	6 807	32,2	4,0
Jouy-en-Josas	8 493	71 584	70 173	3 364	59,9	41,2	3 342	61,2	9,1
Maisons-Laffitte	24 251	146 290	146 321	13 161	88,3	39,5	13 027	87,5	20,6
Montesson	15 394	108 742	108 604	6 887	69,0	33,9	6 835	72,0	22,1
Rocquencourt	3 273	31 693	31 433	1 950	11,7	6,3	1 799	13,0	1,2
Saint-Cyr-l'École	18 949	116 938	116 805	9 598	96,4	62,2	9 427	93,7	35,7
Vélizy-Villacoublay	20 904	175 673	174 540	11 434	346,8	310,3	11 285	362,1	184,4
Versailles	87 550	444 841	444 472	48 921	356,2	196,4	48 787	358,6	71,7
Le Vésinet	16 475	125 881	125 841	8 350	60,5	24,7	8 340	62,0	9,7
Viroflay	15 781	76 000	75 147	8 357	49,5	19,9	8 288	47,8	6,1
<b>Total</b>	<b>346 945</b>	<b>2 063 388</b>	<b>2 059 114</b>	<b>179 173</b>	<b>1 644,4</b>	<b>995,4</b>	<b>177 953</b>	<b>1 664,8</b>	<b>463,7</b>
<b>ESSONNE</b>									
Ballainvilliers	4 218	55 392	55 214	2 013	24,9	14,7	1 938	24,7	4,5
Champlan	2 734	49 443	49 385	1 325	31,0	23,0	1 313	31,2	3,4
Épinay-sous-Sénart	12 605	61 144	60 693	4 906	26,8	14,2	4 822	26,3	5,4
Longjumeau	21 989	124 732	124 870	10 477	87,4	46,8	10 461	87,3	22,5
Marcoussis	8 305	105 830	105 153	3 683	69,4	46,0	3 668	76,1	32,0
Massy	49 071	325 831	324 267	24 324	294,3	220,9	24 081	308,2	108,6
Morangis	12 692	110 162	109 771	6 326	79,3	48,6	6 249	79,6	15,1
Nozay	4 877	41 234	41 234	2 020	16,0	4,7	2 013	16,5	2,3
Orsay	16 718	148 873	148 233	8 535	139,9	97,8	8 449	136,6	26,1
Saulx-les-Chartreux	5 229	53 326	52 777	2 772	28,7	11,9	2 552	28,4	4,1
Verrières-le-Buisson	16 127	117 050	116 810	7 390	69,9	25,4	7 385	68,2	7,0
Villebon-sur-Yvette	10 585	122 626	121 522	5 467	93,8	66,8	5 426	96,3	24,5
Wissous	7 803	82 086	79 810	3 846	83,9	63,9	3 836	81,6	7,1
<b>Total</b>	<b>172 953</b>	<b>1 397 729</b>	<b>1 389 739</b>	<b>83 084</b>	<b>1 045,3</b>	<b>684,7</b>	<b>82 193</b>	<b>1 061,2</b>	<b>262,5</b>

## ÉNERGIE ACHEMINÉE (en GWh)

	Population au 31.12.2016	Longueur des canalisations (en m)		2016			2015		
		2016	2015	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
<b>HAUTS-DE-SEINE</b>									
Chaville	19 889	83 925	82 944	10 903	59,0	22,2	10 802	59,3	7,8
Garches	18 086	108 481	108 504	9 724	67,1	28,9	9 687	68,3	11,4
Marnes-la-Coquette	1 760	19 845	19 845	818	11,4	7,5	815	11,3	4,1
Meudon	46 184	229 369	229 933	24 129	174,9	102,9	24 082	179,0	28,5
Rueil-Malmaison	80 831	481 909	480 888	40 798	439,2	270,9	40 557	436,7	84,3
Saint-Cloud	29 967	172 960	172 916	16 638	168,6	106,2	16 500	169,8	51,4
Sèvres	23 572	110 363	109 534	11 986	90,9	48,3	11 929	95,1	18,2
Vaucluse	9 093	73 871	74 066	4 559	34,5	15,1	4 541	34,3	4,1
Ville-d'Avray	11 676	50 835	50 986	6 084	32,3	13,3	6 075	32,5	6,4
<b>Total</b>	<b>241 058</b>	<b>1 331 557</b>	<b>1 329 617</b>	<b>125 639</b>	<b>1 077,9</b>	<b>615,3</b>	<b>124 988</b>	<b>1 086,4</b>	<b>216,4</b>
<b>SEINE-SAINT-DENIS</b>									
Aulnay-sous-Bois	82 935	434 444	433 270	33 496	321,5	204,2	33 329	319,6	69,3
Le Blanc-Mesnil	54 606	240 651	239 351	22 358	173,1	94,5	22 157	174,6	30,4
Gagny	39 455	176 698	179 207	17 700	97,6	29,8	17 692	96,3	14,7
Livry-Gargan	44 052	208 717	208 332	20 799	132,8	51,4	20 704	132,3	26,1
Montfermeil	25 920	139 979	139 018	10 170	79,3	32,7	10 063	75,5	18,7
Neuilly-Plaisance	21 176	131 586	131 341	10 221	71,3	29,6	10 190	71,3	16,0
Noisy-le-Grand	65 140	396 917	394 126	31 436	397,9	262,6	30 853	396,5	113,1
Le Raincy	14 751	76 808	76 476	8 152	53,0	20,0	8 114	53,4	8,4
Sevran	50 374	208 153	207 943	19 176	122,9	58,0	19 026	122,6	27,8
Tremblay-en-France	34 949	354 731	353 887	15 653	247,9	179,9	15 378	236,9	53,9
Vaujours	7 034	49 599	49 447	3 200	78,7	63,9	3 171	76,9	58,2
Villepinte	36 062	226 493	227 074	13 886	173,3	115,2	13 658	176,3	66,9
<b>Total</b>	<b>476 454</b>	<b>2 644 776</b>	<b>2 639 472</b>	<b>206 247</b>	<b>1 949,4</b>	<b>1 141,9</b>	<b>204 335</b>	<b>1 932,3</b>	<b>503,4</b>
<b>VAL-DE-MARNE</b>									
Boissy-Saint-Léger	16 275	87 201	86 866	7 396	58,9	31,0	7 274	61,0	17,9
Chennevières-sur-Marne	18 221	141 041	140 190	9 215	88,1	48,9	9 177	89,0	20,4
Limeil-Brévannes	25 145	144 968	144 641	11 755	88,0	39,9	11 582	87,8	17,7
Mandres-les-Roses	4 491	50 996	50 722	2 104	22,1	7,3	2 049	21,4	3,4
Marolles-en-Brie	4 913	59 373	59 199	2 074	32,2	9,7	2 033	32,9	3,1
Périgny-sur-Yerres	2 567	29 468	29 505	1 146	12,8	5,1	1 141	12,5	1,2
<b>Total</b>	<b>71 612</b>	<b>513 047</b>	<b>511 122</b>	<b>33 690</b>	<b>302,1</b>	<b>141,9</b>	<b>33 256</b>	<b>304,7</b>	<b>63,8</b>
<b>VAL-D'OISE</b>									
Margency	2 969	18 237	17 841	1 335	9,9	2,8	1 326	9,7	1,4
<b>Total</b>	<b>2 969</b>	<b>18 237</b>	<b>17 841</b>	<b>1 335</b>	<b>9,9</b>	<b>2,8</b>	<b>1 326</b>	<b>9,7</b>	<b>1,4</b>
<b>Total général</b>	<b>1 428 181</b>	<b>8 785 447</b>	<b>8 760 437</b>	<b>681 817</b>	<b>6 545,8</b>	<b>3 877,2</b>	<b>675 938</b>	<b>6 572,3</b>	<b>1 634,5</b>

\* Le total regroupe l'énergie acheminée pour tous les types de clients : les clients BT et les clients HTA (industriels) d'Enedis et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

\*\* Valeur non communiquée.

\*\*\* Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

## LONGUEUR DES CANALISATIONS ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

	Population au 31.12.2016	Longueur des canalisations (en m)		ÉNERGIE ACHÉMINÉE (en GWh)			
		2016	2015	2016		2015	
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
<b>SEINE-ET-MARNE</b>							
Brou-sur-Chantereine	4 508	10 316	10 316	880	26,9	876	25,0
Chelles	54 202	146 296	146 251	12 842	278,7	12 859	255,6
Courtry	6 729	18 433	18 187	1 040	23,7	1 036	21,3
Mitry-Mory	19 820	71 087	70 524	5 015	170,9	5 007	159,8
Servon	3 214	19 391	18 829	704	21,0	697	19,1
Vaires-sur-Marne	13 552	33 823	33 840	3 320	75,0	3 299	68,6
Villeparisis	26 107	58 270	58 269	4 985	108,6	4 906	99,2
<b>Total</b>	<b>128 132</b>	<b>357 616</b>	<b>356 216</b>	<b>28 786</b>	<b>704,9</b>	<b>28 680</b>	<b>648,7</b>
<b>YVELINES</b>							
Bois-d'Arcy	14 247	36 470	36 441	3 481	90,9	3 434	82,3
Carrières-sur-Seine	15 499	32 977	33 059	3 299	61,1	3 322	57,9
La Celle-Saint-Cloud	21 771	59 099	59 178	5 037	159,9	5 097	149,0
Chatou	31 432	67 661	67 728	6 942	171,8	6 967	156,7
Le Chesnay	29 197	48 349	48 486	6 418	124,1	6 504	117,1
Croissy-sur-Seine	10 351	33 486	33 367	2 446	87,6	2 422	75,8
Fontenay-le-Fleury	13 378	23 644	23 649	2 760	108,4	2 801	86,0
Jouy-en-Josas	8 493	22 989	23 030	1 371	73,1	1 367	68,4
Maisons-Laffitte	24 251	66 427	66 364	5 369	170,5	5 401	151,6
Montesson	15 394	41 388	41 232	3 306	81,0	3 315	74,5
Rocquencourt	3 273	8 702	8 702	399	25,8	368	25,3
Saint-Cyr-l'École	18 949	40 736	40 086	3 980	101,1	3 980	93,4
Vélizy-Villacoublay	20 904	47 131	46 787	4 251	97,5	4 403	90,9
Versailles	87 550	153 177	154 057	20 741	602,3	20 989	552,8
Le Vésinet	16 475	66 928	66 930	4 068	143,3	4 089	127,3
Viroflay	15 781	35 992	35 933	4 243	111,1	4 275	100,7
<b>Total</b>	<b>346 945</b>	<b>785 156</b>	<b>785 029</b>	<b>78 111</b>	<b>2 209,4</b>	<b>78 734</b>	<b>2 009,6</b>
<b>ESSONNE</b>							
Ballainvilliers	4 218	18 362	18 327	925	29,4	918	26,8
Boussy-Saint-Antoine	6 993	19 480	19 379	1 527	54,1	1 543	48,6
Champlan	2 734	14 046	14 046	555	37,4	553	33,4
Chilly-Mazarin	20 200	41 274	41 326	3 612	153,3	3 607	141,8
Épinay-sous-Sénart	12 605	20 414	20 231	3 219	64,7	3 255	49,0
Igny	10 464	35 566	35 508	2 587	62,3	2 564	56,9
Longjumeau	21 989	46 801	46 769	5 096	138,2	5 101	128,2
Marcoussis	8 305	29 565	29 279	1 406	64,6	1 390	59,7
Massy	49 071	71 041	71 055	9 408	181,6	9 499	161,0
Morangis	12 692	42 154	42 145	2 646	84,0	2 607	77,3
Nozay	4 877	18 790	18 659	1 127	35,1	1 122	32,2
Orsay	16 718	57 136	56 650	3 348	166,3	3 342	149,4

## ÉNERGIE ACHÉMINÉE (en GWh)

	Population au 31.12.2016	Longueur des canalisations (en m)		2016		2015	
		2016	2015	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
Saulx-les-Chartreux	5 229	21 016	20 595	802	22,2	722	18,9
Verrières-le-Buisson	16 127	47 267	47 309	3 060	89,2	3 080	82,3
Villebon-sur-Yvette	10 585	36 079	35 199	1 770	75,9	1 772	70,2
Wissous	7 803	29 146	26 835	1 317	48,0	1 314	42,8
<b>Total</b>	<b>210 610</b>	<b>548 137</b>	<b>543 312</b>	<b>42 405</b>	<b>1 306,3</b>	<b>42 389</b>	<b>1 178,5</b>
<b>HAUTS-DE-SEINE</b>							
Antony	62 415	130 680	131 714	13 608	339,3	13 700	309,6
Asnières	87 624	90 691	92 017	18 361	389,7	18 606	359,5
Bagneux	39 087	52 243	52 536	11 601	239,8	11 579	234,7
Bois-Colombes	28 808	41 301	41 629	7 188	159,4	7 251	144,6
Boulogne-Billancourt	118 164	93 087	93 465	19 754	582,4	20 321	538,5
Bourg-la-Reine	20 245	34 115	34 220	4 462	119,4	4 495	108,9
Châtenay-Malabry	33 518	61 098	61 091	8 292	226,1	8 241	207,2
Châtillon	37 480	45 997	46 196	7 059	205,4	7 115	178,9
Chaville	19 889	37 488	37 696	4 584	140,5	4 633	131,2
Clamart	53 007	106 786	106 861	15 258	352,1	15 303	324,4
Clichy-la-Garenne	60 174	39 707	39 987	10 281	120,1	10 446	112,9
Colombes	85 150	126 852	127 310	21 320	483,3	21 483	441,8
Courbevoie	85 322	59 252	59 838	11 571	429,6	11 737	392,2
Fontenay-aux-Roses	23 217	40 890	40 870	5 716	189,4	5 735	173,7
Garches	18 086	41 499	41 516	3 731	161,4	3 771	148,2
La Garenne-Colombes	29 395	34 832	34 813	5 681	140,0	5 764	127,6
Gennevilliers	43 693	83 370	83 016	13 468	372,5	13 510	348,9
Issy-les-Moulineaux	68 256	64 487	64 506	10 435	234,0	10 477	222,1
Levallois-Perret	65 942	36 029	36 231	9 187	158,2	9 358	173,4
Malakoff	30 748	45 093	45 523	8 056	172,1	8 160	155,3
Marnes-la-Coquette	1 760	9 813	9 813	509	21,5	510	17,5
Meudon	46 184	80 200	80 246	10 927	224,6	11 047	206,0
Montrouge	49 285	44 090	44 058	10 145	234,4	10 284	212,7
Nanterre	95 704	128 279	127 690	21 317	639,1	21 493	588,4
Neuilly-sur-Seine	63 092	62 127	63 202	11 396	502,4	11 685	467,8
Le Plessis-Robinson	29 131	43 228	43 229	5 802	146,1	5 831	135,8
Puteaux	44 792	32 457	32 493	7 394	179,3	7 512	179,1
Rueil-Malmaison	80 831	145 800	145 435	17 232	487,8	17 336	445,4
Saint-Cloud	29 967	59 205	59 129	5 444	243,0	5 511	223,2
Sceaux	19 896	43 516	43 451	4 480	150,4	4 511	137,9
Sèvres	23 572	47 981	48 821	5 242	157,0	5 282	145,4
Suresnes	49 041	55 814	56 055	9 578	199,4	9 711	181,3
Vanves	28 112	27 349	27 329	5 388	131,5	5 497	124,3
Vaucresson	9 093	30 801	30 704	1 921	85,4	1 933	76,8
Ville-d'Avray	25 128	21 956	21 939	2 146	98,7	2 176	90,4
Villeneuve-la-Garenne	11 676	32 520	32 641	6 325	150,1	6 359	140,0
<b>Total</b>	<b>1 617 484</b>	<b>2 130 633</b>	<b>2 137 270</b>	<b>334 859</b>	<b>8 865,3</b>	<b>338 363</b>	<b>8 205,6</b>

## LONGUEUR DES CANALISATIONS ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

	Population au 31.12.2016	Longueur des canalisations (en m)		ÉNERGIE ACHÉMINÉE (en GWh)			
		2016	2015	2016		2015	
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
<b>SEINE-SAINT-DENIS</b>							
Aubervilliers	82 935	85 735	88 220	16 282	386,4	16 416	357,62
Aulnay-sous-Bois	80 834	172 946	175 121	21 309	553,4	21 364	542,92
Bagnolet	36 237	39 544	39 831	8 231	215,5	8 299	246,01
Le Blanc-Mesnil	54 606	111 576	111 805	14 573	269,1	14 501	243,04
Bobigny	50 806	73 660	73 224	11 118	224,4	11 159	207,26
Bondy	53 381	82 481	83 235	13 601	246,3	13 739	235,11
Le Bourget	16 105	25 990	25 842	2 987	81,1	2 994	75,43
La Courneuve	41 115	56 773	56 535	7 279	265,6	7 298	244,08
Drancy	69 600	124 436	124 415	17 949	350,9	17 940	318,46
Dugny	10 455	17 962	18 311	2 620	75,4	2 613	69,60
Épinay-sur-Seine	55 349	71 960	71 909	12 936	260,0	12 958	239,51
Gagny	39 455	97 534	97 567	10 637	218,8	10 664	200,59
L'île-Saint-Denis	7 328	10 699	10 851	1 725	33,4	1 718	30,97
Les Lilas	22 928	24 358	24 481	5 019	108,5	5 069	103,57
Livry-Gargan	44 052	100 567	100 581	9 940	236,1	9 882	215,58
Montfermeil	25 920	63 057	63 097	5 479	137,4	5 435	126,88
Montreuil	105 608	144 589	144 529	25 035	570,3	25 010	518,40
Neuilly-Plaisance	21 176	45 951	45 948	4 673	108,9	4 690	98,88
Noisy-le-Grand	65 140	110 972	110 823	10 576	275,9	10 516	248,95
Noisy-le-Sec	42 754	69 228	69 097	11 886	244,8	11 915	228,90
Pantin	55 175	56 956	57 451	13 029	330,8	13 146	301,93
Les Pavillons-sous-Bois	23 302	51 591	51 817	5 615	128,9	5 600	117,71
Pierrefitte-sur-Seine	29 497	48 147	47 971	5 935	118,1	5 954	113,08
Le Pré-Saint-Gervais	17 666	15 577	15 522	3 749	74,1	3 758	66,06
Le Raincy	14 751	36 606	36 622	3 801	101,3	3 829	92,03
Romainville	25 805	44 270	44 492	6 605	160,5	6 608	143,16
Rosny-sous-Bois	44 764	69 837	69 712	9 412	243,2	9 386	229,50
Saint-Denis	111 752	120 669	121 451	16 705	422,0	16 888	365,86
Saint-Ouen	47 779	57 300	57 464	10 889	262,4	10 973	247,96
Sevran	50 374	79 225	79 075	9 569	191,7	9 573	191,75
Stains	38 228	67 250	67 212	8 885	169,1	8 913	138,78
Tremblay-en-France	34 949	102 140	99 496	6 507	171,2	6 498	157,19
Vaujours	7 034	17 450	17 357	1 125	32,8	1 116	29,51
Villemomble	29 707	68 394	68 380	7 890	190,2	7 934	175,60
Villepinte	36 062	78 349	78 013	5 939	144,3	5 894	132,61
Villetaneuse	12 551	22 358	22 358	3 149	75,3	3 146	70,15
<b>Total</b>	<b>1 505 180</b>	<b>2 466 137</b>	<b>2 469 815</b>	<b>332 659</b>	<b>7 678,1</b>	<b>333 396</b>	<b>7 124,6</b>

## ÉNERGIE ACHEMINÉE (en GWh)

	Population au 31.12.2016	Longueur des canalisations (en m)		2016		2015	
		2016	2015	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
<b>VAL-DE-MARNE</b>							
Alfortville	45 285	52 289	52 339	9 587	184,0	9 643	168,1
Arcueil	21 088	40 873	41 064	5 765	116,2	5 773	130,7
Boissy-Saint-Léger	16 275	37 556	37 487	3 254	94,5	3 196	85,3
Bonneuil-sur-Marne	17 293	41 380	41 325	4 244	119,7	4 197	113,3
Bry-sur-Marne	16 743	42 818	42 818	3 333	117,3	3 332	111,4
Cachan	30 258	46 749	46 784	6 970	121,4	7 028	111,2
Charenton-le-Pont	31 112	27 290	27 291	5 478	127,4	5 571	119,9
Chennevières-sur-Marne	18 221	47 675	47 536	3 811	143,8	3 847	135,4
Chevilly-Larue	19 275	31 900	31 575	3 810	52,4	3 885	54,0
Choisy-le-Roi	43 781	63 126	63 099	9 402	170,6	9 568	155,6
Créteil	91 780	116 482	116 384	15 900	489,5	16 152	487,3
Fontenay-sous-Bois	53 923	78 637	78 912	11 098	238,2	11 218	221,4
Fresnes	26 980	42 918	42 921	5 426	172,6	5 513	172,0
Gentilly	16 478	23 645	23 789	5 266	70,4	5 317	84,8
L'Hajÿ-les-Roses	31 029	61 172	61 143	7 477	137,7	7 517	133,1
Ivry-sur-Seine	60 180	74 389	74 939	13 524	501,1	13 704	464,6
Joinville-le-Pont	18 577	39 005	38 990	4 473	105,0	4 455	94,7
Le Kremlin-Bicêtre	25 871	24 943	25 002	5 203	106,6	5 218	100,8
Limeil-Brevannes	25 145	43 795	43 768	3 834	103,0	3 794	97,2
Maisons-Alfort	55 420	84 759	84 757	13 499	216,7	13 633	197,9
Mandres-Les-Roses	4 491	18 779	18 764	692	26,3	667	23,5
Marolles-en-Brie	4 913	12 222	12 151	238	9,9	233	8,7
Nogent-sur-Marne	31 590	50 575	50 568	6 536	186,4	6 603	171,2
Orly	22 857	44 568	44 563	4 860	95,6	4 934	80,3
Périgny-sur-Yerres	2 567	7 479	7 479	385	9,4	383	8,1
Le Perreux-sur-Marne	33 994	75 788	75 722	8 104	188,0	8 087	171,3
Rungis	5 716	27 625	27 629	1 217	77,3	1 221	74,9
Saint-Mandé	22 549	21 191	21 148	4 733	128,5	4 830	118,8
Saint-Maur-des-Fossés	76 181	197 652	197 817	19 928	510,6	20 052	460,3
Saint-Maurice	14 978	13 846	13 932	1 926	62,0	1 952	57,3
Thiais	29 138	53 632	53 600	5 808	167,8	5 889	127,4
Villejuif	58 169	81 012	81 055	14 707	286,7	14 780	271,0
Vincennes	49 600	42 096	42 139	10 358	231,2	10 517	210,6
Vitry-sur-Seine	91 870	141 153	141 164	21 740	322,1	21 856	299,4
<b>Total</b>	<b>1 113 327</b>	<b>1 809 019</b>	<b>1 809 654</b>	<b>242 586</b>	<b>5 690,2</b>	<b>244 565</b>	<b>5 321,9</b>
<b>VAL-D'OISE</b>							
Andilly	2 604	10 716	10 716	543	20,0	541	18,7
Argenteuil	110 465	197 802	197 814	24 999	538,0	24 922	503,5
Arnouville	14 431	40 419	40 413	3 241	70,0	3 226	62,1
Attainville	1 798	8 677	8 677	242	7,8	239	8,7

## LONGUEUR DES CANALISATIONS ET ÉNERGIE ACHEMINÉE DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

	Population au 31.12.2016	Longueur des canalisations (en m)		ÉNERGIE ACHEMINÉE (en GWh)			
		2016	2015	2016		2015	
				Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
Baillet-en-France	2 044	14 805	14 205	498	15,8	500	14,4
Belloy-en-France	2 175	11 151	11 177	429	10,5	424	9,4
Béthemont-la-Forêt	442	2 688	2 658	90	2,5	90	2,2
Bonneuil-en-France	935	4 802	5 616	205	10,9	208	12,2
Bouffémont	6 228	17 735	17 739	989	29,5	999	27,3
Chauvry	315	1 557	1 557	81	2,1	82	1,9
Deuil-la-Barre	22 216	48 997	49 089	4 637	104,9	4 628	93,0
Domont	15 461	46 701	46 643	3 974	88,3	3 976	80,7
Eaubonne	24 740	68 596	68 619	7 006	177,4	6 964	160,6
Enghien-les-Bains	11 330	23 984	24 095	3 013	89,1	3 059	80,9
Ermont	29 253	61 487	61 621	7 220	191,9	7 218	168,4
Fontenay-en-Parisis	1 952	7 447	7 428	209	6,2	209	5,6
Garges-lès-Gonesse	42 262	57 359	58 666	9 900	219,9	9 915	207,4
Gonesse	26 252	67 037	66 309	5 955	157,3	5 947	137,7
Goussainville	31 719	85 022	85 002	6 813	163,3	6 813	146,1
Groslay	8 769	23 388	23 368	1 868	35,3	1 845	31,9
Louvres	10 219	25 690	25 721	2 201	47,1	2 215	38,7
Margency	2 969	9 905	9 905	502	19,2	504	17,9
Moisselles	1 439	6 630	6 630	287	15,9	285	14,9
Montlignon	2 837	13 798	13 799	702	17,6	692	15,5
Montmagny	13 937	28 401	28 221	2 393	58,0	2 386	51,2
Montmorency	21 167	64 495	64 522	5 180	148,2	5 166	137,7
Montsoult	3 464	14 837	14 837	866	24,2	877	22,0
Piscop	789	5 019	5 019	133	4,3	132	3,8
Puiseux-en-France	3 389	13 953	13 953	997	19,2	994	17,3
Roissy-en-France	2 881	16 886	16 885	433	83,2	433	73,7
Saint-Brice-sous-Forêt	15 017	26 537	26 539	2 050	60,7	2 027	54,9
Saint-Gratien	21 225	40 906	40 955	5 352	117,0	5 369	107,8
Saint-Martin-du-Tertre	2 723	7 284	7 283	416	11,5	420	11,7
Sannois	27 394	54 175	54 237	5 165	110,4	5 177	103,4
Sarcelles	57 455	83 605	83 638	14 422	163,3	14 399	153,0
Soisy-sous-Montmorency	18 307	49 992	50 025	4 604	112,8	4 636	101,7
Le Thillay	4 196	16 206	16 206	791	23,1	804	20,5
Villaines-sous-Bois	727	3 541	3 541	160	3,4	160	3,3
Villiers-Adam	849	5 933	5 905	190	5,0	187	4,5
Villiers-le-Bel	27 917	44 576	43 811	6 274	115,7	6 238	102,7
<b>Total</b>	<b>594 292</b>	<b>1 332 739</b>	<b>1 333 044</b>	<b>135 030</b>	<b>3 100,6</b>	<b>134 906</b>	<b>2 828,7</b>
<b>Total général</b>	<b>5 515 970</b>	<b>9 429 437</b>	<b>9 434 340</b>	<b>1 194 436</b>	<b>29 554,8</b>	<b>1 201 033</b>	<b>27 317,5</b>

\* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels. TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

# GROUPEMENT DE COMMANDES

## MARCHÉS 2014-2016

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

### BAILLEURS SOCIAUX (28)

AB Habitat  
Alfi  
Antin Résidences  
Coopérer pour Habiter  
Val Parisis Habitat  
Essonne Habitat  
Joinville-le-Pont Habitat  
Logial-OPH  
Marne et Chantereine Habitat  
Meaux Habitat  
Opaly  
OPH d'Aubervilliers  
OPH de Bobigny  
OPH de Bondy Habitat  
OPH de Bourg-la-Reine  
OPH de Drancy  
OPH de Malakoff  
OPH montreuillois  
OPH de Puteaux  
OPH de Romainville  
OPH Seine-Ouest Habitat  
OPH de Vincennes  
OPH 77 Seine-et-Marne  
Semiso  
SEM La Garenne-Colombes  
Valophis-Sarépa  
Valophis Habitat - OPH Val-de-Marne  
Valophis La Chaumière IDF

### CCAS (19)

Chilly-Mazarin  
Courbevoie  
Créteil  
Eaubonne  
Épinay-sur-Orge  
Levallois-Perret  
Mandres-les-Roses  
Nogent-sur-Marne  
Orsay  
Pontault-Combault  
Rosny-sous-Bois  
Savigny-sur-Orge  
Sceaux  
Versailles  
Le Vésinet  
Les Lilas  
Ville-d'Avray  
Vitry-sur-Seine  
Viry-Châtillon

### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT (62)

Albert Camus, Le Plessis-Trévisé  
Albert Cron, Le Kremlin-Bicêtre  
Albert Schweitzer, Créteil  
Blaise Cendrars, Boissy-Saint-Léger  
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire  
Clément Guyard, Créteil  
Daniel Féry, Limeil-Brévannes  
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine  
Delattre, Le Perreux-sur-Marne  
Dorval, Orly  
Du centre Aimé Césaire, Villejuif  
Du Fort, Sucy-en-Brie  
Du Parc, Sucy-en-Brie  
Dulcie September, Arcueil  
Edmond Nocard, Saint-Maurice  
Elsa Triolet, Champigny-sur-Marne  
Émile Zola, Choisy-le-Roi  
Fernande Flagon, Valenton  
Francine Fromond, Fresnes  
François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés  
François Rabelais, Vitry-sur-Seine  
Françoise Giroud, Vincennes  
Georges Politzer, Ivry-sur-Seine  
Gustave Monod, Vitry-sur-Seine  
Guy Môquet, Villejuif  
Henri Barbusse, Alfortville  
Janusz Korczak, Limeil-Brévannes  
Jean Charcot, Fresnes  
Jean Lurçat, Villejuif  
Jean Moulin, La Queue-en-Brie  
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre  
Jean Perrin, Vitry-sur-Seine  
Jules Ferry, Joinville-le-Pont  
Jules Ferry, Villeneuve-le-Roi  
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine  
La Cerisaie, Charenton-le-Pont  
La Guinette, Villecresnes  
Lakanal, Vitry-sur-Seine  
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés  
Les Prunais, Villiers-sur-Marne  
Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire  
Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne  
Molière, Chennevières-sur-Marne  
Molière, Ivry-sur-Seine  
Pasteur, Créteil  
Paul Bert, Cachan

Paul Klee, Thiais  
Pierre Brossolette, Le Perreux-sur-Marne  
Pierre de Ronsard, Saint-Maur-des-Fossés  
Pierre et Marie Curie, Villiers-sur-Marne  
Plaisance, Créteil  
Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne  
Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges  
Rosa Park, Gentilly  
Saint-Exupéry, Vincennes  
Saint-Exupéry, Ormesson-sur-Marne  
Simone de Beauvoir, Créteil  
Simone Veil, Mandres-les-Roses  
Victor Duruy, Fontenay-sous-Bois  
Victor Hugo, Créteil  
Watteau, Nogent-sur-Marne  
Willy Ronis, Champigny-sur-Marne

### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX, COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET DE COMMUNES (23)

CA Cergy-Pontoise  
CA Cœur d'Essonne agglomération  
CA Paris-Saclay  
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines  
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart  
CA Paris - Vallée de la Marne  
CA Plaine Vallée  
CA Roissy Pays de France  
CA Val d'Europe agglomération  
CA Val d'Yerres Val de Seine  
CA Val Parisis  
CC des Deux Fleuves  
CC du Val d'Essonne  
CC entre Juine et Renarde  
CU Grand Paris Seine et Oise  
EPT Est Ensemble  
EPT Grand-Orly Seine Bièvre  
EPT Grand Paris Seine Ouest  
EPT Paris Est Marne et Bois  
EPT Paris Terres d'envol  
EPT Plaine Commune  
EPT Vallée Sud Grand Paris  
Rambouillet Territoires

# GROUPEMENT DE COMMANDES

## MARCHÉS 2014-2016

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

---

### COMMUNES (206)

#### Seine-et-Marne (19)

Bailly-Romainvilliers  
Chelles  
Coupvray  
Courtry  
La Grande-Paroisse  
Magny-le-Hongre  
Mitry-Mory  
Moissy-Cramayel  
Montry  
Nemours  
Noisiel  
Pontault-Combault  
Salins  
Savigny-le-Temple  
Serris  
Servon  
Thomery  
Torcy  
Vaires-sur-Marne

#### Yvelines (28)

Andrézy  
Bois-d'Arcy  
Carrières-sur-Seine  
La Celle-Saint-Cloud  
Cernay-la-Ville  
Chatou  
Le Chesnay  
Conflans-Sainte-Honorine  
Croissy-sur-Seine  
Fontenay-le-Fleury  
Guyancourt  
Houilles  
Jouy-en-Josas  
Les Loges-en-Josas  
Maisons-Laffitte  
Marly-le-Roi  
Maurepas  
Montesson  
Montigny-le-Bretonneux  
Orgeval  
Plaisir  
Rocquencourt  
Saint-Cyr-l'École  
Vélizy-Villacoublay  
Versailles  
Le Vésinet  
Villennes-sur-Seine  
Viroflay

#### Essonne (63)

Athis-Mons  
Avrainville  
Ballainvilliers  
Boissy-sous-Saint-Yon  
Bondoufle  
Boussy-Saint-Antoine  
Bruyères-le-Châtel  
Bures-sur-Yvette  
Champlan  
Cheptainville  
Chilly-Mazarin  
Courcouronnes  
Crosne  
Égly  
Épinay-sous-Sénart  
Épinay-sur-Orge  
Étiolles  
Évry  
Fontenay-les-Briis  
La Ferté-Alais  
Gif-sur-Yvette  
Gometz-le-Châtel  
Grigny  
Igny  
Janville-sur-Juine  
Juvisy-sur-Orge  
Lardy  
Limours  
Lisses  
Longjumeau  
Longpont-sur-Orge  
Marcoussis  
Marolles-en-Hurepoix  
Massy  
Milly-la-Forêt  
Montgeron  
Monthéry  
Morangis  
Morigny-Champigny  
La Norville  
Nozay  
Ollainville  
Orsay  
Paray-Vieille-Poste  
Quincy-sous-Sénart  
Ris-Orangis  
Saclay  
Saint-Germain-lès-Arpajon  
Saint-Yon  
Saulx-les-Chartreux

Savigny-sur-Orge  
Soisy-sur-Seine  
Les Ulis  
Varenes-Jarcy  
Verrières-le-Buisson  
Villabé  
La Ville-du-Bois  
Villebon-sur-Yvette  
Villemoisson-sur-Orge  
Villiers-sur-Orge  
Viry-Châtillon  
Wissous  
Yerres

#### Hauts-de-Seine (34)

Antony  
Asnières-sur-Seine  
Bagneux  
Bois-Colombes  
Boulogne-Billancourt  
Bourg-la-Reine  
Châtenay-Malabry  
Châtillon  
Chaville  
Clamart  
Colombes  
Courbevoie  
Fontenay-aux-Roses  
Garches  
Gennevilliers  
La Garenne-Colombes  
Issy-les-Moulineaux  
Levallois-Perret  
Malakoff  
Marnes-la-Coquette  
Meudon  
Montrouge  
Nanterre  
Neuilly-sur-Seine  
Le Plessis-Robinson  
Puteaux  
Rueil-Malmaison  
Saint-Cloud  
Sceaux  
Sèvres  
Suresnes  
Vanves  
Ville-d'Avray  
Villeneuve-la-Garenne

### **Seine-Saint-Denis (27)**

Aubervilliers  
Aulnay-sous-Bois  
Le Blanc-Mesnil  
Le Bourget  
Clichy-sous-Bois  
Drancy  
Dugny  
L'Île-Saint-Denis  
Les Lilas  
Livry-Gargan  
Montfermeil  
Neuilly-Plaisance  
Noisy-le-Grand  
Noisy-le-Sec  
Les Pavillons-sous-Bois  
Pierrefitte-sur-Seine  
Le Pré-Saint-Gervais  
Le Raincy  
Romainville  
Rosny-sous-Bois  
Saint-Denis  
Saint-Ouen  
Sevran  
Stains  
Vaujours  
Villemomble  
Villetaneuse

### **Val-de-Marne (35)**

Ablon-sur-Seine  
Alfortville  
Boissy-Saint-Léger  
Bonneuil-sur-Marne  
Bry-sur-Marne  
Cachan  
Charenton-le-Pont  
Chennevières-sur-Marne  
Chevilly-Larue  
Créteil  
Fontenay-sous-Bois  
Fresnes  
Gentilly  
Ivry-sur-Seine  
Joinville-le-Pont  
Le Kremlin-Bicêtre  
Limeil-Brevannes  
Maisons-Alfort  
Mandres-les-Roses  
Marolles-en-Brie  
Orly  
Ormesson-sur-Marne  
Périgny-sur-Yerres

Le Perreux-sur-Marne  
Rungis  
Saint-Mandé  
Saint-Maur-des-Fossés  
Saint-Maurice  
Thiais  
Valenton  
Villeneuve-le-Roi  
Villeneuve-Saint-Georges  
Villiers-sur-Marne  
Vincennes  
Vitry-sur-Seine

### **Val-d'Oise (38)**

Andilly  
Argenteuil  
Baillet-en-France  
Belloy-en-France  
Bouffémont  
Cergy  
Cormeilles-en-Parisis  
Deuil-la-Barre  
Domont  
Eaubonne  
Écouen  
Enghien-les-Bains  
Éragny-sur-Oise  
Fontenay-en-Parisis  
Fosses  
Garges-lès-Gonesse  
Gonesse  
Groslay  
Louvres  
Margency  
Menucourt  
Montlignon  
Montmagny  
Montsoul  
Puisieux-en-France  
Roissy-en-France  
Saint-Brice-sous-Forêt  
Saint-Martin-du-Tertre  
Saint-Witz  
Sannois  
Sarcelles  
Soisy-sous-Montmorency  
Survilliers  
Taverny  
Le Thillay  
Vauréal  
Villaines-sous-Bois  
Villiers-le-Bel

### **CONSEILS DÉPARTEMENTAUX (5)**

Yvelines  
Essonne  
Hauts-de-Seine  
Val-de-Marne  
Val-d'Oise

### **CONSEIL RÉGIONAL (1)**

Île-de-France

### **EPCI SANS FISCALITÉ PROPRE (18)**

Cimetière intercommunal  
des Joncherolles  
Semaer (groupe Semardel)  
Cimetière intercommunal  
de Valenton  
Sidoresto  
SIEVD de Rungis  
Sigeif  
Siom de la vallée de Chevreuse  
Sivom de La Boucle  
Sivos des communes de Forges  
et de La Grande Paroisse  
Sivu Co.cli.co  
Sivuresc  
Stade nautique de Châtillon-Malakoff  
Syndicat intercommunal  
de Champlan et Longjumeau  
Syndicat intercommunal de Montsoul  
Syndicat intercommunal du collège  
Crosne Yerres  
Syndicat intercommunal de la région  
de Montlhéry  
Syndicat intercommunal de la piscine  
de Saint-Germain-en-Laye  
Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

### **ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (62)**

Blanchisserie inter-hospitalière  
de Seine-et-Marne  
Blanchisserie inter-hospitalière  
de Saint-Germain-en-Laye  
Cash de Nanterre  
Centre de gérontologie Les Aulnettes  
Centre départemental Enfants  
et Familles  
Centre hospitalier d'Arpajon  
Centre hospitalier de Carnelle  
Centre hospitalier  
de Juvisy-sur-Orge

# GROUPEMENT DE COMMANDES

## MARCHÉS 2014-2016

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

---

Centre hospitalier de La Mauldre  
Centre hospitalier de l'Est francilien  
Centre hospitalier Léon Binet  
Centre hospitalier Les Murets  
Centre hospitalier général  
de Nemours  
Centre hospitalier de Rambouillet  
Centre hospitalier Roger Prévot  
Centre hospitalier Sainte-Anne  
Centre hospitalier Stell  
Centre hospitalier Sud Essonne  
Centre hospitalier Sud francilien  
Centre hospitalier Théophile Roussel  
Centre hospitalier du Vexin  
Centre hospitalier  
du Sud Seine-et-Marne  
CHI de Jouarre  
CHI de Meulan Les Mureaux  
CHI des Portes de l'Oise  
CHRS L'Équinoxe  
Ehpad Amodru  
Ehpad Arthur Vernes  
Ehpad Au coin du feu  
Ehpad d'Ablis  
Ehpad de Crécy-la-Chapelle  
Ehpad de la Cité verte  
Ehpad Degommier  
Ehpad des bords de Marne  
et de l'Abbaye  
Ehpad du Parc  
Ehpad Fondation Aulagnier  
Ehpad Gaston Monmousseau  
Ehpad Hautefeuille  
Ehpad La Pie voleuse  
Ehpad Le Manoir  
Ehpad Le Marais  
Ehpad Les Tamaris

Ehpad Lumières d'automne  
Ehpad Marguerite Renaudin  
Ehpad résidence File-Étoupe  
Ehpad public Richard  
Ehpad Sainte-Émilie  
Établissement de santé  
Maison Blanche  
Établissement médico-social public  
La Chocolatière  
Établissement public de santé  
Érasme  
Établissement public de santé  
de Ville-Évrard  
Établissement gérontologique  
de Tournan  
Fondation Roguet  
Fondation Vallée  
Hôpital de Houdan  
Hôpital de Mantes-la-Jolie  
Hôpital de pédiatrie et de rééducation  
de Bullion  
Hôpital gérontologique  
de Plaisir-Grignon  
Institut Le Val Mandé  
La Seigneurie  
Les Abondances  
Sega (service public essonnien  
Grand Âge)

### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (15)

Centre des bords de Marne  
Centre international d'études  
pédagogiques  
Chambre des métiers et de l'artisanat  
de Seine-Saint-Denis  
Château de Fontainebleau

Eau de Paris  
École nationale supérieure des  
métiers de l'image et du son (Fémis)  
Esat Marsoulan  
La Ferme du Buisson  
La Scène Watteau  
SDIS de l'Essonne  
SDIS des Yvelines  
Sivom de la région de Chevreuse  
Université Évy Val d'Essonne  
Université de Cergy-Pontoise  
Université d'Orsay Paris Sud

### ORGANISMES PRIVÉS (10)

ACPPAV  
AFMAE - CFA des métiers de l'aérien  
Aforp  
CFA de la pharmacie (ACPPP)  
Chambre syndicale  
des fleuristes IDF - École de Paris  
Faculté des métiers de l'Essonne  
FCMB - ECAP IDF  
Fédération nationale des collectivités  
concéderantes et régies (FNCCR)  
IFPM  
Immobilier Diffusion - Copropriété  
du 64 bis, rue de Monceau

### SEM (2)

SEM Cinéma des 7 Mares  
Semhari

*Conception graphique* : Kazoar • *Réalisation* : Sigeif.  
*Illustrations* : Nando (pages 45, 95 et 101).

#### *Crédits photographiques :*

Pages 3 et 26 : Philippe Dobrowolska • Pages 8/9 : ville de La Garenne-Colombes • Pages 10-15-83 (gauche)-96-97 : Shutterstock.  
Pages 11-12-30-31-57-83 (droite)-109 (sauf 9 et 11)-114 : DR/Sigeif • Pages 13 et 17 : Engie • Pages 18/19 : ville de Belloy-en-France.  
Pages 20-27-29-36-44-53-65 (haut)-88/89-90-91-92-94-102/103-106-109 (9)-115 : Patrice Diaz/Sigeif.  
Page 22 : Triangle • Page 23 : ville de Chatou • Pages 24-85 : ville de Créteil • Page 28 : Assemblée nationale • Pages 32/33-34 : ville de Chaville.  
Page 37 : ville de Mitry-Mory • Page 38 : GRDF/Gregory Brandel • Page 43 : GRDF/Florence Brochoire.  
Pages 59-76 : ville d'Enghien-les-Bains • Page 64 : Enedis/William Beaucardet • Page 65 (bas) : préfecture région Île-de-France.  
Page 66 : ville de Bondy • Pages 72/73 : ville d'Épinay-sur-Seine • Page 75 : ville de Neuilly-sur-Seine • Pages 80/81 : ville de Puteaux  
Page 86 : © Google 2017 • Page 91 (droite) : Iveco • Page 101 : C. Marchais/Club Biogaz • Page 109 (11) : GRDF.



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau  
75008 Paris  
Téléphone 01 44 13 92 44  
Télécopie 01 44 13 92 49  
[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)